7e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI, 28 MARS 1891

ABONNEMENTS:

Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année.... $1.50

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

Le *Canadien*, quotid. par an..... $5.00
" " semi-q. " $3.00

LE CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIEN

ANNONCES:

Première insertion..... 10 cts
Autres insertions..... 05
Naissances, mariages ou décès.... 25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.

J. ISRAEL TARTE, Editeur-Propriétaire — BUREAU: 86, rue St-Pierre, Québec.

Amiante! Amiante!

Spécialités Etrangères et Domestiques

Tipos en amiante,
Boîtes de sûreté en amiante,
Carton d'amiante,
Presse-étoupe (packing d'amiante),
Ciment d'amiante pour conduits à vapeur et enduits de bouilloires,
Costumes en amiante pour pompiers,
Drap d'amiante,
Peinture d'amiante, à l'épreuve du feu,
Feutre d'amiante,
Corde d'amiante.

Poêles à Gaz, Lampes sans cheminées, Lampes a l'albo-carbone, Poêles de cuisine fonctionnant au moyen d'une lampe, etc.

Théo. Hamel
44
Côte Lamontagne, Québec

Byrrh! Byrrh!

Une nouvelle cargaison de ce vin délicieux vient d'arriver.

5000 CAISSES

Et en considération d'une commande aussi considerable, les propriétaires ont réduit les prix de telle façon que ce vin se detaillera à l'avenir a

$1.00 la Bouteille

En vente au detail chez les pharmaciens et principaux épiciers de Quebec; en gros, seulement chez

Théo. Hamel,
44, Côte Lamontagne

QUEBEC

SAMEDI 28 MARS 1891

Les cultivateurs d'Ontario sont à former une puissante association modelée sur l'Alliance des cultivateurs des Etats-Unis. Ils s'unissent pour protéger leurs intérêts, socialement, politiquement et financièrement.

On mande de Toronto qu'une conférence des sauvages y aura lieu le 15 mai prochain pour discuter avec les "blancs" sur leur situation actuelle comme peuple ainsi que sur ce que l'avenir leur réserve.

Le bruit circule à Toronto que les ouvriers de chemins de fer préparent une grève pour le mois de mai. Les hommes de chemin de fer demandent que l'échelle du milage soit fixée de nouveau, et il y a aussi une question de gages en jeu. Ils se prétendent parfaitement organisés et en état d'arrêter tout trafic sur n'importe quelle ligne canadienne dans l'espace d'une demi-heure.

Les compagnies de chemins de fer paraissent néanmoins être en excellents termes avec leurs employés, et il est peu probable qu'une grève semblable éclate.

Le président Harrison doit publier sous peu une proclamation relativement a la pêche au loup-marin dans la mer de Behring. C'est la proclamation annuelle ordinaire; elle n'est de nature à nuire en rien aux négociations qui pourraient être entamées pour soumettre à un arbitrage toutes les difficultés de la mer de Behring.

LES DIFFICULTES DE TERRE-NEUVE

Le gouvernement impérial a décidé de ne faire adopter le projet de loi pour mettre le *modus vivendi* en vigueur que le 23 avril prochain, afin de donner plus de temps aux négociations entre Terreneuve, la France et l'Angleterre.

D'après la correspondance entre les gouvernements de Terreneuve et de la Grande-Bretagne sur la convention projetée relativement aux pêcheries entre Terreneuve et les Etats-Unis, l'on voit que lord Knutsford, secrétaire de l'empire, avait d'abord consenti à ce que les négociations se fissent directement entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de Terreneuve. Puis, sur les protestations de Sir Charles Tupper et de Sir John A. Macdonald, qui demandèrent que le Canada fut compris dans tout arrangement qui serait accepté, le droit des négociations aurait été refusé à Terreneuve. M. Bond, secrétaire colonial de Terreneuve, ne se rendit pas moins à Washington où il ébaucha avec M. Blaine, secrétaire des Etats-Unis, un projet de convention. Le gouverneur général du Canada protesta contre l'adoption de ce traité qui affectait considérablement les intérêts de ce pays, et le gouvernement impérial décréta que la convention resterait "en suspens" jusqu'à ce qu'on se soit définitivement prononcé sur la possibilité de conclure un traité de réciprocité sur des "bases plus larges" entre le Canada et les Etats-Unis.

Il appert que le 18 novembre, après que les gouvernements impérial et canadien furent convaincus que les intérêts de la Grande-Bretagne et du Canada seraient sacrifiés par les négociations d'un traité séparé entre Terre-Neuve et les Etats-Unis, M. Blaine demanda une seconde fois, M. Bond à Washington "pour lui fournir des statistiques et certaines informations" à propos du traité projeté. M. Bond interpréta cette demande, qui fut transmise par le gouvernement impérial, comme l'autorisant à se rendre à Washington revêtu de tous les pouvoirs d'un plénipotentiaire impérial. Il accepta la convention que le gouvernement impérial refuse maintenant de ratifier.

En face de ce refus, le secrétaire colonial de Terreneuve a fait adopter une série de résolutions par la législature de Terreneuve comportant un blâme au gouvernement impérial et demandant la ratification du traité de réciprocité sus-mentionné.

On connait la suite de la correspondance échangée entre les Etats-Unis, l'Angleterre et le Canada au sujet d'un traité de réciprocité. Les commissaires canadiens doivent partir incessamment pour Washington; Terreneuve, doit y envoyer aussi un délégué.

Espérons que ce traité de commerce sera avantageux à notre pays et qu'il contribuera au développement de notre commerce.

LA MORALE PUBLIQUE L'EXIGE

En condamnant deux brutes trouvées coupables d'assaut indécent sur des enfants, aux assises criminelles de Montréal, M. le juge Baby a déploré que la loi ne soit pas assez sévère, et demandé aux législateurs de l'amender de manière à permettre l'imposition de peines plus rigoureuses. Le savant magistrat a imposé aux coupables le maximum du châtiment. Ils ont été tous deux condamnés à 23 mois de prison aux travaux forcés et à cinquante coups de fouet. Les premiers vingt coups seront administrés quinze jours après leur entrée, et la balance un mois avant l'expiration de la peine. C'est le 6 avril prochain, que la double exécution aura lieu.

Les crimes de cette nature sont devenus si communs depuis quelques années qu'il faut à tout prix que nos législateurs prennent en main la cause de la morale publique. Puisque les lois jusqu'ici en vigueur ne sont pas suffisantes pour conjurer ce flot montant de criminelles immoralités, qu'on réforme notre code, qu'on édicte des peines plus sévères.

Il faut réagir sans délai. La morale publique l'exige.

LES ECOLES DU MANITOBA

Les articles de notre directeur sur la loi abolissant les écoles du Manitoba attirent l'attention de la presse du pays entier.

Le *Canada* dénonce, lui aussi, cette loi inique "qui n'est ni plus ni moins qu'une persécution montée avec préméditation contre les catholique," mais il est d'opinion que l'occasion en a été fournie par nous mêmes. Quand bien même cela serait exact, serait-ce un motif suffisant pour autoriser la majorité à fouler aux pieds les droits de la minorité? Est-il maintenant admis et reconnu que le nombre prime le droit en ce pays?

Après avoir dit que si nous voulons conserver conserver nos droits il nous faut agir avec une extrême prudence. Notre confrère du *Canada* s'exprime ainsi:

La question constitutionnelle est portée devant les tribunaux; jusqu'à présent la loi provinciale a été maintenue par le juge Killam en première instance et par la cour d'appel du Manitoba, ce qui la place aux yeux de la majorité dans un sens analogue à l'acte des Jésuites.

Nous avons démontré, dans le temps, dans le *Canada*, les dangers que nous ferait encourir cet acte des Jésuites; notre franc-parler a quasiment causé un scandale, nous avons été censuré par un grand nombre de nos confrères timorés.

Nous parlions avec d'autant plus de franchise que c'était avec connaissance de cause; nous savions parfaitement que la majorité de la population désirait l'abolition des écoles séparées. Nous avons également démontré que chez un grand nombre de protestants ce désir n'était pas animé par un sentiment d'intolérance, mais agissait simplement dans le but, d'après eux, de nous rendre un véritable service. C'est ce qui place la question sur un terrain encore plus dangereux.

Que la loi soit désavouée, nous applaudirons de tout cœur, et une bonne part du mérite en reviendra à notre confrère de Québec.

Qu'elle ne le soit pas, ce sera dû à notre imprudence.

LES ILES HAWAI

Une dépêche de Honolulu à l'*Examiner* de San Francisco annonce que le nouveau traité de commerce entre les Etats-Unis et les îles Hawaï vient d'être reçu de Washington et qu'il a été soumis à une conférence secrète de la reine Lillokalani et de son cabinet.

Ce traité comporte la révocation du traité existant entre les deux gouvernement, qui permet le libre-échange de tous les produits naturels et manufacturés des deux pays. C'est, dit-on, le même traité qui a été soumis au roi Kalakaua peu de temps avant sa mort à San Francisco. Le roi ne voulut pas accepter cet arrangement parce que le sucre hawaïen n'était pas placé sur le même pied que le sucre américain.

On ignore qu'elle est l'attitude que le gouvernement des îles Hawaï va prendre, mais il est probable que la Reine, cédant à l'influence des diplomates anglais, va refuser d'accepter la nouvelle convention en sa forme actuelle. On dit que Sa Majesté acceptera, par exemple, avec plaisir un traité avec le Canada et l'Australie, modelé sur le traité commercial existant auparavant entre les Etats-Unis et les îles Hawaï.

UN SCANDALE ROYAL

La duchesse Elizabeth et son mari, le grand duc Sergius

La duchesse maltraitée par son mari

La Cour de Russie en émoi

Londres, 24.—Une grande indignation règne, en ce moment, dans toutes les classes de la société anglaise, par suite des rumeurs qui circulent partout, par l'Europe, au sujet des mauvais traitements, auxquels la grande Duchesse Elizabeth, petite fille de la Reine Victoria, est soumise, par son mari, le grand duc Sergius, frère du tzar. Il est maintenant connu que le motif qui a porté le tzar à nommer son frère gouverneur de Moscou, n'est pas de lui donner un témoignage d'estime, comme on le prétendait, mais bien d'éloigner la grande duchesse de St. Pétersbourg, où les avanies et les mauvais traitements auxquels Elizabath est soumise par la famille impériale, n'est un secret pour personne.

C'est là le thème de toutes les conversations parmi les étrangers fixés dans la capitale russe.

Personne en Angleterre ne doute de la véracité de ces nouvelles, car elles viennent de sources dignes de foi.

Le Grand-Duc aime sa femme, paraît-il, mais il est russe, et traite sa femme comme on traiterait un Etat conquis. Il la veut russe, et russe en tout. Tous les moyens imaginables ont été employés par Sergius pour obliger la Grande Duchesse à abandonner sa religion.

Quant Elizabeth a voulu se rendre au service divin, à l'église anglicane, le Grand Duc lui a refusé sa voiture et on dit que les coups et les injures n'ont pas toujours été les arguments les moins mis à contribution par le frère du tzar, pour convertir sa femme à la foi orthodoxe de l'empire. La Grande Duchesse qui ne compte que vingt-sept ans, s'est plaint à son père le Grand Duc de Hesse et à sa grand'mère, la Reine d'Angleterre. Il paraît que la reine Victoria, qui ne craint rien, que le scandale, en haut lieu, aurait conseillé à Elizabeth, de se rendre aux désirs de son mari et de faire profession de la foi orthodoxe.

On a annoncé, en conséquence, dans les cercles officiels, que la reine Victoria envoyait sa bénédiction à la duchesse Elizabeth, sa petite fille, sur le point de confesser la foi de l'église russe. Mais le Grand Duc de Hesse n'a pas entendu la chose de cette oreille-là, lui. Il a protesté ouvertement contre la violence qu'on faisait à sa fille. A dénoncé énergiquement la violentation de sa conscience et lui a ordonné de revenir auprès de sa famille.

Une longue correspondance s'en est suivie, entre le Duc de Hesse et la reine d'Angleterre.

Le Duc persistant à vouloir avoir sa fille, la reine recommendait qu'on laissât les époux se débattre entre eux.

Le tzar redoutant le scandale qu'on voyait poindre à l'horizon, annonça la conversion de la Grande Duchesse et nomma Sergius, gouverneur de Moscou loin des regards que les anglais et les allemands parviennent parfois à lancer jusqu'au sein des grandes familles de St Pétersbourg.

Le Grand Duc de Hesse ne se possède plus de colère.

C'est lui, qui par l'organe du "Times" a publiquement fait appel, à la reine d'Angleterre, au peuple anglais, en faveur de sa fille persécutée.

L'excitation est très grande en Angleterre.

DETTES MUNICIPALES

Voici qu'elle était, au 31 décembre 1889, la dette des principales villes du Canada calculée d'après l'évaluation et la population, avec le chiffre rond en milliers habitants.

Villes	Population du 1000	dette % de l'éval.	Dette par tête
Québec	65	30	75
Ste-Catherine	10	21	89
London	27	17	83
Winnipeg	21	14	120
Ottawa	44	14	56
Guelph	10	14	43
Hamilton	44	13	51
Montréal	202	12	65
Sorel	8	12	23
Toronto	172	11	85
Windsor	10	11	47
Kingston	18	10	40
Halifax	42	9	46
Charlottetown	13	9	22
Sherbrooke	10	8	19
Victoria	20	7	30
St Thomas	10	7	23
Vancouver	14	5	36

L'ensemble de ces 18 villes donne un population de 740,000 âmes, une évaluation de $406,115,327 et une dette de $43,954,280, soit une moyenne par tête de $66 et par 100 de l'évaluation, 12, et pour la richesse moyenne par tête, nous avons $550. Winnipeg tient le haut du pavé avec une richesse moyenne de $850 puis vient Toronto avec $800, Montréal tient la moyenne, $550.

La fortune du prince Napoléon, qui rapporte £12,000 de revenu par année est partagée parmi les enfants du défunt, £6,000 vont au prince Louis et £3,000 chacun au prince Victor et à la princesse Lætitia.

Démangeaison de la peau

En trois applications, la Pommade Salari guérit les Démangeaison de la peau même les plus accentuées. A vendre dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt général à la pharmacie La Que, coin des rues St Joseph et de l'Eglise St. Roch, Québec.

N. B.—Expédiez par la malle sur réceptions de 52 centins. Ecrivez lisiblement.

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Classaing»

LES COLLEGES VETERINAIRES

LEUR ROLE EN AGRICULTURE

Le progrès en agriculture se fait. Sans doute nous ne marchons point à pas de géant, mais enfin nous allons de l'avant. Nous nous outillons, si je puis m'exprimer ainsi. Notre organisation se façonne, se traduit par des créations comme celle du mérite agricole, qui ont éveillé à un si vif degré l'esprit public, par l'attention que les classes dirigeantes doivent de plus en plus aux choses de la culture, par le soin avec lequel les gouvernements mettent à l'étude les moyens de développer les branches diverses de cette industrie, source et mère de toutes les autres.

Nos écoles d'agriculture, améliorées et mieux dotées, créeront un essor nouveau en attirant dans leurs murs les meilleurs éléments de la population. Un jour ou l'autre elles trouveront dans l'école primaire les éléments de leur vitalité. Paris ne s'est pas fait en une heure !

Nous possédons des collèges vétérinaires sur lesquels il est légitime de fonder de brillantes espérances. Car les jeunes gens qui en sortent et qui s'établissent soit dans la campagne, soit dans les centres, sont appelés à répandre autour d'eux le goût et la connaissance de l'élevage du bétail, les notions nécessaires pour réussir dans ce genre d'affaires difficile mais *intelligent*.

Le *Canadien* a souvent parlé du collège vétérinaire de Québec, fondé par le docteur Couture, sous le patronage de l'Université Laval d'abord, puis continué comme institution indépendante, patroné par le gouvernement de Québec et le conseil d'Agriculture. Jusqu'ici les élèves qui ont fréquenté les classes n'ont pas été très nombreux. Il est mieux qu'il en soit ainsi, afin d'éviter l'encombrement et de permettre au progrès agricole de créer le besoin, la demande. Mais la qualité, les qualifications des étudiants ont été excellentes.

Il y a quelques jours, le conseil d'agriculture passait trois ou quatre heures dans le collège vétérinaire et se rendait compte des travaux qui s'y font—travaux d'anatomie, de dissection, de chimie, etc.

Hier, avait lieu l'examen formel des élèves, dans le but d'admettre à la pratique ceux de troisième et dernière année et de conférer leurs degrés à ceux de seconde année. Tous les professeurs étaient présents et ils ont tour à tour interrogé les étudiants sur les matières de leurs cours respectifs.

L'hon. M. Ouimet, surintendant de l'instruction publique, présidait à la séance.

J'y assistais comme membre du conseil d'agriculture, et aussi parce que j'attache un grand prix à tout ce qui touche aux choses agricoles. Je les considère les vraies choses des Canadiens-français, destinés à s'attacher au sol — s'ils veulent se conduire comme des hommes, travailler, s'instruire, rester moraux, pratiquer le culte de leur nationalité, apprécier à leur valeur les droits dont ils jouissent.

Les élèves en médecine vétérinaire, que nous avons entendus, peuvent soutenir la comparaison avec n'importe quels élèves de médecine humaine, du même nombre d'années d'études. Et leurs professeurs n'ont qu'à se féliciter des progrès réalisés. Le corps enseignant se divise comme suit :

Dr L. J. A. Simard, M. D., professeur de physiologie et d'helminthologie ;

Dr J. P. Boulet, M. D., professeur d'histologie et de pathologie générale ;

M. A. Nagant, professeur de chimie ;

M. I. D. Duchêne, méd. vét., professeur d'anatomie ;

M. P. Cummins, méd. vét., professeur de dissection ;

M. J. A. Couture, D. M. V., professeur de pathologie interne et externe, de matière médicale d'extérieur du cheval.

M. Thomas Robert Duchêne, frère du professeur du même nom, a été admis à la pratique après un très bel examen, et MM. Alfred Lemieux, de Lévis, Léonidas Poulin, de Beauport, et David McLaren, de Port-au-Percil, Charlevoix, ont subi d'excellents examens de deuxième année.

L'hon. M. Ouimet a adressé aux professeurs et aux étudiants ses félicitations, auxquelles M. Barnard et moi, avons ajouté les nôtres.

J'ai fait hier une suggestion que je veux répéter, à savoir que dans nos écoles primaires l'on devrait rendre obligatoire l'enseignement des notions premières de l'hygiène du bétail et de la médecine vétérinaire. Un petit traité sur cette matière rendrait les services les plus importants.

Instruisons-nous en agriculture.

J. Israel Tarte.

HUNTINGDON

M. Scriver, l'ancien député libéral, l'a emporté hier dans Huntingdon par une forte majorité.

C'est l'hon. M. Laurier qui a dirigé personnellement la campagne—campagne difficile à cause des circonstances. Le résultet de la lutte démontre l'efficacité de son travail et de ses efforts.

Le candidat ministériel, M. McCormick, était un homme de valeur ; la maladie de l'hon. M. Chapleau a sans doute causé une lacune dans l'organisation de son parti.

M. Scriver représente Huntingdon en parlement depuis plusieurs années. Il est l'un des treize députés qui ont voté contre la loi des Jésuites dans la chambre des communes. C'est l'un des députés, dit-on, les mieux renseignés sur les choses politiques de ce pays.

LES PECHERIES DE TERRE-NEUVE

On mande de Londres au sujet des pêcheries de Terreneuve que le sentiment général des deux partis à la chambre des communes est que le gouvernement anglais doit offrir à la France une large compensation territoriale en échange de l'abandon, par le gouvernement français, de ses possessions sur la côte de Terre-Neuve, et de tous ses droits sur ces côtes. Si ce ministère français refuse d'accepter un tel arrangement, le gouvernement anglais devra alors dénoncer le traité et courir le risque d'une collision avec la France.

Ce sentiment serait si fort et gagnerait tellement du terrain, d'une manière palpable, qu'il y aurait peu de doute maintenant que le ministère ne va pas se trouver acculé et forcé d'agir en ce sens.

Guilbollard a des imperfections, mais il est plein de cœur.

L'autre soir, en rentrant chez lui, il rencontre un aveugle qui cheminait, battant la mur de sa canne.

—Pauvre homme, dit il, tenez voilà pour rentrer chez vous.

Et il lui met dans la main une boîte allumettes bougies.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

Des dépêches reçues de St-Petersbourg au ministère des affaires étrangères à Berlin apportent des nouvelles qui causent en Allemagne une sensation très désagréable. Elles annoncent la conclusion d'un traité d'alliance entre la France et la Russie.

Jusqu'à présent, le tsar avait repoussé tout ce que l'on avait tenté en ce sens et n'avait jamais voulu accepter au-delà d'une entente avec la France. Un traité, préparé en 1887 à Paris, avec l'approbation de M. de Giers, du grand duc Nicolas, du grand duc Vladimir et d'autres chefs du conseil impérial de Russie, avait été rejeté par le tsar. Lors des récentes élections législatives en France, qui ont amplement prouvé que la République était solidement établie dans ce pays, on a de nouveau proposé ce traité au tsar ; il l'a encore repoussé, mais aujourd'hui il vient décidément d'y donner sa sanction. Un événement d'une si grande importance internationale ne peut pas être passé sous silence.

Comme conséquence de cette alliance, on annonce que le tzar a signé un décret par lequel il confère au président Carnot le grand cordon de l'ordre de Saint André, la plus haute décoration qui existe en Russie et qui n'est accordée d'ordinaire qu'aux membres de la famille impériale. Jusqu'à présent cette décoration n'a été accordée qu'à des souverains rattachés au trône de Russie par d'étroits liens de parenté.

Si le ministère des affaires étrangères à Berlin a quelque connaissance précise concernant les clauses de ce traité d'alliance franco-russe, il n'en est pas de même pour les hauts fonctionnaires de l'empire allemand qui n'en savent absolument rien. L'honneur exceptionnel rendu par le czar au président Carnot est l'objet de toutes les conversations dans les cercles diplomatiques. La nouvelle en a été envoyée par le télégraphe, avec l'approbation des autorités de St-Pétersbourg ; mais à Berlin on ne peut obtenir aucune dépêche explicite en ce qui concerne la conclusion du traité.

LA QUESTION CHINOISE

Un récent article du *Harper's Magazine* sur l'immigration chinoise aux Etats-Unis attire l'attention de ceux qui voudraient voir la question chinoise résolue favorablement et d'une manière équitable en ce pays.

On connait les mesures draconiennes adoptées par nos voisins contre l'immigration chinoise. Fatigué de la concurrence ruineuse que venait lui faire cet étranger qui travaillait à moitié prix, content de sa pâtée de riz et de sa pipe d'opium, l'ouvrier américain a fait entendre hautement ses protestations.

Des désordres se produisirent, des violences individuelles ou collectives furent exercées contre les Chinois ; finalement, une loi spéciale attribua à l'administration des douanes américaines le pouvoir de fermer le pays à tout individu non pourvu de moyens certains d'existences, particulièrement s'il portait sur ses épaules une tête mongole ; et une mesure plus draconienne encore, l'*Exclusion Act* d'octobre 1888, interdit formellement le retour à tout ouvrier chinois ayant quitté le territoire américain sous la foi des traités. Il s'en trouvait, paraît-il, 22,000 dans ce cas, partis pour la Chine, en congé régulier.

Mais la frontière des Etats Unis, en particulier la frontière nord, n'est pas si étroitement surveillée que la contrebande y soit bien difficile. Les chinois continuaient à pénétrer chez nos voisins, mais ils y pénètrent aujourd'hui en bien moins grand nombre. On estime à 1,800 à peine le nombre de chinois qui s'introduisent chaque année aux Etats-Unis par cette voie.

On sait que le gouvernement fédéral a imposé une taxe de $50 sur tout immigrant chinois débarquant pour la première fois. A ceux qui étaient déjà établis ici, il a concédé la facilité d'aller en congé et de rentrer, à la condition qu'ils fussent munis d'un certificat régulier. Un journal français des Etats-Unis dit que cette tolérance a produit les plus curieux résultats, et voici ce qu'il écrit à ce sujet :

D'abord, un Chinois quittant le Canada n'a jamais plus omis de se pourvoir d'un de ses passeports, même quand il n'avait nullement l'esprit de retour. Puis, par conséquence naturelle, ces papiers sont devenus dans les ports chinois un titre négociable à tous les prix au-dessous de celui de la taxe d'entrée et variable selon les fluctuations de l'offre et de la demande. Un Chinois était parti âgé de quarante-cinq à cinquante ans ; il revenait âgé de vingt-cinq à trente. C'était plus que suspect. Mais allez vous reconnaître parmi ces museaux jaunes ! Les douaniers canadiens y perdaient leur latin.

Un coup terrible à la petite Bourse des passeports fut bientôt l'établissement des mesures anthropométriques. Comment le malheureux Li s'en serait-il douté ? Mais pouvait-il deviner qu'on notait la longueur de ses doigts, la couleur de ses yeux, la forme de son crâne, les moindres marques ou signes particuliers de sa personne ? Le passeport n'en disait rien : un simple numéro de référence aux détails portés sur le registre secret.... Bientôt pourtant, il fallut s'incliner devant l'implacable système Bertillon. C'est en que les fraudeurs se défiguraient, imitaient les cicatrices, balafres et brûlures de leurs modèles, sans parler des " grains de beauté " ; il devenait impossible de tromper la douane.

Restait la ressource de payer la taxe de 50 dollars, ajoutée aux frais de voyage et à la prime exigée par le " meneur " qui se charge de guider l'immigrant jusqu'à la frontière des Etats-Unis ; toutes choses qui font l'entreprise si coûteuse et si ardue qu'elle est de moins en moins fréquente.

Le journal que nous venons de citer termine en disant que l'immigration chinoise aux Etats-Unis, en somme, est arrêtée net depuis deux ans. C'est à peine s'il s'enfiltre encore par les fissures assez de Célestes pour suffire aux travaux de blanchissage d'une ville comme New-York ou Chicago.

LE CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE

Une rupture—On craint la ruine complète du caisson

Sault Sainte-Marie, 23.—Une rupture s'est produite, mercredi soir, dans le caisson qui protège les excavations faites pour le nouveau canal, destiné au passage des vaisseaux au Sault Ste-Marie. L'eau s'y précipita avec violence, élargissant l'ouverture, jusqu'à ce qu'un torrent de vingt pieds de large y passa en tourbillons. L'eau tombe dans l'excavation au dessous, où se trouvait tout l'outillage de Collins et Farewell, qui a été submergé. La pompe du gouvernement l'a été également et les feux sont éteints. Si on ne réussit pas à fermer l'ouverture, le caisson qui a déjà coûté $250,000 au gouvernement, va être une ruine complète. Si cet accident se produit, les travaux du canal, seront interrompus pour un an, au moins. On s'occupe actuellement à étançonner le caisson.

Nouvelles d'Arthabaskaville

Les affaires semblent reprendre un peu de vigueur à Arthabaskaville ; quelques transactions se font de temps en temps et l'on semble croire que la crise tire à sa fin.

—Une compagnie formée depuis peu et connue sous le nom de " La Compagnie de l'Aqueduc de la ville de Drummondville " vient d'aquérir l'aqueduc de MM. Comtois et Poirier, et se propose d'y faire de grandes améliorations.

Surintendant des mécaniciens

M. W. McMillan, mécanicien, ci devant de Québec et depuis quelque temps de Toronto, est arrivé en cette ville pour prendre la position de chef des mécaniciens de la Traverse, position laissée vacante par la mort de M. Arthur Tweed dell. M. McMillan a déjà été pendant plusieurs années à l'emploi de la compagnie.

Nouveaux médecins

Au dernier examen qui vient de se terminer à l'Université Laval à Québec, les messieurs suivants ont été gradués docteurs en médecine : Germain Laberge, Pierre Catellier, Siméon Aubry, Léon Côté, Edouard Lebel, George Cloutier.

La Salsepareille d'Ayer guérit toutes les maladies du sang, expulse toute impureté, renouvelle les forces vitales.

Echos d'Europe

Bruxelles, 23—Les ouvriers des mines et des aciéries appartenant aux Cockerill se sont mis en grève. Dans la crainte de désordres, les directeurs ont demandé à Liège des détachements de gendarmerie.

Berlin, 23—La "Réforme de Hambourg" doute fort que l'empereur Guillaume se rencontre avec le prince de Bismarck dans un dîner chez le comte de Waldersee.

Londres, 23—Le Registraire général est d'opinion que le prochain recensement constatera pour la Grande-Bretagne une population de 39,000,000 d'âmes.

Londres, 23—Le "Times" publie un long article sur les affaires du Congo ; il appelle surtout l'attention sur le tarif prohibitionniste et sur le bruit que l'expédition Van den Kerchkove était partie de Léopoldville pour s'annexer la vallée du Nil au nom du roi Léopold.

Paris, 23—La police a envahi les maisons d'un certain nombre de boulangistes et y a fait des perquisitions. M. Déroulède se propose d'interpeller le gouvernement, à la chambre des députés, au sujet de cet acte de la police. On s'attend à des débats orageux. On annonce que la police a également saisi chez M. Caron une liste portant les noms de douze cents hommes organisés par groupes formant de véritables bataillons.

Paris, 23—L'amiral Peyron a été nommé président de la Commission du Sénat qui a été chargé d'examiner la question de Terreneuve.

Berlin, 23—Les dépêches reçues par le Foreign Office de St-Pétersbourg, annoncent qu'un traité d'alliance a été formellement conclu entre la France et la Russie.

En Italie

Vote de confiance.—Grande majorité en faveur de Rudini

M. Crispi et les économies du nouveau gouvernement

Rome, 23.—Pendant le débat sur la révision du budget à la chambre des députés, un vote de confiance a été donné en faveur du gouvernement. Ce vote donné au gouvernement 256 voix contre 96.

L'ex premier ministre Crispi s'est prononcé en faveur des économies, mais il dit qu'il en laissait toute la responsabilité au gouvernement qu'il n'a pas voté à favoriser de son vote.

La grande majorité que le gouvernement a obtenue à été une surprise pour tous et cet événement est bien propre à fortifier la position du premier ministre Di Rudini.

Nominations

Le dernier numéro de la "Gazette Officielle de Québec" contient les nominations suivantes :

M. F. X. Dupuis, avocat, de la cité de Sainte-Cunégonde, Recorder de la dite cité de Sainte Cunégonde dans notre province de Québec ; MM. Jean-Baptiste Elie, cultivateur ; Richard Méthot, cultivateur ; Louis Hamel, cultivateur, tous de la paroisse de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges ; Paschal Langlois, marchand ; Thomas Melury, hôtelier, Christin Leroux, cultivateur, tous trois du village de la rivière Beaudette, dans le dit comté de Soulanges, juges de paix pour le district de Montréal. MM. Eugène Breton, Augustin Bissonnette, Raymond St-Jacques, Thomas Ménard et Clément Dubé, commissaires d'écoles de la nouvelle municipalité de Saint-Hermégilde de Barford, comté de Stanstead.

La fonte de la neige

Les rues ne sont pas précisément belles aujourd'hui. La neige qui fond avec rapidité produit de l'eau qui charroie une grande quantité de fumier au grand déplaisir des piétons. La municipalité fait son devoir en faisant nettoyer les rues autant que possible ; mais ce n'est pas suffisant. Les propriétaires devraient faire leur possible en ouvrant les grilles pour permettre à l'eau et autres matières de s'écouler dans les égouts.

LES DERNIERES ELECTIONS

CE QU'ON EN PENSE A L'ETRANGER

Règle générale, l'Europe n'a guère l'habitude de s'occuper de nos affaires.

Pour une raison ou pour une autre, elle n'a jamais porté qu'une attention fort distraite à ce qui se passait ici.

Aujourd'hui, c'est toute autre chose. Nos élections générales ont eu le privilège de l'émouvoir et d'exciter sa curiosité.

Dans cet appel au peuple du gouvernement de Sir John Macdonald, la presse européenne ne voit pas uniquement une lutte des deux partis politiques du Canada pour s'emparer du pouvoir ; elle voit encore surgir des questions de la plus haute importance pouvant influer sur les destinées futures du Canada.

Les réflexions de chaque journal diffèrent sensiblement, il est vrai, selon les tendances, mais tous ou à peu près s'inquiètent vivement du résultat du scrutin et des conséquences qu'il pourrait entraîner et pour le Canada et pour l'empire britannique.

Nous donnons ici même les commentaires dans lesquels s'engagent les principales feuilles publiques. Voici d'abord le *Moniteur* de Paris :

Quand cette union douanière sera accomplie, on ne voit pas quels liens maintiendront l'allégeance du Canada à la mère-patrie.

Il existe sans doute plus d'un homme public au Canada et même en Angleterre, qui ne recule pas devant cette conséquence de la politique douanière qu'ils préconisent. C'est pour beaucoup un calcul d'intérêt bien entendu de part et d'autre, le loyalisme n'a plus exclusivement droit au chapitre. On se demande dans les Etats du Dominion si les cinq millions de Canadiens gagneront plus à faire concurrence aux soixante millions d'Américains sur leur marché national, qu'à les exclure du marché du Dominion, en en monopolisant l'exploitation.

Il y a bien aussi de loyaux sujets de la reine en Angleterre qui balancent les bénéfices et les chances de l'union politique du Canada avec la mère-patrie. On est en général d'accord pour croire que si les Canadiens désirent s'unir aux Américains, on ne peut les en empêcher, etc. Il ne faut pas oublier, enfin, que l'obligation de défendre le Canada contre la convoitise américaine constitue pour l'Angleterre une frontière de terre à défendre et lui fait perdre l'avantage de couvrir le monde de son empire colonial en se trouvant partout comme dans une île dont ses flottes défendent l'accès.

En résumé, l'Angleterre rencontre au Canada, comme dans toutes ses colonies, la question du *Home Rule* plus ou moins mûre, plus ou moins dissimulée ; mais au fond, c'est toujours le même problème qui s'impose : concilier l'indépendance coloniale avec la souveraineté de la mère-patrie.

Le correspondant de Londres du *Mémorial diplomatique*, qui ne paraît pas très pénétré d'esprit anglais, pose ainsi la question :

Sans doute il y a encore du patriotisme au Canada, mais est-il tellement enraciné que le républicanisme d'une part et les offres alléchantes de ce grand pandomonium : industriel, agricole et financier, qui a nom les Etats-Unis d'autre part, ne réussissent plus ou moins prochainement à détacher le Canada de l'empire britannique ?

Telle est l'appréhension qui se dissimule à peine sous les paroles d'ailleurs fort mesurées de M. Goschen, le chancelier de l'Echiquier, en réponse à la notion de M. Howard Vincent. Le ministre de la reine Victoria a confessé qu'il ne voyait pas comment il pourrait organiser une sorte de fédération commerciale entre la mère-patrie et ses possessions coloniales. Alors il faut laisser le Canada se démêler de cette affaire et voir si son patriotisme est assez robuste pour supporter avec patience et résignation la fermeture des marchés des Etats-Unis à ses marchandises et à ses produits.

A part une école de libéraux anglais école qui ne fait pas beaucoup d'adeptes, l'opinion publique en Angleterre déclare de la façon la plus solennelle que jamais elle n'appuiera une politique qui abandonnerait le Canada aux Etats-Unis, les Indes à la Russie, Malte à l'Italie et Aden à la France. Cela est très vrai, mais alors pourquoi ne pas resserrer les liens qui doivent unir la Grande-Bretagne et ses colonies ?

Le : "tirez-vous-en comme vous pourrez" n'est pas bien encourageant pour des hommes d'Etat de la trempe de Sir John Macdonald.

—"C'est beaucoup de bruit pour rien, s'écrie Lord Salisbury, le Canada nous restera toujours fidèle" ; c'est une opinion qui ne me paraît basée que sur des faits douteux ; mais, que voulez-vous, Lord Salisbury n'a en ce moment qu'une seule préoccupation, c'est l'Afrique et surtout l'Egypte.

Le titre que le *Soir* a donné à son article en indique assez la tendance : *Un Empire menacé*. L'auteur pose en fait que le bill MacKinley va ruiner le Canada, et il ajoute :

En présence de cette cruelle alternative, deux partis se sont formés : l'un tient pour les sacrifices héroïques qui affirmeront aux yeux du monde l'inébranlable loyalisme du Dominion : plutôt la ruine, dit-il, qu'une infidélité à la mère-patrie ; l'autre, moins exalté, d'esprit plus pratique, estime qu'avant tout les Canadiens se doivent au Canada, que leur vraie patrie est sur les bords du Saint-Laurent et que c'est à elle qu'ils doivent songer d'abord.

Il s'agit de savoir pour lequel des deux partis se prononceront les électeurs canadiens : si c'est pour le second, l'empire est défait ; si c'est pour le premier, l'empire ne sera consolidé qu'en apparence ; sa destruction se trouvera retardée, elle n'en demeurera pas moins certaine.

Conclusion : fin de l'Empire britannique.

Et après Terre-Neuve et le Canada, ce sera le tour de l'Australie, puis de l'Afrique du Sud, puis des Indes. L'Empire britannique sera réduit alors à cette île dont nous sommes séparés par la Manche. La grande Angleterre aura vécu ; ne pouvant plus vivre sur les autres, elle vivra sur elle-même, ce qui, pour les nations comme pour les individus, n'est qu'une manière de mourir.

Dans la *Souveraineté*, M. Georges Poignant se pose les questions que voici :

Le Canada a-t-il intérêt à sacrifier son indépendance ? Il se développe avec une rapidité merveilleuse : l'*Ouest canadien* se peuple aussi vite que le Far-West des Etats-Unis. Le Canada a son histoire, son individualité ; il a un avenir assuré et prospère. Ses institutions ont leur cachet propre : la patrie canadienne devient chaque jour plus chère à ses enfants. Pourquoi faire fi de tous ses biens ? Pourquoi écraser dans son germe cette nationalité naissante ? Est-il donc si nécessaire d'ajouter quelques étoiles de plus au drapeau des Etats-Unis ?

C'est surtout l'élément français qui sera atteint par l'annexion. Les Français du Canada sont l'orgueil de notre race. Ils ont été choisis pour montrer au monde ce que pouvait ce sang français si dédaigné par le pédantisme germanique et la morgue anglo-saxonne.

Les Etats-Unis, nation germanique et protestante, livrés à l'influence du génie anglais et du génie allemand, n'ont aucune sympathie pour les traditions catholiques et françaises du Canada. Ils en viendraient vite à les jalouser et à vouloir les détruire. Si les Canadiens protestaient, on les accuserait de séparatisme, on les menacerait de recommencer contre eux la guerre de Sécession. Les Franco-Canadiens useraient leurs forces dans une lutte désespérée, pour maintenir la suprématie du génie français contre les empiètements des Yankees.

C'est en pensant à cet avenir, si différent du Canada libre, que nous avons appelé l'attention de tous les amis du nom français sur la crise que traverse aujourd'hui le *Dominion*. Les Franco-Canadiens sont chers à la France : qu'ils permettent à une voix française de leur dire qu'aujourd'hui un grand danger les menace, qu'ils doivent s'unir pour en triompher, résister aux promesses et aux menaces, se refuser à faire un pas de plus dans la voie funeste où on voudrait les engager... Ce n'est pas seulement leur indépendance, c'est aussi leur nationalité qui est en jeu.

Service postal au Canada

Les opérations de l'année dernière

Aucune branche du service public au Canada ne s'est développée aussi rapidement que celle des départements des postes.

Le rapport annuel du maître général des postes, qui vient d'être publié, contient quelques données intéressantes. Il constate qu'il y avait 7,838 bureaux de poste en opération au Canada le 1er novembre 1889, et le 1er juillet 1890 il y en avait 7,913. En portant la population du Canada à 5,000,000 d'âmes, le nombre des bureaux de poste serait égal à un pour chaque groupe de 531 personnes, pendant qu'aux Etats-Unis, où la population est de 64,000,000 d'âmes, le nombre des bureaux poste—62,401—ne donne qu'un bureau pour 1025 personnes. 1303 milles de routes postales ont été ajoutées, pendant l'année, et le chiffre de la distance parcourue annuellement est aujourd'hui de 26,498,479 milles étant 741,719 milles de plus que l'année précédente.

Des conventions ont eu lieu entre le Japon et les Barbades pour une poste aux paquets.

La convention avec le Japon a pris effet à partir de 1er octobre 1890, et celle avec les Barbades, sera mise en opération le 1er avril 1891.

Le développement du service des malles entre le Japon, la Chine et le Canada a été très satisfaisant. D'après les rapports qui en ont été faits au département il est constaté que, durant l'année dernière, 80,395 lettres, 19,557 journaux et 15,590 livres et paquets ont reçus à Vancouver de la Chine et du Japon, et 17,055 livres, 7850 journaux et 1,417 livres et paquets ont été envoyé de Vancouver à la Chine et au Japon.

Un grand nombre de lettres, journaux, livres, etc., sont reçus dans les malles venant de la Chine et du Japon pour les Etats-Unis, mais il est envoyé très peu de chose des Etats-Unis dans ces pays par la voie de Vancouver. En outre, 114 sacs de malles fermées pesant 3,224 livres ont été reçus à Vancouver pour l'Angleterre et 18 sacs pesant 595 livres pour les Etats-Unis et Honolulu.

Les Canadiens à Paris

Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada, à Paris, 10 rue de Rome :

Mgr L.-N. Bégin, évêque de Chicoutimi, Hôtel Binda.

M. l'abbé Th. G. Rouleau, Québec, Hôtel Binda.

M. l'abbé J. N. Gauthier, Québec, Hôtel Binda.

M. l'abbé M. P. Hudon, Chicoutimi, Hôtel Binda.

M. Ed. Bernier, Montréal, Hôtel de la Havane.

M. J. L. Lasnier, Montréal, Hôtel du Tibre.

POUR RIRE

Monsieur et son domestique :

—Comment ! Jean, voilà que vous vous servez de ma brosse à dents !

—Oh ! Monsieur, je l'ai lavée avant !

***

Deux médecins, très occupés, se rencontrent et causent des nombreuses maladies provoquées par le froid.

—Vous devez avoir bien à faire ? demande l'un.

—Ne m'en parlez pas ! Je n'ai pas une minute à moi ; je suis éreinté, sur les dents. Les malades tuent leurs médecins en ce moment.

—La revanche ! répond philosophiquement l'autre.

***

Examen d'histoire.

—Pouvez-vous me dire, Grosbinet, en quelle année a disparu la ville de Pompéi !

—Mon Dieu, monsieur, je ne me rappelle pas la date précise ; mais, pour sûr, c'était un mercredi... des cendres.

***

Guibollard—mettons Calino—se présente au guichet d'un bureau de poste et fait peser une lettre.

—Elle pèse trop, lui dit l'employé ; il faut encore un timbre de quinze centimes.

—C'est cela ! pour qu'elle pèse encore plus !

***

Comment, Guibollard, vous ne corrigerez pas qu'on se suicide par amour !

—Moi ? Si jamais je me tuais pour une femme, je m'en voudrais toute ma vie !

Service Telegraphique

Le journal de Marie Bashkirtseff

Nice, 21.—Mme Bashkirtseff, la mère de la jeune fille dont le journal a été publié après sa mort, déclare qu'il est inexact que M. André Theuriet, dont on avait dit qu'il avait été chargé par elle de cette publication, ait eu à s'en occuper en quoi que ce soit. Elle dit que sa fille a écrit ce journal pour être publié, et que personne n'y a changé une seule phrase ou n'y a fait aucune correction. Mme Bashkirtseff attribue à la malveillance les bruits qui ont couru à ce sujet.

L'Espagne et les Etats-Unis

Madrid, 21.—Le cabinet a encore discuté aujourd'hui la question d'un traité de commerce avec les Etats-Unis n'a été encore préparé. Les négociations seront reprises et poussées activement dès l'arrivée de M. Foster, le représentant américain.

La révolution au Chili

Paris, 21.—Un délégué du parti congressionnel ou révolutionnaire chilien, envoyé en Europe pour exposer aux puissances de l'ancien monde la situation et les idées de ce parti, est arrivé à Paris. Il dit que les deux tiers de la population du Chili sont favorables au parti des insurgés, et que ceux-ci sont déjà maîtres des provinces du nord et de leurs précieuses ressources en nitrate et en guano.

Les funérailles du prince Napoléon

Turin, 21.—Les restes du prince Napoléon sont arrivés en cette ville hier. Ils ont été reçus à la gare du chemin de fer par le duc de Gênes et le comte de Turin, et escortés par une garde d'honneur jusqu'à l'église La Superga où ils ont été déposés dans la crypte royale.

Le testament du prince désigne le prince Louis Napoléon, un de ses fils, comme son successeur à la tête du parti bonapartiste.

Par le même document les biens du prince sont partagés entre la princesse Lititia, sa fille et le prince Louis. Le nom du prince Victor n'est pas mentionné dans le testament.

Une élection partielle en Angleterre

Londres, 21—L'élection d'un député au Parlement a eu lieu à Ashton Manos hier, pour remplir la vacance créée à la chambre des communes par la mort de George Kynoch, conservateur. Le capitaine Grice Hutchinson, le candidat unioniste a reçu 5,310 votes et M. W. Phipson Beat, le candidat gladstonien, 2,232.

Un procès à sensation

Paris, 21—Au cours d'un procès qui lui était intenté pour bris des scellés apposés sur son mobilier après la mort de sa femme, le comte de Montesquiou-Fézensac a fait une singulière révélation ; il a dit qu'au moment où il allait se marier, sa future femme lui avait avoué qu'elle avait déjà un fils, lequel n'est autre que M. Georges Thiébaud, l'inventeur du boulangisme et l'ami de feu le prince Napoléon. Le comte a consenti à adopter l'enfant qui avait alors huit ans. Aujourd'hui, M. Thiébaud intente un procès en dommages-intérêts au comte de Montesquiou-Fézensac, sous le prétexte que cette révélation lui a fait un tort considérable.

Les pêcheries de Terre-Neuve

Londres, 21.—Lord Knutsford, secrétaire des colonies, a déposé à la chambre des lords un projet de loi ayant pour objet de remettre en vigueur certaines dispositions relatives aux droits de pêche à Terre-Neuve appartenant à des puissances étrangères. Lord Knutsford a exprimé l'espoir que, malgré les difficultés, on arriverait à un compromis qui diminuerait les charges de la colonie. Il a dit que, dans sa conviction, les protestations de Terre-Neuve étaient basées sur un malentendu ; l'Angleterre a pensé qu'un arbitrage était le meilleur moyen de régler le différend, mais l'opposition des colons terre-neuviens embarrasse considérablement le gouvernement.

Lord Kimberly a parlé dans le même sens que lord Knutsford. Lord Salisbury a appuyé le projet de loi. Il a dit que Terre Neuve payait aujourd'hui les erreurs commises par les traités d'autrefois.

Le projet de loi a été voté en première lecture.

Un drame à Paris

Paris, 21.—M. Herbelot, qui demeure boulevard des Courcelles, croyant que sa femme ne lui était pas fidèle, lui a coupé la gorge pendant la nuit et a étranglé l'enfant qui dormait à ses côtés. Il s'est rendu ensuite dans la chambre de sa belle-mère et, après une lutte dans laquelle la pauvre femme le suppliait de lui épargner la vie, il l'a frappée d'un coup de couteau dans le cœur. L'assassin, à peine mûr, est alors descendu comme un fou sur le boulevard et s'est livré à des gardiens de la paix, auxquels il a raconté son crime en exprimant sa satisfaction que ses victimes fussent mortes.

MALADIES D'ESTOMAC « Vin Chassagne »

BOULANGISTES ET ANARCHISTES
Arrestations

Paris, 21.—La police a visité, hier soir la maison de plusieurs des principaux boulangistes. Les députés Granger et Roche, qui appartiennent à la ligue des Patriotes, et deux anarchistes, les nommés Morphy et Caron, ont été arrêtés sous prévention d'avoir fomenté une insurrection et préparé une émeute, à une assemblée qui aura lieu demain en l'honneur de Jules Ferry. Un grand nombre de documents révolutionnaires ont été saisis et seront produits au procès des accusés. En conséquence de ces arrestations, les présidents des diverses sections de la Ligue ont été convoqués pour cette après-midi. Deroulède et Richard présideront l'assemblée.

Demain, Deroulède interpellera la Chambre au sujet de l'arrestation et on s'attend à une scène orageuse.

Un forçat libéré

Londres, 21.—Le fameux criminel irlandais du nom de Patrick Booke Kirwan qui a été emprisonné en 1852 pour avoir assassiné sa femme, vient de sortir de prison. Il fut d'abord condamné à être pendu mais sa sentence fut commuée en un emprisonnement à vie. Sa bonne conduite lui a enfin permit d'être libéré. Kirwan est maintenant un vieillard de 70 ans.

AU CHILI
La révolution triomphante

Buenos-Ayres, 20.—La position de Balmaceda, président de la république chilienne, devient de jour en jour plus précaire. Il ne se passe pas vingt-quatre heures sans que quelques-uns de ses soldats ne l'abandonnent pour se joindre aux insurgés. Les communications télégraphiques entre cette ville et Valparaiso ont été rétablies, et l'on s'attend à chaque instant à recevoir une dépêche annonçant que Balmaceda a pris la fuite pour aller retrouver sa famille à l'étranger. Il est maintenant avéré que la révolution est triomphante et en possession complète des provinces du nord du Chili.

LA MAFIA
Le manifeste du consul italien

Chicago, 21.—Le comte Malassero di Costillio, consul italien, en cette ville, vient de lancer le manifeste suivant, que tous les journaux italiens reproduisent : "Considérant l'excitation, que les événements qui viennent de se produire, à la Nouvelle-Orléans, a causé dans toutes nos colonies, en Amérique, je m'adresse avec confiance, à tous mes compatriotes, les priant de se montrer dignes dans les circonstances actuelles, du pays civilisé qui les a vu naître et de se conduire, avec la plus grande modération et le plus grand respect des lois." Le consul, à Chicago, a agi en cela, conformément à des instructions reçues du ministre italien, à Washington.

Le cablegramme privé suivant a été reçu, en cette ville, de Rome : "On m'apprend que le gouvernement de Washington, a assuré le gouvernement d'Italie qu'entière réparation, sera faite pour l'affaire de la Nouvelle-Orléans.

Echos d'Europe

Vienne, 21.—Le correspondant de "Times" à Vienne, persiste à dire que la princesse Elisabeth de Hesse, la femme du grand duc Sergius de Russie, a été forcée de se joindre à l'Eglise Russe.

Rome, 21.—Il est presqu'officiellement nié que des ordres cachetés ont été donnés à l'escadre italienne en conséquence de l'assassinat des italiens à la Nouvelle-Orléans.

Paris, 21.—Des dépêches officielles du Chili mandent que les insurgés n'occupent plus maintenant que Taltal, Iquique et Pisague, et que le reste du pays est calme. Le gouvernement concentre ses forces sur la frontière nord de la province de Tarapaca.

Paris, 21.—Plusieurs assemblées socialistes ont eu lieu hier et toutes se sont prononcées en faveur de la grande démonstration ouvrière du 1er mai prochain.

Guérison du mal de dents

La *Gibbons' Toothache Gum* guérit infailliblement et sur le champ. Préparée par J. A. Gibbons & Cie, Toronto, et vendue dans les pharmacies Prix, 15 cents.

L'ELECTRO-NERVINE

GUÉRIT PERMANEMMENT ! toutes les maladies des systèmes nerveux, seminales, sexuelles et urinaires des deux sexes. Rétablit la force [illegible] Prix $1.00 par bouteille ou trois bouteilles pour $2.50, envoi franco en recevant le montant ou mandat-poste sur réception du prix. S'adresser à G. A. ADDAM, No 351, Longue Pointe, Montréal.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer ses patrons et le public en général qu'il a repris le magasin de [illegible] et que les affaires y seront toujours conduites avec [illegible] sur lequel il espère recevoir [illegible].

A. W. WATTERS,
No [illegible] de la Fabrique
Téléphone No 149. Ville St.

SCANDALE McGREEVY

Le terme de la cour supérieure à Kingston a quelque peu attiré l'attention du public, parce qu'il devait s'y débattre une poursuite intentée par M. Michael Connolly contre le *Globe*, de Toronto.

Le *Globe* a, dans un article de rédaction, publié que M. Michael Connolly a payé lui-même certains inspecteurs dans les travaux du havre de Québec. De là l'action intentée.

Nous savons absolument ce qui en est de cette partie du scandale du havre comme de toutes les autres. Le parlement en sera saisi. Il importe que les responsabilités soient bien fixées, et pour cela il faut que la preuve soit complète. Les faits pour lesquels M. Tarte a été poursuivi sont seulement ceux contenus dans les déclarations de MM. O. E, Murphy et R. H. McGreevy. Or, ces faits ne couvrent pas toutes les fautes commises, il s'en faut de beaucoup. Ils n'ont été pour ainsi dire que le chemin qui a conduit à la découverte de la série d'abominations qui se sont perpétrées depuis au-delà de dix ans.

L'hon. M. Colby part pour l'Europe dans trois semaines.

Le parlement perd en lui l'un de ses *debaters* les plus puissants.

M. Colby est engagé dans de grandes spéculations minières, et l'on dit que durant la dernière année il a réalisé une jolie fortune.

Nous considérons M. Colby comme l'homme public le mieux renseigné de ce pays en fait d'économie politique : il est aussi très versé dans le droit constitutionnel.

PROJET DE CONFEDERATION

Les colonies Australiennes sont en ce moment en conférence à Sydney, capitale de la Nouvelle Galles du Sud, dans le but de discuter le projet d'une confédération entr'elles.

Ces colonies se composent de la Nouvelle Galles du Sud, de Victoria, de l'Australie-Sud, de Queensland de l'Australie Occidentale, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande.

En 1882, la population de la Nouvelle Galles du Sud était de 781,265 âmes, celle de Victoria de 882,232, celle de l'Australie-Sud 286,324, celle de Queensland 226,928, celle de l'Australie Occidentale 30,013, celle de la Tasmanie 18,923, celle de la Nouvelle Séland 500,910 âmes.

Les côtes de l'Australie ont 7,750 milles d'étendue et son territoire couvre une superficie de 3,086.128 milles.

La dette publique de Victoria est de $186,000,000, celle de la Nouvelle Galles du Sud, $233,000,000, celle de la Tasmanie, $25,000,000.

Comme on le voit, ces colonies ont des fardeaux très considérables à porter. La dette publique s'élève à $225 par tête environ. Dans l'Australie-Sud elle s'élève même à $315 par tête.

Les principaux objets d'exportation sont la laine, les chevaux, les bêtes à cornes, le maïs, la canne à sucre, et tous les fruits des tropiques y croissent en abondance.

Le projet des auteurs de la conférence est d'adopter une constitution modelée sur celle du Canada, c'est-à-dire d'établir un gouvernement central qui aurait le contrôle du commerce, des douanes, de la défense, etc., et de laisser à chacune des colonies leur autonomie au point de vue des affaires locales.

Le mandement de Son Eminence le Cardinal-Archevêque, faisant un cas réservé de l'importation en contrebande des boissons alcooliques et de l'achat et du recel de ces boissons, a été lu de nouveau hier à la cathédrale.

MALADIES D'ESTOMAC « Vin Cassalog »

LES HYPNOTISEURS

On a parlé beaucoup de l'hypnotisme dans ces derniers temps à Paris à propos du procès Eyraud puis il n'en a plus été question. Les modes passent vite. Il faut s'en féliciter, surtout pour celle là, car, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur l'hypnotisme, il est bien certain que ces manœuvres peuvent être dangereuses.

Cela est si vrai que les ministres de la guerre de la France, de l'Angleterre et de la Russie ont interdit formellement les expériences d'hypnotisme dans l'armée.

Il y eut un moment où l'hypnotisme était un divertissement de salon, ce qui paraîtra assez singulier car on ne voit pas trop le plaisir que pouvaient éprouver nos mondaines plus ou moins nerveuses à voir une femme qui, sous l'influence vraie ou simulée de l'hypnotisme, se livrait à des mouvements plus ou moins désordonnés ou donnait à sa physionomie des expressions plus ou moins terribles.

Toujours est-il que l'hypnotisme était devenue une véritable industrie entre les mains de charlctans. On donnait des séances en ville comme on donnait des séances de prestidigation. La conférence des avocats a été amenée à discuter la question suivante : " L'individu non médecin qui se livre sur un tiers à des expériences hypnotiques, peut-il être poursuivi pour exercice illégal de la médecine ? " La conférence s'est prononcée affirmativement. Cette discussion est intéressante à plus d'un titre. Un barnum, un entrepreneur de ces spectacles convulsifs, un particulier qui se croyant une aptitude spéciale pour détraquer des cerveaux, voulant faire des expériences, pourraient être passibles de poursuites.

Cette consultation a une importance d'autant plus grande qu'on avait signalé, il y a quelques semaines, des faits regrettables. Des professeurs avaient, disait-on, tenté des expériences sur des enfants ; et comme, à cet âge, l'influence d'une volonté plus forte peut s'exercer plus aisément sur un cerveau jeune incomplètement développé, on risquait de provoquer des troubles assez graves du système nerveux. Nous croyons savoir que ces expériences ont été formellement interdites, mais la sanction de cette interdiction se trouve formulée par les conclusions de la conférence des avocats : toute personne qui n'est pas médecin peut être poursuivie pour exercice illégal de la médecine, en pratiquant l'hypnotisme, C'est donc faire rentrer cette doctrine nouvelle dans le domaine exclusif de la science.

Il n'en est pas moins vrai que si les savants les plus éminents n'avaient pas déclaré formellement que l'hypnotisme et la suggestion ne pouvaient pas abolir la volonté et effacer la responsabilité des coupables, on aurait pu voir le fait d'un homme complice d'un assassinat, et le faisant accomplir par un autre, sous l'influence de la suggestion, condamné simplement pour exercice illégal de la médecine ; cette conséquence assez inattendue qui aboutissait à une peine ridicule pour l'hypnotiseur et à un acquittement pour l'hypnotisé, s'est trouvée détruite par les déclarations des savants reconnaissant l'intégrité du libre arbitre.

Ce que nous voyons de plus intéressant dans la consultation de la conférence des avocats, c'est qu'elle peut servir d'avertissement aux amateurs qui, après avoir joué autrefois le rôle de magnétiseurs, ont cru se montrer plus *fin de siecle* en se transformant en hypnotiseurs.

L'INFLUENCE INDUE

Nouvelle démentie par Sir Charles Tupper

Toronto, 21.— Une dépêche spéciale d'Ottawa adressée à " l'Empire ", dit : Sir Charles Tupper, dans une entrevue, a nié la rumeur que le gouvernement avait exercé une influence indue dans les provinces maritimes en y faisant promettre de considérables subsides pour la construction de chemins de fer.

Sir Charles affirme encore ce qu'il a déjà dit que la compagnie du Grand-Tronc avait offert le droit de construire le C. P. R., aux mêmes conditions que celles qui furent subséquemment acceptées par Sir George Stephen et ses associés. Sir Charles a ajouté qu'il sera prêt, en temps et lieu, à prouver ses allégations.

UN NAUFRAGÉ

HISTOIRE D'UN PAYSAN, D'UN LAPIN ET D'UNE DOUZAINE D'ŒUFS

Il n'avait heureusement fait naufrage que dans la capitale, et encore était-il muni de quelques provisions, le malheureux dont nous aurions pu intituler l'odyssée : " Histoire très " vérique d'un paysan, d'un lapin et " d'une douzaine d'œufs, égarés à Pa- " ris le jour de la mi-carême de l'an de " grâce 1891, et ce qui leur advint " par la suite. "

Ce brave homme, paysan des environs d'Amiens, d'où il était venu à Noisy-le-Sec pour voir sa fille, se nomme D.., et a dépassé la soixantaine depuis quelques années.

Dans la nuit de la mi-carême il mit à exécution un projet qu'il caressait depuis longtemps, à savoir : quitter son pays natal pour la première fois et s'embarquer confiant au gré de la vapeur et à l'aménité des employés de chemins de fer pour Noisy-le-Sec, lieu de résidence de sa fille aînée.

" Noisy-le Sec, Noisy-le-Sec " criait l'employé vers deux heures le matin de la mi-carême, lorsque D.. descendit du train portant un gros sac de linge, une douzaine d'œufs et.. un lapin vivant.

—Enfin, j'vons voir not'fille, soupirait le bonhomme tout en portant précieusement ses victuailles.

Il se trompait, sa fille n'était pas à Noisy.

La veille, un camelot était passé devant chez elle criant :

—Demandez l'ordre et la marche de la cavalcade sans bœuf gras, les rues par où elle passera, et celle par où elle ne passera pas.

Elle en avait acheté un, et attirée par les promesses alléchantes de ce programme elle s'était mise en route pour Paris, dès le premier train.

On expliqua cela au père D.., qui se dit :

—Ma fille est à Paris, je suis venu pour la voir. Allons à Paris, je l'y verrai.

—Savez-vous où cille est allée, demanda le bonhomme à une voisine.

—Oui, sur les boulevards.

D.., avec les quelques sous qui lui restaient, prit un billet pour Paris et, peu d'instants après, il mettait le pied dans la capitale, toujours porteur de son linge, d'une douzaine d'œufs et lapin vivant.

Il se mit à la recherche des boulevards, qu'il trouva non sans peine.

Mais alors commença pour lui l'histoire la plus invraisemblable et la plus bouffonne qu'il soit possible de rêver.

Des masques croyant avoir affaire à un plaisant comme eux l'invectivèrent, lui prirent le bras.

On dansa des rondes autour de lui.

Combien de faux-nez lui chatouillèrent le visage ?

Un moment une bande de gamins avec tambours et trompettes l'escortèrent, et la foule devant cette " imitation " se tenait les côtes.

Un moment le malheureux lapin, toujours victime de l'homme, fut attaché avec une ficelle et laissé en liberté, le vieux courut à sa poursuite.

On s'imagine l'hilarité de la foule devant cet homme devenant de plus en plus furieux, au fur et à mesure que les farces semblaient plus gaies au public.

Avec la nuit le calme revint un peu au bonhomme, il passait inaperçu.

N'ayant pas rencontré sa fille, ce qui s'explique aisément, il passa la nuit sous un pont.

Le lendemain, il dévora tout cru ses œufs ils étaient par miracle, restés intacts.

S'il avait osé, il eût peut-être allumé en pleine rue quelque morceau de bois pour faire cuire son lapin, mais soit que le bois lui ait fait défaut, soit qu'il n'ait pas eu le courage de mettre son fidèle compagnon à mort, il le conserva dans son panier.

Tout le jour il erra, n'osant pas accoster les sergents de ville, dont l'uniforme lui faisait peur. Enfin, le soir, un agent le vit, affalé sur un banc de la place des Juifs, ayant perdu à demi connaissance.

Il fut emmené chez M. Duranton, commissaire de police à qui il conta sa mésaventure.

Le magistrat, quoique très compatissant au malheur de D.., ne put s'empêcher de rire bien fort, ce qui vexa quelque peu le voyageur ; mais comme il vit qu'on essayait par tous les moyens possibles de le rendre au sol hospitalier de la Somme, il cacha son dépit.

—Connaissez-vous quelqu'un à Paris ? lui demanda M. Duranton.

—Oui, mon fils Adolphe.

—Quel est son adresse ?

—No 6.

—No 6 quoi ? Vous souvenez-vous du nom de la rue ?

—Non, mais puisque je vous dit le numéro, vous qui êtes magistrat, vous devez savoir le reste.

On lui fit comprendre que cela était impossible, ec, que Paris était plus grand qu'Amiens et que Noisy-le-Sec.

Comme le lapin était mort des suites de ces tribulations et peut-être un peu aussi du manque de nourriture, on le vendit.

Grâce aux quelques francs que produisit cette vente, D.. put rejoindre Noisy-le-Sec, après avoir été accompagné jusqu'à la gare par un agent, M. Duranton ayant peur que D. se perdit à nouveau.

Ce qui aurait pu avoir de plus graves conséquences, les œufs étant mangé et le lapin mort.

NOUVELLES D'ONTARIO

Incendie.—Un jeune homme tué par son voisin.

Merrickville, 22.—Un incendie a éclaté dans le magasin de M. Depeucier et frères, à deux heures hier matin. Dommages pour $2,000, couverts par les assurances.

Strathroy, 22.—Une affaire bien triste s'est déroulée hier l'après-midi sur les limites de la ville entre Caradoc et Metcalfe, environ six milles de cette ville. D'après ce que l'on sait, il existait une vieille querelle entre Robt Murray et Wm Rowe au sujet d'un égout du gouvernement qui passe à travers leurs propriétés. Samedi l'après-midi, Rowe parlait à M. Herrington au coin d'une rue lorsque Robt. Murray et sa femme qui s'en retournaient à la maison en voiture le rencontrèrent. Murray lui dit de s'éloigner, sinon qu'il lui passerait sur le corps. Il mit sa menace à exécution et Rowe fut renversé ! Des horions s'en suivirent, Rowe fut frappé avec une massue, si fortement qu'on fut obligé de le conduire chez lui. Une accusation fut portée contre Murray. Ce matin à une heure Rowe a succombé à ses blessures. Un nouveau mandat d'arrestation fut lancé contre Murray

Une enquête de coroner est commencée. Le résultat de l'examen " post mortem " ne sera connu que mercredi.

Cette triste affaire a jeté le village dans un profond émoi. Le défunt et l'accusé étaient bien connus, ils étaient tous deux très respectés et très estimés de leurs amis et de leurs voisins.

London, 21.—En venant à la ville ce soir, M. Warner, cultivateur important du township de London, et ses deux filles ont trouvé la mort à un endroit appelé O'Brien's Cut, environ deux milles à l'ouest d'ici sur le chemin de fer du Pacifique.

Le convoi des passagers, qui entre en gare à 5.30, a frappé le buggy le brisant en morceaux, tuant la paire de chevaux et écrasant le malheureux cultivateur et ses deux filles d'une effroyable manière. Leurs corps ont été transportés à la ville cette nuit.

Sarah Bernhardt à Montréal

Sarah Bernhardt, la grande tragédienne, sera à Montréal lundi le 6 avril et jouera à l'Académie de Musique six soirées consécutives. Voici le répertoire des pièces dans lesquelles la grande tragédienne apparaîtra devant le public montréalais :

Lundi, 6 avril, Theodora,
Mardi, Jeanne d'Arc.
Mercredi, La Tosca.
Jeudi, La Dame aux Camélias,
Vendredi, La Tosca,
Samedi en matinée, Jeanne d'Arc.
Samedi soir, Frou-Frou.

Et ce pauvre Québec, qui sait pourtant apprécier et goûter le beau théâtre, n'aura pas encore la visite de cette étoile du grand drame !

Serait-il déjà trop tard pour nos gens entreprenants de faire des arrangements avec la grande tragédienne pour l'engager à venir se faire acclamer par les artistes de québécois qui se porteront avec enthousiasme à sa rencontre ! Qui est prêt à faire les démarches nécessaires !

BULLETIN COMMERCIAL

Les épiceries à Québec

Dans sa revue ordinaire, le correspondant du *Manitoba Commercial* à Québec écrit que tout le monde s'accorde à déplorer la décadence tous les jours de plus en plus accentuée des prix et que personne ne s'applique à y trouver un frein.

Le détailleur seul est responsable du déclin dans les prix et la cause est dans sa demande constante pour des articles inférieurs et à bon marché. La grande compétition paraît être l'excuse pour une telle persistance à chercher le bon marché, mais cela n'est pas une bonne raison. A force de crier qu'il faut une marchandise bon marché pour lutter avec avec ses voisins, le fournisseur se voit forcé d'importer un article inférieur en qualité, plus léger en poids, plus court dans la quantité et enfin de compte l'article se trouve encore vendu un bon prix en égard à la différence en moins dans sa valeur. Le public se trouve à la merci des gens sans scrupules pour qui le bon marché est tout, et il est empoisonné quotidiennement par des articles frelatés. Il n'en retire aucun profit, car il paie pour ce qu'il a, et la différence est si peu sensible pour lui que les marchands n'ont pas de raison valable pour justifier leur dire. Ainsi, qu'on cesse donc de crier au bon marché et qu'on revienne donc aux articles de qualité supérieure qui sont vraiment le meilleur marché. On en était rendu à un tel point qu'on a été forcé de former une combinaison pour fixer une limite aux prix de certaines boissons. Ne dites pas que le public veut du bon marché, ce n'est pas cela, car au contraire personne ne refuse de payer pour un bon article.

Si le commerce d'épiceries est si difficile et, paraît-il, si peu payant, c'est qu'on l'a voulu et il est simplement ce qu'on l'a fait par une compétition judicieuse et nullement nécessaire. La chose est plus grave qu'on ne le pense et il faudra nécessairement en arriver à un changement et il serait même à désirer que les fournisseurs de gros pussent s'entendre pour cesser l'importation de ces articles inférieurs qui, bien souvent, ne sont fabriqués que pour notre marché.

Les grains

Pendant la semaine il y a eu une bonne demande pour toutes sortes de grains.

Il parait y avoir une rareté de grains dans les provinces d'en bas et la demande à cet endroit a été active. Par suite des prix plus élevés qu'à l'ordinaire de l'avoine, on se sert d'orge de qualité inférieure pour nourriture et le reste sera probablement demandé à des prix élevés. Plusieurs lots considérables ont été expédiés dans l'est jusqu'à Montréal et ils seront expédiés en Europe, à l'ouverture de la navigation.

On rapporte que des ventes à 50 cts ont été faites sur la ligne du Midland pour du bon orge No 3, soit une augmentation de 5c. L'avoine a augmenté de 2½c durant la dernière semaine, et de 10c le minot depuis le 1er février. On croit que cette augmentation est légitime et s'il en est ainsi les prix resteront élevés.

La récolte a été très petite l'année dernière aux quotes des Etats-Unis et les prix de Chicago sont à peu près les mêmes que celles de notre marché.

Les pois aussi ont subi une augmentation de trois centins depuis une semaine et de onze à douze centins depuis le commencement de l'année. Il y a une bonne demande pour le commerce d'exportation, tout notre surplus étant ordinairement expédié en Angleterre.

En dépit de l'augmentation des prix on considère que les pois sont la céréale à meilleur marché. Le blé d'inde est très ferme avec une augmentation de cts par minot dans les derniers jours.

Faillites

Dans les cercles financiers on s'attendait depuis quelque temps, paraît-il, à la faillite de J. A. W. Reid, manufacturier de papiers et spéculateurs de cette ville. Cette maison de commerce a déjà eu de l'embarras dans le passé. Les messieurs Reid sont très entreprenants et très actifs, et nous croyons que leurs pertes proviennent pas de leur commerce de papier.

Leur principal créancier est, croyons nous, la Banque de Québec. Il faut espérer que la maison Reid fera des arrangements qui lui permetteront de continuer les opérations. L'actif doit être très considérable.

A TERRENEUVE

La cour suprême de Terreneuve vient de condamner à $8,000 de dommages sir Baldwin Walker, commodore de la flotte anglaise dans eaux, pour avoir fermé la manufacture de homard de M. Baird qu'il avait construite sur la partie des rives de Terreneuve appelées "Rives Françaises."

Le plaidoyer de sir Baldwin Walker était qu'il n'avait agi que comme le fondé de pouvoir du gouvernement impérial.

Le jugement de la cour est que Terreneuve est une colonie dotée du gouvernement responsable et que personne si haut placée qu'il soit n'a droit de molester ses citoyens.

Il va de soi que le gouvernement impérial paiera les pots cassés.

Ce jugement ne nous paraît pas bien fondé en droit constitutionnel, car les droits français sont absolument garantis et expressément réservés par les traités entre l'Angleterre et la France. Toutefois, comme la question de Terreneuve est soumise à l'arbitrage, tout sera bientôt réglé d'une manière finale.

LE CANADA EN FRANCE

Chaque semaine, en parcourant notre courrier d'Europe, nous constatons avec un plaisir facile à comprendre que nos amis, nous allions dire nos frères de France, s'occupent de nous pour tout de bon. Ils sont en train vraiment de faire oublier leur longue indifférence pour tout ce qui touchait aux choses du Canada !

Depuis quelques mois surtout, la presse française jette un regard d'affection de ce côté-ci de l'océan, étudie notre condition sociale et politique, s'étonne de notre développement. On regrette presque de nous avoir abandonnés à nos propres forces sur les rives du majestueux St-Laurent ! On découvre bien par ci par là des ineffabilités surprenantes, des appréciations erronées, mais le bon motif y est, et nous aurions tort de nous fâcher. Il y a si longtemps que la mère n'a pas vu son enfant !

L'article suivant que nous cueillons dans un journal populaire de Paris mérite d'être cité dans son entier :

LE CANADA.

Tous les journaux se sont occupés, ces derniers temps, des élections générales au parlement canadien ; nous-mêmes avons enregistré les résultats de ces élections. Le moment nous paraît venu de donner quelques indications sur un pays qui a depuis quelques mois si fort attiré l'attention publique en France, à juste titre d'ailleurs, car il tient à notre histoire nationale par des liens indissolubles.

En 1534, sous le règne de François Ier, un pilote de St-Malo, un nommé Jacques Cartier, aborda sur la côte septentrionale de l'Amérique à l'embouchure d'un grand fleuve qui s'est appelé depuis St-Laurent. Jacques Cartier remonta le fleuve et s'arrêta à un point qui porte aujourd'hui sur les cartes géographiques le nom de Québec. Le hardi pilote de St-Malo prit au nom de la France possession du pays qu'il venait de découvrir. Le Canada était alors habité par des sauvages et totalement inconnu des navigateurs européens.

Sous le règne de Henri IV, une expédition française reprit la route qu'avait suivie 74 ans auparavant Jacques Cartier, et établit d'une façon officielle la domination française sur les rivages où le pilote de St-Malo avait débarqué.

Les territoires auxquels Jacques Cartier avait donné le nom de Canada s'appelèrent désormais Nouvelle-France. Malheureusement, ils ne devaient pas faire partie longtemps de notre domaine colonial, car, en 1763, était signé à Paris, entre la France et l'Angleterre, un traité en vertu duquel nous abandonnions au profit de l'Angleterre toutes nos prétentions sur le Canada.

Telle est l'histoire de notre courte domination sur le territoire canadien.

Toutefois, si courte qu'elle ait été, elle a laissé des traces que ni le temps ni les efforts du gouvernement anglais n'ont réussi à effacer. L'œuvre que nous avons entreprise en 1608 et que nous avons dû interrompre en 1763 a été conduite avec tant de régularité et d'intelligence qu'elle est encore à l'heure où nous écrivons, intacte et prospère. Que l'on vienne dire après cela que les Français sont incapables de colonise !

Un exemple entre cent nous montre jusqu'à quel point les descendants des anciennes familles de la Nouvelle-France, aujourd'hui placées sous la domination anglaise, sont demeurés fidèles au souvenir français.

Il y a une quinzaine d'années, raconte quelque part le vice-amiral Thomasset, j'arrivais à Québec à bord de la *Magicienne*, sur laquelle flottait alors mon pavillon de contre-amiral. C'était la première fois, depuis le traité de Paris, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, qu'un vaisseau-amiral français venait mouiller dans les eaux canadiennes.

Huit jours après mon arrivée, un dimanche, la *Magicienne* fut littéralement prise d'assaut par de nombreuses familles françaises, issues de nos premiers colons canadiens, qui avaient déserté leurs fermes ou leurs maisons pour venir, de dix lieues à la ronde, voir les marins français. Tous s'étaient dit : Allons à Québec, voir les gens de chez nous, et ils se regardaient effectivement comme chez eux à bord d'un bâtiment français.

"J'ai éprouvé, poursuit l'amiral Thomasset, une bien douce émotion en voyant par quelles chaînes solides l'amour de la mère-patrie était resté ancré dans le cœur des Canadiens-français.

L'amiral a raison : le Canada est resté français par la langue, par l'esprit et surtout par le cœur.

D'ailleurs, toutes les personnes qui ont visité le Canada,—et nous ne parlons, bien entendu, que des provinces comme Québec et Montréal, où la civilisation française a eu le temps de s'implanter,—sont revenus en disant : il nous semblait que nous étions encore en France.

La campagne canadienne surtout ressemble à la campagne française ; le paysan canadien c'est notre ancien paysan français, qui aimait à s'entourer d'une nombreuse famille, plutôt que notre paysan moderne qui est devenu moins prodigue d'enfants que ses ancêtres.

Dans les campagnes de Québec et de Montréal, les familles sont toutes nombreuses. C'est un honneur pour un paysan canadien que d'avoir beaucoup d'enfants. On cite le cas d'un candidat aux élections générales qui fut battu parce qu'il n'avait pas d'enfants. Un brave citoyen lui avait dit dans une réunion publique : " un député doit être comme ses électeurs pour les représenter fidèlement. Nous avons tous des enfants ; où sont les vôtres ? Nous voulons que notre député s'occupe de l'avenir de nos enfants et s'il n'en a pas lui-même pourquoi s'en occuperait-il ? "

Les Canadiens français, malgré l'influence officielle de l'Angleterre protestante, sont demeurés catholiques ; à leurs yeux, la religion catholique et la nationalité française se confondent. Au Canada, n'être pas catholique, c'est ne pas être Français. Le Canadien français est féroce sur ce chapitre ; mais il ne fait pas de la religion un article d'exportation.

Hors des frontières de son pays, il devient l'homme le plus tolérant du monde. Par contre, chez lui, il est intraitable. L'histoire de ce paroissien qui avait été invité par son curé à faire une prière pour la Reine d'Angleterre est tout à fait caractéristique.

Le brave homme pris d'un scrupule, s'informait avec quelque inquiétude auprès de son curé s'il était bien vrai que la Reine Victoria fut catholique. "*Je n'en suis pas tout à fait sûr*, répondit le curé pour rassurer son paroissien, *mais Monseigneur l'Evêque m'a dit qu'elle était trop bonne pour ne pas l'être un jour ou l'autre* ; prie toujours pour elle en attendant ! "

Il existe donc de l'autre côté de l'Atlantique, au nord des Etats-Unis de l'Amérique, des Français qui pensent et qui vivent comme nous. L'éloignement n'a pu en aucune façon modifier leurs sentiments à l'égard de la mère patrie dont ils ont conservé pieusement le souvenir, quoique les hasards de la guerre les aient placés depuis plus d'un siècle sous la domination anglaise.

Nous n'avons pas la prétention de les faire connaître par les quelques lignes qui précèdent, nous avons cherché seulement à les faire aimer.

VISITE D'UN REGIMENT AMERICAIN A QUEBEC

Les citoyens de Québec apprendront avec beaucoup de plaisir qu'un bataillon des Etats-Unis se propose de visiter notre ville le 25 juin prochain. Jeudi, plusieurs officiers de ce bataillon, le *Montgomery Light Guard Veteran association* sont arrivés à l'hôtel Saint-Louis pour faire les arrangements nécessaires pour la visite de ce corps militaire en notre ville. Ce bataillon se compose de deux détachements, l'un de Boston, et l'autre, de Portland, Maine. Voici les noms des officiers actuellement à Québec : le colonel James J. Barry, le capitaine T. O'Connor, le lieutenant J. H. Wiener, le sergent major Costellow, de Boston, le major J. P. Welch, le capitaine T. E. Hartnett, et le lieutenant Hogan, de Portland. Ce dernier détachement fait partie de la milice active des Etats-Unis et est armé de carabines, tandis que celui de Boston est un détachement indépendant dont l'arme unique est le sabre.

Ce bataillon se compose de 300 hommes avec fanfare, et chaque militaire paie $100 par année pour faire partie du bataillon.

Les officiers ont été rendre visite à M. le maire Frémont, à Sir A. P. Caron, au capitaine Rutherford, au capitaine Pelletier et au chirurgien Hall. Le ministre de la milice leur a permis de venir au Canada avec leurs armes.

Hier après midi, les distingués visiteurs sont allés au Saut Montmorency. Ils sont partis hier soir pour Portland et Boston.

Les bataillons dont ils font partie seront à Montréal le 24 juin prochain à l'occasion de la fête de la St Jean-Baptiste et ils seront à Québec le lendemain, 25 juin.

AUX ETATS-UNIS

LA CANDIDATURE DE M. HARRISSON

La *Tribune*, qui représente les idées de M. Blaine, a publié un article dans lequel est résolument posée la candidature de M. Harrison à la présidence pour une seconde période de quatre ans. Il y est dit d'abord que M. Harrison est considéré, dans les cercles politiques de Washington, comme le chef du parti auquel la candidature sera offerte sans sérieuse contestation. Puis vient la déclaration évidemment autorisée que " le président aura l'appui loyal de M. Blaine comme membre de son cabinet, et que le secrétaire d'Etat ne permettra pas qu'il soit fait usage de son nom dans le prochain conflit. Enfin, l'auteur s'applique à démontrer que, nonobstant toutes les allégations contraires, le président est un homme d'une capacité, d'une fermeté, d'une force de caractère qui le placent beaucoup au-dessus de ses ancêtres.

La *Tribune* expose ensuite à grands traits les vues du président sur les principales questions politiques du jour. M. Harrison, dit-il, approuve cordialement tout ce qu'à fait le dernier congrès. Il est toujours et autant que jamais en faveur du bill électoral fédéral, et d'autres termes du " Force Bill ". Il considère comme close la discussion sur le tarif douanier, et est d'avis que toute agitation au sujet du bill MacKinley doit cesser jusqu'à ce qu'il ait été complètement mis à l'épreuve. Aucune nouvelle législation financière n'est nécessaire pour le moment ; il y a lieu d'attendre de grands résultats de la réciprocité commerciale et finalement il s'est déjà opéré un fort mouvement de réaction en faveur du parti républicain.

Cette série de déclarations doit être considérée comme le programme de la politique républicaine pour la prochaine campagne présidentielle.

CHRONIQUE GASPESIENNE

Chambre de Commerce de Gaspé

A Percé, le 11 mars courant, la Chambre de commerce du district de Gaspé a tenu une assemblée importante au point de vue des questions qui ont été traitées. Les membres de cette Chambre de commerce qui tous comptent parmi nos hommes d'affaires les mieux posés, semblent décidés à ne rien négliger de ce qui peut contribuer au progrès et à l'avancement du district et cette chambre est appelé à rendre d'immenses services dans cette partie de la province.

Les principales questions traitées à cette assemblée ont été :

1o Celle du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ;

2o Moyens de transport faciles et rapides du produit de nos pêcheries aux Antilles et au Brésil ;

3o Amélioration dans le service des malles qui laisse beaucoup à désirer.

Notre chambre de commerce doit se mettre en communication et en correspondance avec les autres chambres de commerce de la Puissance, qui toutes sont intéressées à ce que la Gaspésie soit mise sur un pied d'égalité avec les autres parties de la Puissance, car ce district, qui contient une population de 60,000 âmes, fait des affaires considérables avec Québec, Montréal, Toronto et les autres centres du Dominion.

Des remerciments ont été votés par l'assemblée à M. Joncas, notre député aux communes, ainsi qu'aux gouvernements d'Ottawa et de Québec pour leur action pendant ces dernières années, en rapport avec le chemin de fer de la Baie des Chaleurs et autres améliorations publiques, et elle a aussi énergiquement condamné la conduite de la compagnie actuelle du chemin de fer de la Baie des Chaleurs qui semble persister a vouloir être un obstacle à tout progrès ici.

Les officiers élus pour la présente année sont : MM. George Romeril, de Paspébiac, président ; James Baker, de l'Anse du Cap, vice président ; George P. Fauvel, de Pointe St. Pierre, trésorier ; Joseph X. Lavoie, de Percé, secrétaire ; et MM. William Fauvel, de Paspébiac, A. E. Collas, de Gaspé, Robt. Lindsay, de Douglaston, J. J. Lowdes, de Gaspé, Charles G. LeBas, de Percé, A. T. Carter, de Gaspé et Wm. Flynn, de Percé, membres additionnels du conseil.

GASPÉ

LE PRINCE NAPOLEON

La chapelle ardente—Une lettre de condoléance du pape

L'éloge du prince à la chambre italienne

Le prince Napoléon et son fils

Opinion de la presse

Rome, 20.—Le corps du prince Napoléon est exposé dans une chapelle ardente. Il est revêtu d'une redingote noire. La croix de la Légion d'honneur et la croix de l'Annunciada reposent sur sa poitrine. Le roi Humbert a ordonné officiellement que les restes du prince fussent déposés dans la crypte du mausolée royal, dans l'église de La Spurga, à Turin.

On a célébré la messe dans la chambre mortuaire du prince. La princesse Clotilde a donné des ordres pour que le corps du prince ne fût pas embaumé. Le pape a écrit à la princesse une lettre de condoléance.

Hier, à la chambre des députés, le président a prononcé l'éloge du prince Napoléon et a proposé à la chambre de s'ajourner en signe de respect. Il a aussi proposé d'envoyer une adresse de condoléance à la famille du défunt. M. de Rudini, premier-ministre, a appuyé cette motion que les députés ont votée à l'unanimité, debout et la tête découverte.

La chambre a également nommé une délégation chargée d'assister aux funérailles du prince.

Le sénat a voté la même résolution et s'est ajourné pour une semaine.

Genève, 20.—On vient d'apposer les scellés sur la propriété du prince Napoléon. Il paraît que deux jours avant sa mort le cardinal Mermillod a eu une assez longue conversation avec le prince. A la suite, le cardinal est allé chercher le prince Victor et l'a introduit auprès de son père mourant et qu'il a placé la main du fils dans celle de son père. On pense que le prince Victor ne fera pas valoir ses droits comme chef de la famille des Napoléon, tant qu'il restera en Italie. La princesse Clotilde, les princesses Mathilde et Lætitia, ainsi que le prince Victor, accompagneront les restes du prince Napoléon jusqu'à Turin.

Londres, 20.—Le correspondant parisien du " Times " juge sévèrement les faits qui se sont passés au lit de mort du prince. " Le fanatisme religieux et l'ambition humaine se sont livrés une lutte acharnée auprès d'un malade dont la science médicale a prolongé l'existence d'au moins quinze jours. L'Eglise et le trône se sont disputés la possession d'un cadavre dont ils voulaient se faire un trophée. La dévotion d'un côté, et la soif du pouvoir, de l'autre, ont ajouté à l'horreur d'une terrible agonie. L'opinion publique s'est révoltée à la vue de ce zèle barbare torturant un agonisant ; ajoutez y le dégoût causé par la rébellion d'un fils qui persiste à résister à son père afin d'acquérir un pouvoir éphémère et inutile. Le seul personnage qui emporte de toutes ces scènes une réputation intacte c'est le prince Napoléon lui même, qui a gardé jusqu'à la fin sa force de volonté et a persisté à vouloir mourir comme il avait vécu, sans aucune marque d'hypocrisie sur les lèvres. "

Le correspondant du " Chronicle " à Rome et la " Fanfulla " déclarent que le prince Napoléon avait perdu connaissance, lorsque Mgr Puyol lui a administré l'extrême-onction.

Rome, 20—Le corps du prince Napoléon a été transporté hier matin, à l'église de Sancta Maria del Popolo où l'absoute a été faite. De là les restes mortels ont été transportés à la gare du chemin de fer en route pour Turin. Le deuil était conduit par la princesse Clotilde, son épouse, la princesse Letitia, sa fille, le Prince Victor, son fils et l'aide de camp du roi Humbert.

La Mafia à la Nouvelle-Orléans

L'ENQUÊTE SE CONTINUE

Le rapport officiel du consul italien à la Nouvelle-Orléans

Les commentaires de la presse

Nouvelle-Orléans, 20.—Le grand jury poursuit son enquête. Il n'a pas encore été prononcé de mise en accusation ; mais des charges très graves ont été relevées contre le détective O'Mailly pour avoir corrompu les jurés.

On croit que O'Mailly s'est embarqué pour New-York.

Une dépêche de Washington annonce que le baron Fava, ministre d'Italie, a reçu le rapport officiel du consul italien à la Nouvelle-Orléans au sujet des événements de samedi dernier. Ce rapport justifie, dit-on, la position prise par le baron Fava le 15 courant, en protestant auprès de M. Blaine contre l'inaction des autorités de la Nouvelle-Orléans avant et pendant les exécutions sommaires. En transmettant une copie de ce rapport au secrétaire Blaine, le baron Fava a répété que la conduite des autorités locales à la Nouvelle-Orléans était blâmable au plus haut dégré, parce qu'elles avaient manqué à leurs devoirs en ne protégeant pas la vie des sujets italiens, conformément aux termes des traités existants entre les deux pays, comme M. Blaine lui-même l'a rappelé au gouverneur de la Louisiane, avec un esprit de justice que le ministre d'Italie se fait un plaisir de reconnaitre.

Rome, 20.—Le "Secolo" de Milan, déclare que l'Italie demandera de fortes indemnités pour les familles des Italiens qui ont été tués à la Nouvelle-Orléans.

La "Fanfulla" dit que le gouvernement doit adopter des mesures plus effectives pour la suppression des sociétés secrètes.

Londres, 20.—Le " Times " prend vigoureusement la défense des habitants de la Nouvelle-Orléans. Il dit que, dans cette attaque des habitants contre les affiliés de la Mafia, on doit en rejeter tout le blâme sur l'illégalité constante tolérée par les usages d'Amérique. Le jugement des Siciliens par un jury n'a été qu'une pure farce ; on savait bien que la vie de tout juré qui condamnerait un affilié de la Mafia ne durerait pas de longues semaines.

Il faut éviter par tous les moyens possibles d'avoir recours à des violences illégales, mais que "messieurs les assassins commencent."

Les victimes sont toutes des affiliés de la Mafia ; ce ne peut être une grande perte qui ne doit guère causer de regret. Le fait qu'ils étaient tous naturalisés américains épargnera de sérieux embarras aux Etats-Unis. L'Italie, de son côté, en a trop de la Mafia chez elle pour se sentir gravement insultée ; elle se bornera, sans doute, dans cette affaire, à des représentations diplomatiques.

Souvent il est utile d'associer la *Créosote de Goudron de Hêtre* à *l'Huile de Foie de Morue* dans le traitement des Affections du Larynx, des Bronches, des Poumons, principalement dans les Bronchites chroniques et les Catarrhes. Cette association présente de grands avantages, même en l'absence de maladie véritable, quand on l'emploie seulement dans le but de fortifier une poitrine faible ou un tempérament délicat. — Ces deux médicaments se trouvent réunis dans les CAPSULES DE BERTHÉ CRÉOSOTÉES, dans laquelle la Créosote de goudron de hêtre se présente dissoute dans une huile de foie de morue particulièrement recommandable, puisqu'elle est préparée par des procédés qui, seuls, ont mérité l'*approbation de l'Académie de Médecine de Paris.*

VENTE EN GROS : MAISON FARRE, 19, rue Jacob, Paris, et principaux droguistes.

LA CONSTITUTION

ET LES PRECEDENTS

LE NOMBRE MAIS NON LE DROIT

Une dépêche au *Star*, en date du 18 de ce mois, se lit ainsi qu'il suit :

" Ottawa, 18 Mars.—Je suis en position d'annoncer que le gouvernement ne désavouera pas l'acte du Manitoba abolissant les écoles séparées dans cette Province. Les raisons de cette attitude sont bonnes et suffisantes et rencontreront, le gouvernement l'espère, l'approbation générale.

Le gouvernement ne pourrait, soutient-on, désavouer l'Acte du Manitoba sans contredire sa propre conduite dans la question de l'Acte relatif à la propriété des Jésuites. Dans le cas de l'Acte des Jésuites il a prétendu en somme que la Puissance n'a pas le droit d'intervenir dans la législation des Provinces. Si le gouvernement prenait une attitude différente au sujet de l'Acte du Manitoba, il aurait à faire face à un vote hostile de la presqu'unanimité des députés d'Ontario, sans distinction de parti. En outre, il a un précédent clair à suivre dans le cas de l'Acte des écoles du Nouveau-Brunswick, au sujet duquel, le gouvernement du jour refusa d'intervenir. La question fut laissée aux tribunaux et le gouvernement actuel suivra la même conduite."

Je ne crois pas que l'éminent ministre de la Justice, Sir John Thompson, songe à donner au parlement une seule des raisons mentionnées dans cette dépêche. Car elle est un tissu d'erreurs de fait, destinées à couvrir un manifeste déni de justice—s'il est vrai que le gouvernement est résolu à ne pas désavouer l'Acte de la législature du Manitoba qui abolit les écoles catholiques.

Il n'est pas vrai qu'au sujet de l'Acte des Jésuites, le gouvernement a émis la doctrine que la Puissance n'a pas le droit d'intervenir dans la législation des Provinces. Il a, par exemple, prétendu avec vérité que l'Acte en question est absolument du domaine de la législature de Québec, qu'il n'affecte aucun intérêt général du Canada et qu'en conséquence le pouvoir fédéral ne devait pas l'anéantir au moyen du droit de désaveu.

L'Acte de la législature du Manitoba peut-il être considéré sous le même jour ? Est-il du domaine de cette législature ?

Voilà la question, et s'il est résolu qu'elle doit être décidée contre la minorité, au moins avons-nous droit de demander que l'on ne nous prenne pas pour des hommes incapables de comprendre le sens commun. Car il n'y a pas de précédent à invoquer pour expliquer le non-désaveu de la loi en question. Il s'agit purement du droit du plus fort. Que l'on nous le dise sans détours. Ce ne sera pas la première fois que le nombre l'emporte sur la justice. A quoi bon les subterfuges ?

L'Acte d'Union, l'acte "pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba," sanctionné le 12 mars 1870 par le représentant de la Reine en Canada, dit :

" Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, *sujettes et conformes aux dispositions suivantes* :

(1) Rien dans *ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi ou par la coutume*, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational schools.)

" (2). Il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation."

Lors de l'union, en 1870, il *existait* au Manitoba des écoles séparées catholiques et protestantes. L'expression " la loi ou *la coutume* " dans l'acte fédéral, a été manifestement dèstinée à couvrir ces écoles et à en assurer la continuation. Aussi, dès sa première session, en 1871, la législature du Manitoba adopta-t-elle des lois pour régulariser le fonctionnement de ce système d'éducation, en faveur des sujets catholiques et protestants de la Reine qui avaient reçu du parlement et du gouvernement canadien l'assurance et la garantie que leurs droits et privilèges ne pourraient être méconnus.

Or, l'an dernier, par une loi, sanctionnée par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, le 31 mars, la législature de cette province a aboli les écoles séparées qui existaient avant 1870 et qui ont toujours existé depuis. Cette loi porte pour titre : " L'acte des écoles publiques."

Il est donc clair, indiscutable que cette législature a agi en contravention de ses pouvoirs et de sa juridiction, puisque l'acte même qui lui a donné la vie lui enlève le droit de faire des lois qui puissent affecter l'existence des écoles séparées établies par la loi ou la coutume.

L'acte de la législature du Manitoba, 1890, est contenu dans le statut de cette province, 53 Victoria. L'"acte pour établir et constituer le gouvernement de la province du Manitoba, 1870," se trouve dans " Les actes du Canada et des provinces non abrogés par les statuts revisés, 1887."

Les hommes publics, résolus à se rendre compte de ce qui se passe, devraient se familiariser avec ces statuts. Il importe, je le répète, que si l'acte arbitraire de la législature du Manitoba n'est pas désavoué, nous soyions au moins en mesure de savoir de science certaine qu'il est inconstitutionnel, illégal, contraire à la foi publique, et que le grand nombre est au-dessus des lois faites pour protéger les minorités.

Il n'est rien de tel que de bien constater une situation.

Sir John Thompson ne se retranchera pas derrière le cas des écoles du Nouveau-Brunswick, en 1872.

Rappelez-vous que l'acte fédéral du Manitoba, 1870, se sert des mots " par la loi ou *la coutume*," en parlant des écoles séparées dont il garantit l'existence.

La constitution fédérale de 1865 qui régit le système d'instruction publique au Nouveau-Brunswick et dans les autres Provinces qui entrèrent dans la Confédération, est ainsi conçue :

" Section 93. Dans chaque Province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

" Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, *par la loi*, à aucune classe particulière de personnes dans la Province, relativement aux écoles séparées (denominational.)

Or, les écoles catholiques séparées au Nouveau-Brunswick n'existaient pas *par la loi*, mais simplement *par la coutume*. La constitution n'en couvrait donc pas l'existence, et c'est la raison qui fut donnée alors par le gouvernement pour refuser de désavouer l'Acte de la législature du Nouveau-Brunswick qui décréta l'abolition des écoles catholiques.

L'Acte fédéral de 1870 a remédié, au sujet du Manitoba, à la lacune existante dans l'acte de 1865, par l'insertion du mot " coutume. "

Donc, le précédent du Nouveau-Brunswick, loin de pouvoir être invoqué à l'appui de l'acte de la législature du Manitoba, 1890, est plutôt un argument souverain en faveur du désaveu de la loi arbitraire adoptée à l'instigation de Messieurs Greenway, Martin et autres pigmées politiques de la même taille.

Je sais fort bien que beaucoup de députés d'Ontario, sans distinction de partis, se sont engagés à empêcher le désaveu de la loi en question. Ils peuvent être le nombre, la force. Cela ne prouve pas qu'ils sont le droit.

J. Israel Tarte.

Une dépêche d'Ottawa au *Star* se lit comme suit :

" Vu que les Etats de la Nouvelle-Angleterre sont le marché naturel des provinces de l'est, je crois qu'une pression sera exercée sur le gouvernement pour avoir des relations de commerce plus étroites. A l'heure qu'il est le gouvernement serait disposé à faire des concessions, et jusqu'à quel point ces concessions peuvent être contraires aux autres provinces, on ne le sait pas encore. Il semble donc difficile de dire jusqu'où le gouvernement est prêt à aller."

LE NAUFRAGE DE L'UTOPIA

Le terrible naufrage de l'*Utopia* en face de Gibraltar est l'une des plus grandes calamités qui soient arrivées sur mer depuis bien longtemps. 600 personnes environ y ont perdu la vie.

C'est au moment de jeter l'ancre que l'*Utopia* est allé se jeter sur l'éperon du navire de guerre anglais *Rodney* qui le transperça pour bien dire de part en part. L'*Utopia* se dégagea et alla s'engouffrer dans la mer à quelques centaines de pieds plus loin. Il faisait nuit et la mer était extrêmement grosse. Ceux qui purent gagner la mâture, les vergues y restèrent jusqu'à ce qu'ils furent sauvés par les bateaux de sauvetage venus des vaisseaux de guerre en rade et de la rive. Par malheur, des centaines de personnes sont restées dans l'entrepont.

L'*Utopia* était un vaisseau de la ligne Anchor. Environ 300 personnes ont été sauvées en tout.

LETTRE DE ROME

Le discours du Pape

Le St-Père vient de prononcer sur Grégoire le Grand un de ces discours historico-politiques qu'il a l'habitude de faire tous les ans au jour anniversaire de son couronnement. Cette fête est une date historique et il la traite comme telle. Le discours de cette année a un accent plus vibrant. Quand sa voix claire a scandé merveilleusement chaque syllabe de sa parole, on sentait passer comme le souffle d'une âme passionnée pour l'œuvre de sa vie et les grands biens de l'humanité. Rarement Léon XIII a parlé avec plus de force. Il semblait rajeuni. Aucune faiblesse ; aucune trace de vieillesse. C'est un vrai miracle moral que cette plénitude de santé, intellectuelle et corporelle, que cette puissance de reverdissement, chaque fois qu'une circonstance solennelle lui commande l'accomplissement d'un acte important. On dirait que Léon a son âme dans sa main, tant il la domine et la gouverne à son gré.

Tous les assistants admiraient la jeunesse de l'accent, la vibration de cette voix qui sonne au loin comme le clairon des victoires, cette allure noble et fière, vraiment royale et hautement apostolique. Léon XIII possède, à un degré éminent, l'âme royale, le cœur pontifical. Il domine, et sa hauteur grandit dans ces occasions. Quand vers la fin du discours, Léon XIII a stigmatisé la folie politique, la *stoltezza* de l'Italie, un frisson a passé dans l'assemblée, si pui sante et si vibrante se fit la voix du Saint-Père.

Le discours du Pape est une sorte de parallèle entre l'époque de Grégoire-le-Grand et nos temps. Léon XIII n'appuie pas ; il semble glisser. La délicatesse la plus exquise préside au rapprochement. Cependant, la puissance de la comparaison, jaillit si naturellement de l'exposé pontifical, que le lecteur complète, souligne appuie et conclut. Léon XIII a l'art de ces nuances discrètes, de ces allusions fines et délicates. Il existe rarement. Il faut un grand intérêt de polémique pour que son burin grave et s'enfonce ; comme par exemple au lendemain des fêtes de Giordano Bruno et dans sa dernière Encyclique aux Italiens. Le génie italien aime d'ailleurs les rapprochements historiques. Chez les Papes et les catholiques ce caractère historique de la nation s'auréole encore dans la Papauté, la première et la plus haute des institutions de l'histoire.

Je ne suivrai point le Saint-Père dans tous les détails et dans toutes les nuances de son allocution. Je relèverai deux points : l'abolition de l'esclavage, et l'union des deux Eglises.

Le passage du discours sur l'Afrique constitue un grand acte. Ce n'est pas seulement une affirmation fière et sonore, c'est un événement et un programme, et plus que cela, c'est une espèce de satisfaction donnée avec magnificence au Primat d'Afrique insulté ces jour ci dans toute son âmes de missionnaire et de Français, par les passions des partis affolés à la suite du toast d'Alger. Léon XIII déclare en effet, qu'il consacrera tous les dons de son futur jubilé épiscopal à l'entreprise humanitaire et aux missions catholiques de l'Afrique. Quelle consécration, quelle apothéose de la croisade prêchée par le Pierre l'Ermite de l'Afrique ! Quel coup de maître ! Quelle conception large et intuitive du rôle de l'Eglise et de la Papauté ! Quelle foi, enfin, dans le succès de cette épopée africaine, où se jouent dans une partie suprême, les intérêts, les drames en quelque sorte, de l'avenir ! Quand Léon XIII a conçu une œuvre féconde, et qu'il croit favorable à l'épanouissement de l'idée pontificale et catholique, sa tenacité et sa vaillance sont extrêmes. Il creuse le sillon entrouvert avec la patience du laboureur qui décuple la fécondité de son champ ; il ne cesse plus de veiller à la semence avec cet esprit de suite et cette fixité de sentiment, qui sont une partie du génie et la plus sûre garantie des triomphes décisifs. " L'homme de Biskra " aura tressailli dans son âme altière et vibrante, quand les échos de l'Afrique ont répété les accents sublimes de Rome. Carthage et Rome, les rivales de l'antiquité, se sont embrassées dans une même conviction et dans un héroïsme égal pour l'accomplissement de hautes destinées.

Oui Léon XIII a frappé un grand coup. Que diront les détracteurs du cardinal ? Car il ne faut pas le dissimuler, ce don royal fait à l'Œuvre maîtresse du Primat d'Afrique est le couronnement de toute une carrière. Ceux qui, au lendemain du toast d'Alger, ont cru faire reculer le missionnaire, ceux qui ont espéré jeter dans la poussière ce piédestal de la gloire de la France et du Saint Siège, peuvent se détromper ; le cardinal est plus grand que jamais ; N'y a-t-il pas dans cet hommage et dans cette confiance du Pontife romain comme une recommandation du cardinal auprès de toute la France ? N'y a-t-il pas là comme une consécration indirecte de sa politique d'avenir, inaugurée avec éclat par le toast d'Alger ? Léon XIII a de ces attentions généreuses. L'à propos a toujours éclaté dans ses actes et surtout dans ses initiatives et dans tout ce qui porte le cachet de l'innovation.

La France qui écoute la voix du Cardinal et la France qui l'a combattue entendront cette parole de Rome et la pèseront dans le sanctuaire de leur conscience.

Comme l'Œuvre de l'Abolition de l'Esclavage, cette "iniquité des iniquités" comme l'appelait Guizot, a un caractère éminemment humain, cosmopolite et catholique, tous les pays écouteront cette voix. Non seulement les catholiques, mais toutes les âmes bien nées puiseront largement dans leur générosité pour mettre le Pape en mesure de porter sur un fleuve d'or la civilisation chrétienne et européenne jusque dans les derniers replis mystérieux du continent noir. Le jubilé épiscopal de Léon XIII ne revêt-il pas ainsi la marque d'une date historique et d'un grand acte humanitaire ? N'y a-t-il pas de la part de Léon XIII une grandeur incomparable de *dépersonnaliser* son jubilé et de le transformer dans une vaste apothéose d'une des œuvres les plus belles qui aient honoré le genre humain ? Dès aujourd'hui l'on peut dire que les fêtes de 1893 sont placées radieuses et rayonnantes sur le Thabor.

A côté de l'Afrique, il y a l'Orient. Ici, c'est la même inspiration intuitive de l'avenir. Pour la première fois, Léon XIII se prononce officiellement et dans un acte personnel en faveur de l'union des deux églises orientale et occidentale.

Là, réside une autre importance de ce discours qui est moins le testament d'un Pontife, que le manifeste d'un Roi qui inaugure son règne. Il est vrai que dès le début de son pontificat, Léon XIII a caressé cette pensée de rapprochement. Il admire et il aime Mgr Strossmayer, l'illustre promoteur de cette politique de fusion. Quand les rois et les gouvernements, quand les Hongrois et les anti Orientaux ont traité le grand évêque Slave de visionnaire et de fou dangereux, le Pape n'a jamais désespéré. Il a gardé au fond de son cœur, à travers toutes les crises, l'espérance invincible que Rome devait attirer à elle ce monde couché dans l'immobilité, mais, qui cherche à renaître et qui ne se reprendra que dans l'union avec la cité des Papes. Byzance est tombée parce qu'elle a combattu Rome dans une pensée de jalousie et d'orgueil. Byzance ne se relèvera que par le retour à la mère de l'Eglise. Il y a six ans quand Mgr Rotelli était délégué apostolique à Constantinople, cet idéal était apparu au grand Soleil. Il a éveillé le monde comme une vision de l'avenir, mais le succès n'était pas mûr. L'est-il aujourd'hui ? Il serait téméraire de le croire, bien que Mgr Strossmayer ait déclaré dans son dernier mandement, que ce rêve se réaliserait dès la fin de ce siècle.

Le discours du Pape consacre ainsi l'œuvre de deux apôtres et de deux hommes d'avenir ; le cardinal Lavigerie, le fondateur de l'Afrique chrétienne, et Mgr Strossmayer, le préparateur de l'Orient catholique.

Arrivabene.

Faites usage de l'Angostura Bitters pour stimuler l'appétit et conserver les organes digestifs en ordre. Dr J. G. B. Siegert & Fils, seuls manufacturiers. En vente chez tous les pharmaciens.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rousseurs, le masque et autres taches de la peau.

La *LOTION PERSIENNE* est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMEDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence, La Lotion Persienne, au contraire est une préparation médicinale, transparente comme impalpable comme de l'eau.

Lorsque la peau est *brunie par le soleil*, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant un peu à l'eau dont on se sert pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal

LA POURSUITE

NOUVELLE

Paris, l'hiver, est adorable par un temps sec.

Quel air de fête partout quand un frisson de gelée matinale amène quelques heures de soleil ! Sur l'asphalte rapidement séché, les pieds sonnent comme une musique triomphale.

Les épaules des femmes ont des frissonnements de volupté sous la fourrure ébouriffée comme les plumes des moineaux qui boivent la lumière tiède le ventre dans le sable des squares.

Et quand l'ombre vient, plus subite encore que de coutume, mais enveloppée d'un rose linceul par le rayonnement du couchant dans les brouillards une double constellation s'allume : aux cieux, dont l'azur sombre apparait dégagé des terrestres vapeurs ; dans les rues, où le clignotement du gaz simule une nuée de petites étoiles.

C'est par un soir pareil, il était six heures trois quarts environ, qu'elle suivait fiévreusement le boulevard, côté gauche, dans le sens de la rue de la Paix à la Madeleine.

L'air prodigieusement distrait, d'un pas inégal, tantôt rapide, elle marchait ayant à peine un regard pour les boutiques fraîchement illuminées.

Elle se promenait, quoi !

Une petite mine très fière, avec des traits qui, sans être précisément réguliers, avaient leur harmonie ou, mieux, leur saveur ; une tournure élégante, un aspect décidé de petite femme s'appuyant sur toutes les régularités bourgeoises de la vie.

A quoi pensait elle ? où allait-elle ? Ta, ta, ta, ta ! vous êtes fort curieux ! et si je vous disais de quitter votre mœlleux fauteuil et le coin de votre feu pour le venir apprendre, vous feriez une belle grimace ! Apprenez-le donc sans vous déranger.

Elle pensait que son mari était un monstre... et elle ne savait pas où elle allait !

Oui ! une querelle après dix-huit mois de ménage ! le refus catégorique d'un bijou très désiré. Monsieur mangeait certainement son argent avec des maîtresses ! Il s'en était défendu avec trop d'indignation pour que ce ne fût pas certain.

Et voilà comment se payait l'honnêteté d'une personne qui lui avait tout donné, elle pouvait bien le dire, car elle lui avait sacrifié tout, à cet ingrat jusqu'à la société de sa propre mère, qui, étant sourde comme un pot, n'était pas bien gênante, pourtant.

Elle était sortie furieuse et ne rentrerait certainement pas pour dîner. Et elle songeait à la mine qu'il ferait seul, en tête-à-tête avec un poulet, lui qui détestait ce comestible, et n'en mangeait que par politesse ! Et puis la vengeance ! la loi du talion ! les amoureux à venir ! Elle était bien sûre de plaire, parbleu !

Et comme pour s'en convaincre, elle jetait un regard oblique sur une de ces glaces qui bordent les devantures élégantes, elle put se convaincre qu'un monsieur, bien enfoncé dans son paletot, lui marchait de fort près sur les talons.

*** Cela ne lui plut pas longtemps. Ce monsieur avait assez le costume d'un homme comme il faut. Mais il continuait à marcher derrière elle avec une insistance frisant vraiment l'indiscrétion. Que diable ! on regarde un peu à qui on a affaire !

Oui, dans l'avenir elle aurait certainement des amoureux ; mais ce n'est pas dans la rue qu'elle en prendrait ; il y passe indubitablement des gens très bien, mais une femme du monde n'écoute qu'un homme qui lui a été présenté.

Ah ! mais, il devenait très ennuyeux, ce monsieur !.. Est-ce qu'il la prenait pour une autre ?.. Si elle le priait tout simplement, d'un petit ton sec et digne, de passer son chemin ? Mais non ! rien n'est pis en pareil cas que d'engager la première la conversation. S'il allait avoir de l'esprit et la faire rire en lui répondant ! Elle serait désarmée de sa majesté, et ce serait du propre !

Comme elle tournait la rue Royale, il ne lui fallut pas faire un bien grand mouvement de tête pour s'apercevoir qu'il la tournait aussi. Oh ! c'était trop fort, à la fin ! Elle prendrait la première voiture venue ; et, s'arrêtant, elle se mit à faire des signes à tous les cochers.

Or, il y en avait à miracle, car cette belle journée avait amené beaucoup de promeneurs au Bois, et une file d'automédons sous une forêt de fouets défilait au petit pas, tous allant dans le même sens, celui du retour, et remplissait la chaussée, comme un fleuve emplit son lit, si bien qu'aucun piéton ne la pouvait traverser, et que force était à ceux ci d'attendre, en maugréant, qu'il n'y ait plus d'eau dans cette rivière pour la passer à pied sec et aller à leurs affaires.

Un dodelinement général de tête répondit aux signes de détresse de la jeune femme : tous les cochers étaient en service régulier et toutes les voitures étaient pleines.

Cependant, son persécuteur s'était arrêté aussi au même angle de la rue St. Honoré et de la rue Royale. Là, côte à côte à elle !

Lui non plus ne pouvait pas passer outre, l'encombrement faisant angle en cet endroit et lui fournissant un excellent prétexte pour y rester aussi longtemps qu'elle. Et elle sentait positivement le souffle de cet inconnu dans son cou, un souffle parfumé, d'ailleurs, par d'excellents cigares. Et pas moyen de le gifler !...

Il fallait prendre un parti : continuer vers la place de la Concorde ou tourner à gauche, ou tourner à droite, résolûment, en courant pour ne pas attendre un nouveau défilé de fiacres. Mais lui s'engagea, sans hésiter, dans le sillon qu'elle avait ouvert, et, profitant cyniquement du chemin qu'elle lui avait fait, il arriva presque en même temps sur le même trottoir.

Et toujours pas un mot ! pas une impertinence permettant de le confier au premier sergent de ville du coin !

Et si ce n'était pas un amoureux ? Un malfaiteur, peut-être ? Pourquoi pas ?... Les voleurs ordinaires sont mal mis, mais les chefs de bande ont quelquefois des vêtements très cossus. Pour ce qu'ils leur coûtent, ils auraient vraiment tort d'y regarder !

Ce monsieur avait toujours les deux mains dans ses larges poches doublées de loutre : c'est là que les assassins ont coutume de cacher leur couteau-poignard ou leur revolver. Car, maintenant, ils ont des revolvers aussi, comme les honnêtes gens, et, si la police continue à les laisser faire, ils arriveront bientôt, devant les maisons qu'ils veulent dévaliser, avec des batteries montées et un peu d'artillerie de siège !

Cet homme avait certainement le cou trop enfoncé dans son col de fourrure pour ne pas chercher à dissimuler quelque signe qui le ferait immédiatement reconnaître par de vieux limiers de police. Plus de doute : un meurtrier peut-être, un pick-pocket à coup sûr !

Mais impossible de crier : "Au secours !" avant qu'il ait rien fait. Comme c'est logique ! Il serait bien temps après ! Et, cependant, le danger devenait imminent. Le haut du faubourg Saint-Honoré est presque désert à cette heure : c'est là qu'il l'attendait.

Ah ! Il fallait en finir !.. demander asile à n'importe qui !

Et, brusquement, se précipitant sous la première porte cochère venue, elle gagna l'escalier, sans rien demander au concierge, et monta. Derrière elle, le monsieur fit exactement les mêmes choses.

*** Alors, complètement affolée, elle s'arrêta au premier étage et y donna un grand coup de sonnette.

Le domestique qui vint ouvrir n'eut point le temps de lui demander son nom : elle avait traversé le vestibule comme une flèche. Mais, en se retournant, afin de s'assurer si elle était enfin à l'abri des atteintes de son bourreau, elle vit avec stupéfaction celui-ci jetant son lourd pardessus entre les mains du laquais galonné.

Pour le coup, c'était trop d'audace ! Elle tourna furieusement le bouton d'une nouvelle porte et se trouva dans un petit salon fort bien tenu, où une dame, dans un déshabillé du meilleur goût, lisait au coin de la cheminée.

Celle-ci leva les yeux, et comme elle s'apprêtait à lui demander asile avec les gestes d'une suppliante antique, le monsieur entra de l'air le plus naturel du monde.

—Ma chère amie, fit-il d'un ton qui sentait son homme de la meilleure compagnie à la dame en déshabillé du meilleur goût, faites-moi le plaisir de me présenter à madame.

—Mon mari, madame, fit celle-ci en s'inclinant avec infiniment de politesse.

Et c'était vrai !

Et tout, vraiment, en dépit des apparences, s'était passé dans l'imagination de la petite dame à l'air prodigieusement distrait.

Le hasard avait voulu qu'elle prit le chemin que ce monsieur devait suivre pour rentrer naturellement chez lui. C'est par politesse que, dans l'encombrement du trottoir, il était demeuré constamment derrière elle, hâtant le pas en même temps qu'elle, parce qu'il était en retard pour dîner, le ralentissant quand les mêmes obstacles les arrêtaient tous deux.

Et le même hasard, plus ingénieux, je l'avoue, l'avait conduite juste sous le toit de cet homme de bien.

..Le cœur des femmes est un insondable mystère : la promeneuse égarée s'excusa gentiment en racontant sa quasi-aventure qui l'avait guérie.. des aventures.

Elle courut chez elle, où elle arriva fort heureusement avec assez peu de retard pour que son mari, homme d'esprit, ne le lui reprochât point, d'autant plus qu'elle en reprit possession avec un baiser.

Un mari est, après tout, le meilleur compagnon dans la vie.

ARMAND SILVESTRE.

BOISSONS ET TABAC

D'après le rapport du revenu de l'intérieur pour l'année expirée le 30 juin 1890, on voit que le revenu a été de $7,854,581, contre $6,974,540 l'année précédente.

Le revenu provenant des spiritueux a été de $4,620,393 ; cigares, $603,-414, et le tabac, $1,896,359. Le revenu provenant des spiritueux n'avait été que de $3,871,000 l'année précédente, ce qui accuse pour 1890 une augmentation de plus de trois quarts de million de piastres.

La quantité de spiritueux fabriquée durant l'année a été de $5,091,475 gallons à épreuve ; on a employé 85,-682,042 livres pesant de grain. En 1890 on a manufacturé 10,056,866 livres de tabac en feuilles, y compris 681,613 livres de tabac canadien.

L'année précédente, on n'en avait manufacturé que 8,806,213 livres. On a manufacturé 34,206,940 cigarettes, et 252,870 livres de tabac à priser La consommation actuelle des cigares domestiques est de 98,810,725 et des cigarettes de 28,990,440. Droits perçus sur les cigares, $593,710 ; sur les cigarettes, $43,508.

Le tableau suivant indique la consommation annuelle par tête de spiritueux, bière et vin, par gallons, et du tabac, par livre, pendant les trois dernières décades

	Spiritueux	Bière	Vin	Tabac
1870....	1,434	2,163	195	2,190
1880....	715	2.248	077	1,936
1890....	883	3,360	104	2,143

Le revenu par tête de ces articles a été : Spiritueux, en 1870, 96 cts ; en 1880, 77c ; en 1890, $1,25 ; Bière, en 1870, 8 1/2c ; en 1880, 8c ; en 1890, 12c ; Vin, en 1890, 6c ; en 1880, 5 1/2c ; en 1890, 7c ; Tabac, en 1870, 26c ; en 1880 43c ; en 1890, 54c.

Le whiskey n'est évidemment pas une quantité négligeable dans le revenu du pays !

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme Winlow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assoupit les gencives, adoucit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt-cinq centins la bouteille.

L'accroissement de nos villes

La "Gazette" publie le remarquable tableau suivant de l'accroissement des grandes villes du Canada. C'est par là que l'on est le mieux en état de juger du progrès d'un pays.

	EVALUATION	POPULATION
Toronto :		
1878....	$ 49,000,000	1881.... 91,240
1890....	136,526,000	1890....167,500
Montréal :		
1880....	64,500,000	1881....140,000
1890....	115,660,000	1890....212,000
Hamilton :		
1878....	15,200,000	1881.... 35,000
1890....	22,000,000	1890.... 45,000
Ottawa :		
1880....	10,300,000	1881.... 25,600
1890....	17,100,000	1890.... 44,000
Halifax :		
1881....	14,500,000	1881.... 36,000
1890....	21,700,000	1890.... 42,000
London :		
1881....	8,480,000	1881.... 19,700
1890....	14,800,000	1890.... 36,700
Brantford :		
1881....	3,600,000	1881.... 10,500
1890....	5,400,000	1890.... 14,300
Winnipeg :		
1881....	9,196,000	1881.... 6,249
1890....	18,612,000	1890.... 22,892
Victoria, C. A. :		
1880....	2,682,000	1881.... 5,900
1890....	9,358,000	1890.... 23,000
Vancouver, C. A., n'existant pas en 1886		
1890....	9,500,000	1890.... 14,000
Windsor, Ont. :		
1881....	1,946,000	1881.... 6,377
1890....	4,872,000	1890.... 10,528

La ville de Québec ne figure point dans ce tableau pour la bonne raison que la statistique, en ce qui la concerne, s'arrête à 1881.

L'évaluation de la propriété cotisée à Québec en 1881 s'élevait à $16,270,600.

Incendie d'un moulin

Un moulin à scie, appartenant à M. Alfred Rouillard, cultivateur de St-Gervais, comté de Bellechasse, et situé à St-Lazare, même comté, a été incendié la semaine dernière. Le moulin valait $1,500 et n'avait pas d'assurance. Perte totale.

Terrible issue d'un bal

Pendant un bal donné, à Kilgore, Ky. mardi soir, une chicane s'éleva parmi les danseurs, tous mineurs des environs. On joua du couteau et du pistolet, les lampes furent renversées et éteintes ; malgré les cris et les larmes des femmes, une lutte terrible se poursuivit pendant plus d'une heure, au sein des ténèbres. Quand de guerre lasse, on cessa de s'entretuer et qu'on alluma les lampes, six mineurs étaient étendus morts sur le plancher. Une dizaine d'autres, plus ou moins blessés, ont été ramenés dans leurs foyers.

$3 L'ABONNEMENT AU "CANADIEN" EST DE $3.00 PAR ANNÉE

Semoule Mouriès

L'emploi de la *Semoule Mouriès* est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices, et aux enfants pendant toute la période de la dentition et de la croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès ; et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement au concours des prix Montyon pour cette découverte qui exerce une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants.

L'usage de la *Semoule Mouriès* chez la femme pendant la grossesse et la lactation et chez l'enfant pendant la dentition et la croissance, est de nature à développer de vigoureuses constitutions.

Une instruction est jointe à chaque flacon.

Fabrique et gros : Maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris.

Deux Fermes à vendre

Situées dans le comté de Portneuf, en la paroisse de St-Augustin. Une qui est le No. 55 du cadastre, a quatre arpents de largeur sur 30 de longueur, avec maison bien finie ayant 16 chambres, l'eau à la main. Etables, granges, hangars et toutes les autres dépendances en bon ordre. C'est un endroit d'arrêt pour les cultivateurs venant de Québec ou y allant. Un bon poste pour boucher, boulanger, forgeron ou maison de pension.

L'autre ferme est le No. 37 ; on y trouve une excellente maison et autres bâtisses.

Bonnes conditions. S'adresser à

CHAS. PICKFORD,

15 mars—6f St-Augustin, Co. Portneuf.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé ? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie ; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps ? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes ?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre **Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang.** Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance :

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit : "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit : "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c., et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Prix, $1 ; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

Tous disent la même chose que Racicot.

Les Remèdes sauvages composés d'herbes et de racines de J. E. P. Racicot, sont tellement efficaces que pas un seul de tous ceux qui en ont fait usage d'différent d'opinion. Partout on s'accorde à dire, que les cas les plus difficiles ont été guéris par Racicot. Malades, quelle que soit votre maladie, vous vous guérirez, si vous faites usage des Remèdes Sauvages de J. E. P. Racicot. Ceux qui ne peuvent se rendre à Québec n'ont qu'à écrire et ils seront certain de recevoir leurs remèdes au retour de la malle. N'oubliez pas qu'il y a une **Enseigne du gros sauvage** chez

J. E. P. RACICOT

No 25, Rue St-Joseph





LA MALADIE DES PORCS A KINGSTON

Aux environs de Kingston les porcs meurent en assez grand nombre d'une maladie qui se manifeste, nous disent les journaux, sous la forme de " gangrène du cou et des pattes.

Il est difficile de connaître la nature de cette maladie par les quelques mots de description qu'en fait la presse.

Si ce n'était pas dans la province d'Ontario je serais porté à croire que c'est une maladie infectieuse et contagieuse. Mais j'ai mes doutes.

De plus, il y a certaines maladies du porc qui ont assez de ressemblance avec celle qui nous occupe.

L'angine, par exemple, est souvent très violentes chez le porc. Elle est accompagnée d'une violente inflammation interne et externe de la région de la gorge et d'une tumeur au cou, laquelle prend rapidement une teinte bleuâtre, puis noire. La compression qu'exerce cette tumeur sur la gorge amène assez promptement la suffocation.

Cette maladie étant assez fréquente et se développant sous l'influence de causes qui se font sentir, assez souvent, sur un bon nombre de sujets paraît prendre une forme épizootique. Cependant il n'en est rien. C'est la même cause qui produit les mêmes effets chez tous les sujets affectés et non pas la contagion qui répand la maladie.

Peut-être que c'est bien cette maladie qut tue les porcs de Kingston.

Chacun son tour ; nous avons eu le nôtre il y a quelques années. En 1885 et 86 " le choléra du porc " nous a causé bien des dommages, ici même, à Québec. Bien des porcheries ont été vidées. Une entre autre, qui contenait quarante et quelques porcs a été vidée nette. Dans une courte enquête d'un jour j'ai découvert près de 200 porcs qui étaient morts de cette maladie.

Ces porcheries ont été mises en quarantaine, sans bruit ; elles ont été lavées, désinfectées parfaitement. De nouveaux habitants n'y sont rentrés qu'au bout de trois mois et depuis la maladie n'y est pas reparue.

C'est maintenant au tour de Kingston. En tout cas la maladie de leurs porcs ne semble pas prendre un caractère bien malin. Je suis porté à croire que, si l'on cherche bien, l'on trouvera une cause locale, qu'il suffira de faire disparaître pour mettre fin à sa maladie.

D'ailleurs, à Ontario, il faut peu de chose pour créer de l'excitation parmi les éleveurs.

Il ne se passe pas d'année que la presse publie, que, dans tel comté, telle paroisse, il y a des animaux souffrant, soit de la pleuro-pneumonie, soit de la fièvre aphyteuse, soit du charbon symptomatique. Et voilà le public alarmé. Une enquête se fait et la nouvelle est controuvée.

Il en sera probablement ainsi pour cette maladie des porcs de Kingston.

J. A. COUTURE.

QUATRE CONTRE UN

Un pasteur fut un jour abordé par un médecin, déiste en religion, qui lui demanda ;

—Est-ce que vous prêchez afin de sauver les âmes ?

—Oui.

—Avez vous jamais vu une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais entendu une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais goûté une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais flairé une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais senti une âme ?

—Oui.

—Eh bien ! dit le médecin, il y a quatre des cinq sens contre un sur l'existence de l'âme.

Le pasteur alors demanda à son tour :

—Etes-vous un docteur en médecine ?

—Oui.

—Avez-vous jamais vu une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais entendu une douleur ?

—Non.

—Avez vous jamais goûté une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais flairé une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais senti une douleur ?

—Oui.

—Eh bien ! dit le pasteur, il y a aussi quatre sens contre un sur l'existence de la douleur. Et cependant, monsieur, vous savez que la douleur existe, et moi je sais, de la même manière que l'âme existe.

Communautés Canadiennes

Il y a 21 communautés d'hommes au Canada, qui sont : Les Carmes Chaussés, les Trappistes les Clercs Saint-Viateur, les Frères de la Congrégation de Marie, les Dominicains, les Franciscains, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Frères de l'Instruction Chrétienne, les Jésuites, la Compagnie de Marie, les Oblats de Marie Immaculée, les Petits Frères de Marie, les Pères de la Résurrection de N.-S.-J.-C., l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, les Prêtres de Saint-Basile, la Congrégation de Sainte-Croix, la Compagnie de Saint-Sulpice, les Frères de Saint-Vincent de Paul, la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, les Pères Adorateurs.

La société St-Jean-Baptiste de Boston

M. le rédacteur,

Nul doute que vous nous permettrez de demander un court espace dans les colonnes de votre journal pour publier un compte-rendu de l'élection des officiers de la société St-Jean-Baptiste de Boston, Mass., qui a eu lieu à une assemblée semi-annuelle le 11 de ce mois.

Ont été élus :

Président, Armand Lalonde ; Premier vice-président, A. P. Lachapelle ; Second vice-président, T. Monast ; Secrétaire-archiviste, L. A. Gourdeau ; Asst.-secrétaire-archiviste, Siméon Girard ; Secrétaire-correspondant, L. Lahaise ; Secrétaire financier, F. X. Julien ; Trésorier, S. Vanier ; Sergent d'armes, L. N. Lambert ; Directeurs, L. T. Bédard, Geo. Fortin, E. Bertrand ; Comité de visite, O. Doré, E. Quevillon, S. Villemaire ; Collecteur, S. Vanier ; Médecine, Dr T. Garceau et Dr D. L. Lamarche.

M. Lalonde, après son installation comme président, fit un magnifique discours sur le progrès rapide de la société ; il encouragea les membres à faire tous leurs efforts pour en augmenter le nombre soit par influence personnelle ou par d'autres moyens aussi légitimes. Il fit remarquer qu'au-delà de cinquante membres avaient joint la société pendant l'année qui vient de s'écouler, et qu'il espérait qu'avant peu d'années plusieurs cents membres s'y adjoindraient. Il remercia d'une manière bien appropriée l'honneur qui venait de lui être fait et prit son siège au milieu des applaudissements.

A la même assemblée les résolutions suivantes de condoléances ont été unanimement adoptées :

" Que la société St.-J.-B. de Boston a appris avec le plus profond chagrin la mort d'un de ses membres fondateurs les plus estimés, M. Jos. Débigaré, décédé à Québec le 6 mars :

Que par la mort de M. Débigaré, cette société perd non seulement un citoyen généreux et d'un patriotisme éclairé, mais aussi un de ses membres les plus influents dont l'esprit de suite et d'ordre avait le plus grand poids dans les délibérations et dans les différents comités de notre association pendant son séjour à Boston :

Que copie des présentes résolutions soient d'abord transmises à la famille du regretté défunt et puis ensuite à la presse pour publication."

(Signé) ARMAND LALONDE,
Président.
S. LAHAISE,
Sec.-Correspondant

Pendant l'année se terminant le 30 septembre dernier, 339,289 barils de bière anglaise, d'une valeur totale de £1,288,101, ont été exportés, 167,979 barils d'une valeur de £597,968 ont été exportés d'Ecosse et 1,791 barils valant £12,211, d'Irlande. Cette quantité a été exportée dans presque tous les pays du monde.

—

Le fromage canadien occupe maintenant la première place sur le marché anglais. Pendant le mois d'aout dernier le Canada a exporté en Angleterre plus de fromage que tout autre pays du monde 318,249 livres de fromage ont été importées pendant ce mois, et sur cette quantité, 174,151 livres ont été fournies par le Canada, 148,860 livres par les Etats-Unis et 35,238 livres par les autres pays.

—

Un acajou récemment coupé dans le Honduras fit trois morceaux qui furent vendus en Eurepe $11,000.

—

Neuf cent cinquante câbles sous-marins sont maintenant en opération. Leur longueur totale est de plus de 80,000 milles.

—

La production minière dans le monde entier a été l'an dernier d'une valeur de $1,876,000,000 ; sur ce chiffre $700,000,000 représentent du charbon.

—

L'administration de la milice a coûté à notre pays l'année dernière, $1,700 en pensions militaires. Il ne reste plus que 41 survivants de 1812.

—

Les bonapartistes ont résolu de mettre de côté le testament du prince Napoléon et de reconnaitre le prince Victor comme l'héritier légitime du trône de France.

UN MEURTRE

Un mari poignarde sa femme—Arrestation du meurtrier

Belleville, 24.—Un horrible meurtre a été commis ici hier après-midi vers cinq heures. La victime est madame Kane, épouse d'un cultivateur du nom de James Kane qui demeure dans la rue John Sud. Le meurtrier est le mari, qui a poignardé sa femme avec un couteau de boucher. La mort a été instantanée. Le crime a été découvert avant que le meurtrier ait eu le temps de s'échapper.

Deux hommes qui passaient là en ce moment entendirent le cri de la victime. Ils entrèrent dans la maison et furent témoins d'un horrible spectacle. La victime gisait sur le parquet de l'appartement, et le meurtrier, un couteau à la main, se tenait encore debout près d'elle.

La police fut appelée immédiatement et le sergent McCrudder opéra l'arrestation du criminel, qui n'a fait aucune résistance. Kane a déclaré qu'il ne regrette aucunement ce qu'il a fait.

Il appert que ces époux, qui sont des personnes d'environ 50 à 60 ans, sont mariés depuis 10 ans, Kane étant le second mari de la victime. Son premier mari se nommait Skinner et elle eut de lui une nombreuse famille. Kane est un ivrogne et on croit qu'il a commis ce crime à la suite d'une querelle avec sa femme. Kane est apparemment calme et refuse de parler. L'enquête est commencée.

Docteur en medecine

Nous sommes heureux d'ajouter à la liste des nouveaux docteurs en médecine le nom de notre excellent ami, M. Philippe Roy, qui a terminé hier soir, les dernières épreuves d'un brillant examen.

M. le docteur Roy possède toutes les aptitudes qui conduisent irrésistiblement au succès. Intelligent, studieux, instruit, éminemment sympathique, notre jeune ami a devant lui un avenir souriant. La voie est ouverte : il n'a qu'a y entrer.

M. Roy, qui est le fils de M. Roy, riche marchand de St François de Montmagny, partira au mois d'août pour l'Europe, en compagnie de son confrère, M. Alfred Catellier, fils de notre distingué compatriote, le docteur Catellier.

Morte ou en léthargie

On écrit que, il y a quelques jours, une dame Sansfaçon partait de chez elle, à St-Elzéar, pour aller chez le voisin. Rendue là, elle s'affaissa sur le plancher, inanimée sur le plancher. Elle était morte. Son cadavre fut transporté à sa résidence. Deux jours après, quand on voulut placer le cadavre de la malheureuse dans sa tombe pour l'inhumation, on s'aperçut qu'il était encore chaud.

Cette nouvelle causa un grand émoi dans la paroisse. Deux médecins furent appelés. L'un prétendit que la femme était morte, l'autre opina le contraire.

Finalement, on décida de retarder l'inhumation. Samedi dernier, la malheureuse était encore dans la même position. Une personne de l'endroit est venue à Québec, quérir un médecin dont nous n'avons pu nous procurer le nom.

Nous n'avons pu avoir d'autres renseignements à ce sujet.

Petites nouvelles

Le Dr Frégeau, ancien député du comté de Shefford à Québec, quitte Waterloo pour aller se fixer à Sherbrooke.

La jalousie. George Harris, un fermier des environs de Caldwell (Ohio), dans un accès de jalousie, a égorgé sa femme avec un couteau de boucher, et s'est ensuite mortellement blessé lui-même. Le meurtrier a été arrêté ; mais les médecins qui le soignent déclarent qu'il est impossible de le sauver.

Il ne reste plus que deux survivants des condamnés à la déportation en Calédonie en 1838 : M. Touchette de Ste-Martine et M. Ducharme de Montréal.

Aux examens de médecine qui viennent de se terminer à l'université Laval, MM. Jos. Lacerte et Germain ont obtenu le titre de docteur en médecine " summa cum laude " ; MM. Ph. Roy et Alf. Catellier, " cum laude."

Nous offrons nos sympathies à M. le colonel Duschenay et à sa famille pour la perte qu'ils viennent de faire dans leur dernier enfant.

On annonce que le shérif de Rimouski, M. Couillard, est sérieusement malade.

Le doux temps continue. La neige fond à vue d'œil. Il a plu averse hier encore. Les " sucriers " sont alarmés de cette capricieuse conduite des élément.

Nouvelle religieuse

Son Eminence le cardinal Manning et plusieurs autres évêques anglais ont adressé une requête au Saint-Siège pour obtenir que le nom de Saint-Joseph soit inséré dans l'office de la messe, après le nom de la Bienheureuse Vierge Marie, dans le " Confiteor " et dans les prières " Suscipe Sancta Trinitas, Communicantet," et " Libera nos."

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassaing»

DANS LES CHANTIERS

Les bûcherons s'en reviennent les poches vides

On écrit d'Ottawa que les hommes de chantiers commencent à revenir des bois ; cette année un grand nombre sont revenus avant la date ordinaire, beaucoup d'entre eux reviennent sans le sou, après avoir passé un hiver dans les forêts assujettis à un travail des plus rigoureux.

Parmi les voyageurs, il y en a toujours un nombre encore trop considérable qui reviennent à Ottawa tous les printemps sans un sou d'épargnes. Mais il y en a aussi plusieurs d'entre eux qui vont travailler dans les bois pendant l'hiver, dans le but de ramasser quelque argent soit pour faire un paiement annuel sur une terre ou pour d'autres motifs.

Cette année, on apprend que, dans certains chantiers du district d'Algoma, les hommes ont été très maltraités ; les plaintes nous viennent surtout d'hommes considérés comme de première classe.

Il paraîtrait que dans certains chantiers de ces endroits, conduit par des compagnies nouvelles des Etats-Unis, on a fait travailler les hommes pendant les quelques mois de la saison en les traitant on ne peut mieux, mais quand la saison tirait à la fin, les contres-maitres ont commencé à rendre aux hommes la vie impossible, afin, nous assure-t-on de les forcer de quitter les travaux et de règler leur compte comme on l'entendait. On rapporte que des hommes ont été jetés le soir en dehors des chantiers situés à 20 milles de toute habitation. Ces hommes ont été forcés de marcher toute la nuit ou courir le risque de geler.

Au-delà de trois cents hommes ont été ainsi traités et ont presque complètement perdu l'argent qu'ils avaient gagné en se voyant chargé à leur compte des prix exorbitants pour les quelques effets qu'ils avaient achetés et le prix de leur passage d'Ottawa au lieu de l'ouvrage.

Mort d'un prêtre

M. l'abbé Desnoyers dont nous annoncions la maladie ces jours derniers, est mort mardi matin, vers 10 heures, à l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, où il était malade depuis un mois.

BULLETIN COMMERCIAL

Commerce de bois

Les apparences sont peu encourageantes et il se fera peu pendant la saison prochaine dans cette branche d'affaires. Nos marchands de bois ont perdu beaucoup d'argent durant l'année écoulée, et les faillites de plusieurs maisons ont paralysé les affaires.

La chute de Smith, Wade et Cie paraît irrémédiable. Cette maison a commencé avec un capital peu considérable, mais au moyen d'avances qu'elle a reçues elle était parvenue à faire des affaires pour des centaines de mille louis sterling par année.

Marché de Québec

Beurre et œufs

Le beurre frais a été très rare cette semaine sur les marchés ; il se vendait de 22 à 25 centins la livre. Le beurre de crêmerie de 18 à 20 cts, et le beurre salé de 16 à 20 cts.

Il n'y a pas beaucoup d'œufs frais sur le marché depuis quelque temps, et ils se vendent au haut prix, de 25 à 30 cts.

Le fromage vaut de 9 a 10 centins la livre.

Foin, paille, avoine

Le foin est en grande abondance sur nos marchés. Le foin de première qualité vaut de $7.00 à $7.50 ; le foin à vache de $5.00 à $6.00. La paille de première qualité, $3.00 ; 2ème qualité, $2.25 à 2.50.

L'avoine d'Ontario vaut 63 cts par 36 livres ; l'avoine ordinaire de 58 cts à 61 cts le minot.

Bœuf, agneau et veau

Le veau et l'agneau se vendent à des prix exorbitants, vu que Pâques est si à bonne heure cette année. Le veau s'est vendu, cette semaine, de 20 à 25 cts la livre. Le bœuf est aussi très cher : 1re qualité, $11 à $12 par cent livres, et la seconde qualité, 7, 8, 9 et 10 dollars le cent livres.

Fruits et légumes

Pommes d'hiver, $5 à $6 le quart.

Oignons d'Espagne $4 la caisse ; la boîte, $1.

Oranges : Palestine ; $3 à $2 ; Floride, $2 à $4 ; Valence, $4.20 à $5.

Ataças, demi-quart, $3.60 ; le quart, $6.00.

LE
Commerce
EST
Massacre !

Les Marchandises se donnent

Voila la position

Depuis lundi dernier, c'est le cri general

LE SYNDICAT MASSACRE LES AFFAIRES

Pas d'objection, dites dites toujours et c'est vrai

Nous donnons les marchandises au moins

COMPARATIVEMENT

Le grand secret, c'est que nous savons ou acheter nos marchandises.

Nous savons faire participer nos acheteurs aux immenses avantages dont nos fournisseurs nous font beneficier.

Nous divisons les profits avec nos pratiques.

Aussi le public a su apprecier.

L'immense foule pressee a nos comptoirs depuis huit jours en est la preuve.

Nous faisons que commencer ce massacre.

C'est cette semaine, en vue de l'ouverture du printemps.

Que nous allons fournir a nos pratiques.

Des marchandises a bon marche—Dans le vrai du mot—Tout ce que vous voudrez.

AU
SYNDICAT
DE
QUEBEC
207 rue St-Joseph

PAS DE COMEDIE

J'ai, à deux reprises récemment, cité le texte du statut fédéral de 1870 qui garantit aux catholiques du Manitoba la permanence de leurs écoles séparées et aux sujets britanniques d'origine française l'usage de leur langue dans les débats de la législature, dans les documents publics, dans les procédures judiciaires. Personne n'a attaqué de front mes raisonnements et l'interprétation que j'ai faite de l'Acte d'Union. En réalité, la loi est formelle, indiscutable, et les journaux qui sont le plus violemment opposés au désaveu de la législation du Manitoba, le savent si bien qu'ils n'osent même pas la mettre sous les yeux de leur public. Ils se lancent dans des considérations générales comme celle-ci : nous sommes une colonie britannique, l'autonomie des Provinces, etc.

Tout cela est très-bien, mais il n'est pas criminel de parler français et d'être catholique, dans les royaumes de Sa Majesté. Et le mot autonomie n'a pas la portée de donner aux Provinces plus de pouvoirs qu'elles en ont reçus. Or, l'acte même qui constitue et établit la province du Manitoba, lui nie et refuse le pouvoir de porter atteinte aux écoles catholiques. Il n'y a pas à sortir de là.

Que la loi tyrannique de M. Greenway ne soit pas désavouée, *parce que* la majorité le veut ainsi, voilà qui sera clair.

Mais, pour l'amour de Dieu, pas d'histoires, s'il vous plaît.

Que le plus grand nombre qui *peut* se mettre au-dessus des lois, prenne cette attitude. Il en a la force.

Mais pas d'inutiles subterfuges.

Dites que vous êtes résolus à ne pas tenir compte du pacte solennel de 1870, sanctionné par la Couronne.

Mais pas de comédie et de subtilités.

La minorité se soumettra à l'inévitable.

Mais en sachant que l'on méconnait les droits.

J. ISRAEL TARTE.

Il se fait un remue-ménage très sérieux dans les partis. Les hommes publics, l'électorat, se dégagent de plus en plus de cette partisannerie violente, qui est un danger permanent pour la liberté et les droits des citoyens. Il va de soi que les gouvernements aiment mieux la servilité que l'indépendance. Mais l'indépendance, la critique vigoureuse au besoin sont des garanties précieuses de la bonne administration des affaires publiques.

L'*Électeur* de mercredi résume le différend qui a surgi entre le gouvernement Mercier et M. L. P. Pelletier.

A la formation du cabinet de Québec, les propriétaires de la *Justice* demandèrent à entrer en société avec ceux de l'*Electeur*, et une imprimerie considérable fut établie. Tout le patronage ministériel ou à peu près fut donné à la société Belleau & Cie, et les deux journaux furent ainsi publiés dans la concorde jusqu'au jour où M. L. P. Pelletier rompit avec le cabinet.

M. Mercier décida alors qu'un journal qui le combattait n'avait pas le droit de s'attendre à vivre de son patronage.

De là les difficultés actuelles, dont la solution est toute trouvée dans le fait que M. Pelletier a résolu de se rallier à l'opposition dans la législature de Québec et au parti ministériel à Ottawa, et qu'en conséquence la majorité des actionnaires de la *Justice* a pris la détermination d'exprimer son dissentiment de la conduite de M. Pelletier dans les termes suivants :

NOTE DE LA RÉDACTION

Après avoir consulté la majorité des actionnaires et des directeurs de la *Justice*, nous sommes autorisés à déclarer que la *Justice* n'est pas et n'entend pas être un organe de l'opposition, mais qu'elle est disposée à donner *fair play* à l'hon. W. Laurier et au gouvernemet national.

Nous sommes aussi en position de déclarer que les derniers articles publiés à l'adresse du gouvernement national n'ont pas non plus l'approbation de la majorité des directeurs.

NEGOCIATIONS COMMERCIALES

Sir Charles Tupper est parti hier pour Washington.

Pas n'est besoin de dire que le but de son voyage est de mettre en marche, si faire se peut, des négociations destinées à règler les difficultés existantes entre nos voisins et nous, et aussi d'élargir le cercle de nos opérations commerciales.

Personne n'est mieux qualifié que Sir Charles à remplir la mission importante qui lui est confiée. Sa longue carrière parlementaire, l'expérience additionnelle qu'il a acquise dans ses rapports avec les hommes publics de l'Europe, le mettent en état de traiter d'égal à égal avec les diplomates américains.

Nous croyons pouvoir dire que personne mieux que lui ne sait qu'il faut des changements considérables au tarif actuel. Il a déclaré dans la chambre des communes qu'il est favorable a un traité de reciprocité aussi étendue que possible avec les Etats-Unis. Nous avons même gardé le souvenir d'attaques assez acerbes dont il fut l'objet même de la part de la *Gazette* de Montréal à propos d'un discours qu'il prononça dans la chambre des communes.

Sir Charles Tupper est un partisan résolu et éclairé de l'unité de l'empire, et il comprend que le moyen le plus certain de maintenir intactes les possessions de la Grande-Bretagne est de faire en sorte qu'elles soient satisfaites de leur sort et que leur prospérité se développe avec toute la rapidité que peuvent permettre leurs circonstances respectives.

Nous avons fait l'an dernier pour au-delà de 90 millions d'affaires—importations et exportations—avec les Etats-Unis. Cela signifie que si nous n'achetons pas et que si nous ne vendons pas dans le marché américain durant les années à venir, il nous faut trouver à acheter et à vendre ailleurs, au moins avec les mêmes avantages. Or, si les tarifs des autres pays et le nôtre restent les mêmes, si le bill McInley reste en vigueur, si le gouvernement américain prend tous les moyens à sa disposition pour interrompre ou rendre très difficile le trafic de nos chemins de fer, quels moyens adopterons nous pour nous refaire des pertes énormes que la fermeture du marché américain nous infligera ?

Sir Charles Tupper a trop la connaissance des besoins et des difficultés du Canada en ce moment pour ne pas faire toutes les tentatives compatibles avec notre dégnité nationale afin d'en venir à une entente avec la grande république voisine.

Il s'agit ici d'une question des plus épineuses. Il existe, il n'y a pas à en douter, un sentiment d'irritation dans les cercles politiques des Etats-Unis. Le différend de la mer de Behring, les misères de la question des pêcheries—tout cela n'a pas contribué à créer l'harmonie. Cependant, les autorités de Washington prêteront, il faut l'espérer, l'oreille à toute poposition raisonnable qui sera faite par nos fondés de pouvoir. Il existe entre les citoyens des deux pays des liens d'intérêt très considérables. Appelés à vivre l'un à côté de l'autre, nous n'avons pas d'autre chose à faire enfin compte que d'écarter toutes les causes de différend, et ce sera un jour heureux que celui où la diplomatie aura réussi à faire disparaître tous les sujets de discorde qui ont compromis depuis quelques années la bonne entente entre nos voisins et nous.

Sir Charles Tupper ne s'éjournera probablement pas longtemps cette fois à Washington. Des affaires impérieuses l'appellent en Angleterre d'où il reviendra bientôt pour reprendre les négociations dont il va jeter les bases.

Le *Canadien* n'est pas un journal de préjugés ni d'appels aux haines de race. Mais même en courant le risque d'être accusé de ces sentiments qui n'ont aucune place dans notre esprit, notre devoir est de regretter une fois de plus que la province de Québec ne soit pas représentée dans la commission canadienne à Washington.

Nous admettons sans peine que les portefeuilles qui sont échus à nos ministres ne les autorisent guère à faire partie de cette commission ; les ministères des Travaux Publics, de la milice et du secrétariat-d'état n'exercent aucune influence sérieuse sur la marche générale des affaires du Canada, et quand surgit une question importante nous nous trouvons pour ainsi dire exclu du travail politique qui conduit à sa solution.

Apparition fantastique

Un jeune homme de Lévis en visite chez un parent à Québec a eu, au milieu de la nuit de mardi une peur dont il se souviendra longtemps.

Le jeune homme dormait tranquillement dans une chambre retirée du dernier étage de la maison, lorsque vers une heure du matin, il fut réveillé en sursaut par un cri strident poussé dans l'appartement. A peine avait il ouvert les yeux qu'une apparition fantastique se dressait à dix pas de son lit. Le fantôme n'était rien moins qu'un diable de taille respectable, orné des cornes traditionnelles, pointues, croches et monumentales pour la circonstance. Le diablotin était vêtu de rouge et semblait danser dans un cercle lumineux.

Notre homme eut souleur comme on le pense bien, ce qui était du reste fort pardonnable et allait se lever pour battre prudemment en retraite quand le fantôme sembla se rapprocher et.... des rires éclatèrent à la tête du lit.

L'histoire peut se résumer en deux mots : Deux frères, enfants de la maison, jeunes gens forts aimables, mais "joueurs de tours" à l'excès, avaient jugé à propos de constater jusqu'à quel point leur cousin était brave et intrépide et s'étaient avisés, après s'être cachés à la tête du lit, de faire paraître le susdit fantôme sur le mur au moyen d'une lanterne magique.

L'affaire se termina par la sortie des deux copains, sortie un peu violente que le mystifié leur fit opérer en leur lançant des oreillers, etc.

Une liste de souscriptions pour venir en aide aux victimes de Springhill s'est ouverte à St. Hyacinthe et a été rapidement couverte de signatures. Jusqu'ici on a recueilli la somme de $114.

Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred Cloutier ouvre un bureau d'avocat à Québec.

Le public qui se souvient des succès littéraires et oratoires du jeune et brillant avocat, sera heureux d'apprendre cette nouvelle.

Pour la guérison de toutes les affections et irrégularités des femmes, la Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égale.

Désastreux incendie à St-Thècle

Samedi, un désastreux incendie a réduit en cendres le magasin de M. Thérien, à Ste-Thècle. Le feu a été mis par un enfant de trois ou quatre ans, qui, ayant allumé une allumette, la jeta dans une boîte pleine de papier. En un instant, la boîte fut en flammes. M. Therien tenta de traîner la boîte dehors et se brula affreusement les mains.

La maison a été détruite de fonds en comble. Les pertes s'élèvent à environ $2,000. Il n'y avait pas d'assurance sur la bâtisse ni sur le fonds de commerce.



Moins de Nettoyage de la Maison, Plus de Santé,
Moins d'Ennuis, Plus de Comfort

Telle est l'expérience des femmes qui emploient la Pearline pour le nettoyage de la maison et le degré de santé et de comfort est en grande partie dû à la manière dont elles l'emploient. Les directions pour éviter du travail se trouvent sur chaque paquet. Les femmes délicates peuvent nettoyer la maison à la Pearline ; les enfants pourront aider et les maris ne s'apercevront jamais de l'ouvrage qui se fait—hors de leur vue, et ils l'ignoreront toujours. C'est une fausseté que de dire que la Pearline abîme les effets, les peintures ou les mains. Bien des gens nettoient leurs dents avec; un grand nombre d'enfants ont été lavés avec depuis leur naissance ; les dentelles les plus délicates et les toiles les plus fines ont été soumises aux expériences les plus sérieuses. Tout article qui se lave, et tous ceux qui sont obligés de laver sont avantagés par l'emploi de la Pearline. C'est le savon moderne. Vous le connaîtrez ou l'emploierez tôt ou tard. Votre épicier tient cet article.

ATTENTION.—Des colporteurs et des épiciers peu scrupuleux offrent des contrefaçons qu'ils disent être de la Pearline "ou exactement la même chose." C'EST FAUX—Ces contrefaçons sont dangereuses même. La PEARLINE n'est jamais colportée, elle est vendue par tous les épiciers respectables.

161 Fabriquée par JAMES PYLE New-York.

Triste noyade

Des personnes qui traversaient le fleuve hier matin, vis à vis le le moulin à vent, à Trois-Rivières, ont trouvé dans une mare d'eau le cadavre de M. Joseph Pellerin, fils de M. Antoine Pellerin. Le défunt était couché à plat ventre, la figure dans l'eau qui, à cet endroit n'avait que 12 à 15 pouces d'épaisseur.

Pellerin revenait de Nicolet, dans la nuit de mardi à mercredi. On croit que son cheval s'étant enfoncé dans la glace, il a débarqué de sa voiture et est tombé frappé par le froid ou quelque maladie subite.

La mort remontait à quelques heures. Le défunt était âgé de 28 ou 29 ans.

IMMENSE

Importation

DE

Chapeaux de Feutre

—:o:—

Chapeaux de Soie

Casquettes en Drap

Achetes des meilleurs Manufactures de France, d'Angleterre et des Etats-Unis.

CHEZ

J. B. LALIBERTE

Rue St-Joseph, St-Roch

Québec, 24 mars—e j 1ms.



A VENDRE

A la ferme modèle de Ste-Anne de la Pocatière :

Bétail Ayrshire, avec pedegree ; grain de semence, blé de la Mer Noire, blé impérial de France, Avoine, orge, etc.

L. A. TREMBLAY, ptre

Terres Gratuites

—OU—

L'Agriculture est Chose Payante

Des complètes informations dans les jolies éditions nouvelles des publications de la Cie de chemin de fer du Pacifique, qui viennent lancées.

Cultivateurs au Nord-Ouest.
Ferme - laiterie ou pour l'élevage du bétail.
100 cultivateurs en font l'essai.
Le succès des cultivateurs ecossais.
Colombie Anglaise.
Terres gratuites

Ces publications contiennent une somme considérable d'informations utiles et intéressantes, obtenues par des commissionnaires spéciaux qui ont parcourus le pays : elles contiennent de nombreuses illustrations des travaux de culture dans les chaines et sur les prairies ; aussi un grand nombre de lettres de colons établis dans le pays, racontant les progrès jusqu'à la fin de 1890. On y trouve aussi une excellente carte géographique. Des copies seront envoyé s par la malle gratuitement à toutes personnes qui en fera application à n'importe quel agent du chemin de fer du Pacifique ou à,

L. O. ARMSTRONG,
Agent de Colonisation, Montréal.

LE SIROP DE REGNAULD est une préparation d'un goût suave et d'une efficacité éprouvée contre les maladies des bronches et de la poitrine. Elle emprunte aux plantes médicinales leurs principes actifs pour soulager et guérir la toux.

Deux à trois cuillerées de **Sirop de Regnauld** suffisent pour calmer la *Toux d'irritation*, du *Rhume*, de la *Grippe*, du *Catarrhe*, de la *Bronchite*, de l'*Asthme*, etc., sans échauffement ni perte d'appétit.

Fabrication, Maison **L. Frere**, 19, rue Jacob, Paris, et principe Phie

Souvent il est utile d'associer la *Créosote de Goudron de Hêtre* à *l'Huile de Foie de Morue* dans le traitement des Affections du Larynx, des Bronches, des Poumons, principalement dans les Bronchites chroniques et les Catarrhes. Cette association présente de grands avantages, même en l'absence de maladie véritable, quand on l'emploie seulement dans le but de fortifier une poitrine faible ou un tempérament délicat. — Ces deux médicaments se trouvent réunis dans les CAPSULES DE BERTHÉ CRÉOSOTÉES, dans laquelle la Créosote de goudron de hêtre se présente dissoute dans une huile de foie de morue particulièrement recommandable, puisqu'elle est préparée par des procédés qui, seuls, ont mérité l'*approbation de l'Académie de Médecine de Paris*.

VENTE EN GROS : MAISON FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, et principaux droguistes. — AU DÉTAIL, dans les Pharmacies.

MORT DU PRINCE NAPOLEON

Quelques notes biographiques

Le télégraphe nous annonçait hier que le prince Napoléon a enfin succombé à la maladie douloureuse dont il a été frappé à Rome il y a déjà quelques semaines. Le prince serait mort dans la foi de ses premières années et aurait reçu avant de mourir les derniers sacrements des mains de l'abbé Pujol. Les funérailles seront célébrées dans l'église de la Superga, près de Turin, et le corps sera déposé dans le caveau du mausolée Royal.

Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs quelques notes biographique sur la vie de ce descendant du grand empereur dont la carrière mouvementée a souvent attiré l'attention de l'Europe.

Le prince Napoléon est certainement, depuis l'époque du premier Empire, celui des membres de la famille Bonaparte qui s'est le plus distingué par sa valeur personnelle. De tous les membres de la famille Bonaparte, c'est celui qui, par le galbe de la figure et la forte accentuation des traits, comme aussi par la fougue du tempérament, rappelle le plus le glorieux fondateur de la dynastie. " Vraie médaille napoléonienne trempée dans de la graisse allemande ", disait de lui Béranger.

Né à Trieste le 9 septembre 1890, de Jérôme, ex-roi de Westphalie, et de la princesse Catherine de Wurtemburg, le jeune prince fut élevé à Rome d'abord, puis à Genève, où il reçut une éducation française. En 1835, le prince Napoléon perdit sa mère, la princesse Catherine. A quinze ans, il fut admis à l'école militaire de Ludwisbourg, où il resta quatre ans. En 1840, il se mit à parcourir les diverses capitales de l'Europe, où il reçut partout un bon accueil. C'est à partir de ce moment qu'il se passionna pour les voyages. Ce goût ne l'a jamais abandonné depuis.

Lorsque la révolution de février éclata en 1848 il accourut à l'hôtel de ville pour exprimer son adhésion à la révolution et lui offrir ses services. Le 26 février il adressait au gouvernement provisoire une lettre dans laquelle il disait que le devoir de tout bon citoyen était de se réunir autour du gouvernement provisoire de la république. Le prince Napoléon fut élu représentant de la Corse à l'Assemblée constituante par 39,229 voix. Il prit la défense de son cousin Louis Napoléon. Il vota contre l'expulsion de la famille d'Orléans. Réélu par la Charente-inférieure à l'assemblée législative, il y vota encore pour la gauche. En 1849, il formula une proposition pour le rappel de la loi d'exil contre les Bourbons et pour une amnistie en faveur des transportés.

Après le coup d'état du 2 décembre 1851, il se tint d'abord à l'écart. Le senatus-consulte du 7 novembre 1852 reconstituait le trône impérial. Le prince Napoléon fut nommé Altesse royale et appelé au sénat. A la guerre qui avait éclatée avec la Russie en Orient, le prince Napoléon eut le commandement de la 3e division camée à Gallipoli et vint couvrir Constantinople. Le maréchal de St-Arnaud ayant décidé la campagne de Crimée appela le prince qui se trouvait à la bataille de l'Alma. Après la bataille de Inkerman, sa santé le força à revenir à Constantinople et l'empereur le appela en France en janvier 1855.

Président de la commission de l'Exposition universelle il contribua au succès de cette grande manifestation. Au dîner des commissaires de l'exposition il disait : " Nous sommes une nation de démocratie et d'égalité par nos mœurs, nos institutions et surtout par notre but. Chez nous l'employé devient ministre ; l'ouvrier industriel ; le paysan, propriétaire ; le soldat, général. "

Décoré de l'ordre du Bain par la reine Victoria, il visita l'Angleterre au mois de septembre.

Après la paix en 1856, le prince Napoléon fit un voyage dans la mer du nord. Il s'entoura de savants et s'embarqua au Havre sur la corvette à vapeur *La Reine Hortense*. Il visita d'abord l'Angleterre, New-Cable, Inverness, les Highlands, puis l'Irlande. Il pénétra jusqu'aux côtes du Groënland à travers les glaces flottantes. Les incidents de cette expédition du prince aventurier sont racontés dans un livre publié par M. Charles Edmond : *Voyage dans les mers du Nord*.

A son retour il partit pour Wurtemberg. L'année suivante il se rendit auprès du roi de Prusse à Berlin où il assista à des manœuvres et à des revues. Sa présence dans l'Allemagne du Nord fit sensation, à cause de sa ressemblance avec Napoléon 1er que plus d'un se rappelait avoir vu aux mêmes lieux.

Le 24 juin 1858 il fut chargé du ministère de l'Algérie et des colonies. Bientôt il fit supprimer le gouvernement général de l'Algérie et concentra un plus grand pouvoir entre ses mains. Il fut remplacé le 7 mars 1859 par M. le comte de Chasseloup-Laubats. Au mois de juillet 1858, il alla visiter l'exposition agricole et industrielle de Limoges, et y prononça un discours dans lequel il félicitait cette ville d'avoir organisé cette exposition sans l'appui de l'Etat. " Ce que nous devons craindre, disait-il, c'est l'absorption des forces individuelles par la puissance collective, c'est la substitution du gouvernement au citoyen pour tous les actes de la vie sociale, c'est l'affaiblissement de toute initiative personnelle sous la tutelle d'une centralisation administrative exagérée, je voudrais voir les citoyens cessant de compter sur l'intervention et les faveurs de l'Etat, mettre leur légitime orgueil à se suffire à eux-mêmes et fonder sur leur propre énergie et sur la force de l'opinion publique le succès de leurs entreprises. "

Deux mois après, le prince Napoléon fut chargé d'aller complimenter l'empereur de Russie à Varsovie. Le 30 janvier 1859 il épousa la princesse de Savoie, Clotilde Marie Thérèse, Louise, fille du roi Victor Emmanuel, née le 2 mars 1843. Le parlement sarde accorda à la princesse une dot de 50,000 frs. La dotation des princes et princesses de la famille impériale fut portée à 2,200,000 fr. 800,000 frs., furent alloués au prince Napoléon pour dépenses de mariage et frais de l'établissement. Le douaire de la princesse Clotilde fut portée à 200,000 frs., par an.

Lors de l'organisation de l'armée d'Italie, au mois de mars 1859, le prince Napoléon reçut le commandement du 5e corps. La paix de Vérone permit au prince Napoléon de rentrer en France.

Dans la discussion de l'adresse au sénat en 1861 le prince Napoléon prononça un discours qui eut un grand retentissement. Il défendit avec une verve éloquente la politique de Victor Emmanuel et la cause de l'indépendance et de l'unité italienne. Quant au pouvoir temporel du pape, il le condamna et le compara à un vase fêlé qui fuit de toutes parts. Il proposait d'assurer l'indépendance du Pape en abandonnant la rive droite du Tibre à Rome, avec une garnison et un budget fournis par les pays catholiques. *L'unité de l'Italie, avec Rome pour capitale*, telle devait être la seule solution à la question italienne.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde vinrent en Amérique la même année ; ils débarquèrent à New-York le 27 juillet. Le prince se rendit jusqu'à Washington pour présenter ses hommages au président Lincoln. Il visita aussi le Canada et retourna en France au mois d'octobre. A son retour il prit possession des appartements que son père avait occupés au Palais-Royal.

Le 22 février 1862, dans la discussion de l'adresse au sénat, le prince Napoléon se prononça pour la liberté de la presse. Son discours souleva une véritable tempête. En mai 1862, il rencontra le roi d'Italie à Naples. Le 18 juillet la princesse Clotilde accoucha à Paris d'un fils qui reçut les noms de Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric. Le 18 mars 1863, le prince prit la parole au sénat sur la question polonaise. Au mois d'avril, il partit pour l'Egypte et la Palestine.

Puis la guerre vint. Napoléon fut chargé de négocier une alliance avec l'Italie. On connait l'insuccès de sa mission.

Depuis la chûte de l'empire, son rôle politique s'est naturellement beaucoup effacé. Rappelons cependant les points marquants de sa vie depuis cette époque.

Le 12 octobre 1872, il était expulsé de France, mais rentrait peu de temps après. Le 20 février 1876, il se présente en Corse aux élections législatives, mais il est battu par M. Rouher ; toutefois, celui-ci ayant été invalidé, le Prince Napoléon fut élu au second tour et vint siéger à la gauche de la chambre.

Au 16 mai, il fit partie des 363 qui restèrent fidèles à la république.

A la mort du prince impérial, le prince Napoléon devint naturellement l'héritier des espérances impériales, mais ce n'était pas là l'affaire des têtes chaudes du parti bonapartiste.

Redoutant par-dessus tout le libéralisme éclairé du prince et son anticléricalisme, ils lui opposèrent son propre fils, Victor Napoléon, qui n'a cessé depuis d'être le chef du parti et de faire à son père une violente opposition, que celui-ci, d'ailleurs, ne lui a jamais pardonné.

Le 15 janvier 1883, il adressa à la population un manifeste pour lequel il fut arrêté et interné à la Conciergerie ; mais à la suite d'une ordonnance de non-lieu, le 15 février, il était mis en liberté.

En 1886, le père et le fils durent quitter la France, frappés par la loi d'expulsion, qui en chassait aussi les princes d'Orléans. L'année suivante, le prince Napoléon publia, en réponse au livre de M. Taine sur Napoléon Ier, un autre livre : *Napoléon et ses détracteurs*, qui eut un retentissement considérable et mérité. Son style net, précis, vigoureux rappelait les qualités de celui du grand empereur lui-même.

Depuis, le prince Napoléon a peu fait parler de lui. Tantôt à son château de Prangins, en Suisse, tantôt en Italie, il a terminé sa vie comme il l'a commencée : au milieu de l'étude et des voyages.

Un journal a résumé la politique du prince Napoléon en ces mots : Rome, capitale de l'Italie ; reconstitution de la Pologne de 1772 et de l'Union de l'Amérique sans esclaves ; liquidation de l'affaire du Mexique. A l'intérieur, liberté.

La liberté de son langage, ses attaques contre les puissances despotiques et cléricales, ses opinions voltairiennes et révolutionnaires, ont souvent embarrassé ses collègues du sénat. Il aimait beaucoup les arts. On lui a attribué quelque part dans des œuvres dramatiques qui ont eu du succès.

La princesse Clotilde est affable, religieuse et bienfaisante. Elle regarde la politique comme tout à fait en dehors de l'action des personnes de son sexe.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les dépêches de Washington mentionnent le fait que des entrevues importantes ont eu lieu entre M. Van Horne, président de la compagnie du Pacifique, et M. Chauncey Depew, président du New-York Central, dans le but de donner au Pacifique des arrangements de trafic qui lui permettraient de se rendre à New-York.

Le New-York Central a acquis récemment le Rome, Watertown and Ogdensburg Ry, et c'est par cette voie présumée que le Pacifique aurait accès à New-York.

D'aucuns prétendent que le Pacifique pourrait bien aussi faire des arrangements avec le Delaware, Lackawanna et Western Ry. Mais l'opinion la plus accréditée est que les Vanderbilt ont l'intention de faire avec la compagnie du Pacifique des arrangements satisfaisants au point de vue du commerce de New-York.

PETITES NOTES

Michael Davitt, au cours d'un discours à Blackburn, Angl. a déclaré qu'aux prochaines élections générales, M. Parnell n'aura plus de partisans.

—

M. Parnell vient de faire renvoyer le rédacteur du *News*, de Dublin, qui avait cessé depuis quelque temps de l'approuver envers et contre tous. Un rédacteur parnelliste a été nommé à sa place.

—

Une poursuite au montant de $2,000 chacun a été intentée par les membres du jury dans le procès de " Bob " Keely contre le *Herald* de Montréal. La cause a été confiée à M. H. C. St. Pierre, avocat de la défense dans cette cause.

—

Sir Donald Smith et MM. W. C. Van Horne, et G. G. Ward viennent d'être élus directeurs de la compagnie du Câble Commercial. Les autres directeurs sont MM. James Gordon Bennett, du *Herald* de New-York, A. B. Chandler, G. S. Coe, Oh. R. Hosmer, G. O. Howland ; R. Irvine, J. W. MacKay et son fils, E. C. Platt et T. Skinner.

—

La rumeur veut que M. De Boucherville devienne le nouveau président du Sénat, et que M. Blake, candidat battu dans le comté de Queens aux dernières élections, remplace le sénateur Howland, qui a donné sa démission.

—

Un certain montant sera demandé à la prochaine session du parlement fédéral pour permettre d'envoyer un détachement d'artillerie concourir à Shoeburyness.

Le concours habituel d'artillerie à l'île d'Orléans n'aura pas lieu cette année.

—

Dans sa séance de mardi dernier, le 17 le Conseil de ville de St-Hyacinthe a voté, à l'unanimité de ses membres, le règlement accordant à une compagnie belge pour la construction des ponts en fer et matériel de chemin de fer, un bonus de $62,000, dont $50,000 en argent et $12,000 en une propriété foncière.

Le règlement soumis au vote des élections le 6 avril prochain.

—

Le septième congrès international d'hygiène aura lieu à Londres, Angleterre du 10 au 17 août prochain sous la présidence du prince de Galles. Les gouvernements de tous les pays et toutes les sociétés d'hygiène sont invitées à y prendre part et à y envoyer des représentants. Le dernier congrès de ce genre s'est tenu à Vienne en 1887.

On dit que le Dr Montizambert, de cette ville, y sera délégué et donnera communication d'une étude sur la quarantaine.

La plus ancienne bible

On vient de reproduire, à Rome, par la phototypie, le manuscrit du célèbre code grec de la Bible de la bibliothèque vaticane. C'est la plus ancienne Bible connue.

Ecrit sur de très fines membranes de peau d'antilope, à la manière des anciens manuscrits égyptiens, ce précieux code reproduit pour l'Ancien Testament le texte le plus renommé de la version des Septante, et, pour le Nouveau, un des texte les plus autorisés dans la langue originale.

D'aucuns ont cru y reconnaître un des 50 gros volumes que Constantin fit écrire par Eusèbe, comme celui-ci le raconte lui-même, et envoyer en don aux principales églises. Mais peut-être ce volume, à en juger par les papyrus et par la méthode d'écrire, remonte-t-il à une date plus reculée encore.

La noce électrique

On mande de Baltimore qu'à une noce qui a eu lieu l'autre soir dans cette ville, les invités n'étaient pas plus tôt arrivés à la salle du banquet que cette salle, d'abord peu éclairée s'illuminait comme par enchantement, grâce à une multitude de petites lampes électriques, aux verres de différentes couleurs et artistement dissimulés parmi les décorations du plafond, des murs et de la table.

Mais les invités, qui n'avaient pas été prévenus de la fête féerique qu'on leur avaient préparée, n'étaient pas au bout de leurs surprises. L'entrée des nouveaux mariés a été annoncée par les sonneries de cloches mises en branle par l'électricité, et accompagnée par une très jolie marche nuptiale jouée par toute sorte d'instruments électriques à musique. Dès que tout le monde a été assis, les corbeilles de fleurs, placées de distances en distance sur la table, se sont illuminées à leur tour, ainsi que la plupart des cristaux et une foule de vases transparents. Tout, en un mot, resplendissait de lumière ; les carafes, les vases et les couteaux eux-mêmes avaient des reflets de diamant. Mais l'intensité de l'illumination était très adroitement mitigée par la variété des couleurs des objets illuminés.

Bientôt une auréole de feu du plus bel effet a brillé sur la tête de la mariée, qui avait aussi une lampe électrique en miniature cachée dans ses cheveux, et un de ses parents s'est levé pour souhaiter la bienvenue aux invités. Or, pendant que l'orateur recommandait plaisamment à ses auditeurs de ne pas abuser des bonnes choses de toute sorte que l'on avait mises devant eux, on a vu tout à coup se dérouler lestement des serpents qui étaient enroulés autour d'une bouteille de champagne placée devant les mariés.

On aurait cru assister à une fête des Mille et une nuits, et le brillant décor lumineux de la salle se transformaient à chaque instant, donnant aux objets les plus ordinaires des reflets de pierreries ou les teintes brillantes de l'arc-en-ciel. Au dessert, les hommes ont allumé leurs cigares à des appareils électriques, et, après chaque toast, le signal des applaudissements était donné par un tambour électrique placé sous la table.

Une singulière sépulture

Le capitaine Franck Linschler et cinq autres Allemands se sont réunis à New-York pour remplir les dernières volontés d'un ami, Henri Meyer, qui venait de mourir.

A cet effet, ils ont incinéré son corps, ont pris les cendres et sont montés jusqu'au sommet de la statue de la Liberté qui domine le port de New-York, et, là-haut, ils ont jeté les cendres de leur ami aux quatre vents.

Chaque fois, le capitaine Kinschler s'écriait : " Pour remplir les dernières volontés de notre charmant ami Meyer ! "

La cérémonie s'est terminée par l'absorption de six bouteilles de champagne et un toast en l'honneur du charmant ami Meyer.

La navigation

Les vieux marins disent que le printemps sera hâtif et que la saison de navigation s'ouvrira plus tôt cette année que par les années passées. Le printemps dernier la navigation s'est ouverte le 14 avril, quoique le premier vaisseau soit arrivé ici le 27 de ce mois. Bien que le temps soit doux et pluvieux, la glace du Richelieu est encore solide comme au cœur de l'hiver.

Voici les dates où la débacle s'est faite ici depuis dix ans :

En 1881, le 21 avril ; en 1882, le 11 avril, en 1883, le 22 avril ; en 1884, le 22 avril ; en 1885, le 5 mai ; en 1886, le 24 avril ; en 1887, le 1 mai ; en 1888, le 29 avril ; en 1889, le 15 avril ; en 1890, le 14 avril.

La glace du Richelieu descend généralement douze ou quinze jours après celle de notre port.

La compagnie du Richelieu fait actuellement ses préparatifs pour l'ouverture de la navigation. On s'attend que les bateaux qui font le service entre Montréal et Québec feront leur premier voyage le 1er mai, et que la ligne de Toronto commencera le 1er juin comme l'an dernier. Le seul changement qu'il y aura, c'est que les bateaux qui vont de Kingston à Toronto prendront la route de la baie de Quinté passant par le canal Murray. Cette route est très populaire.

L'*Union* et le *Canada* feront encore le service entre le Saguenay et Québec.

Presque tous les bateaux de la compagnie sont réparés, afin d'offrir tous les avantages possibles.

LA DISTRIBUTION DES SIEGES

Sur le parquet de la Chambre des Communes

Les principaux changements des deux côtés de la Chambre

Voilà à peine dix jours que les élections sont faites que déjà le plan de la salle de délibérations de la Chambre des Communes est terminé. Comme d'habitude, il y a eu beaucoup de contestation au sujet du choix des bons sièges. Quelques députés seront satisfaits de leur position, mais il y en a d'autres qui en seront mécontents. Les nouveaux membres doivent cependant comprendre que leurs aînés dans la Chambre des Communes ont de droit la préférence dans le choix des sièges et que les meilleurs leur appartiennent. Ceux qui, lors du dernier parlement siégeaient sur le dernier rang occuperont dans le prochain parlement une position sur le deuxième ou troisième rang.

Ces changements dans les sièges sont plus nombreux du côté de l'opposition que du côté du gouvernement, M. G. B. Baker, M. P., pour Missisquoi, un ancien membre de la chambre, occupera le siège de M. Bryson, sur le rang de front, et aura pour voisin, le colonel O'Brien qui a, pendant plusieurs années occupé un siège au dernier rang. M. Kenny, M. Rob. White, Dr Roome, col. Tyrwhitt, MM. Corby, Madill, Masson et Moncrieff, entre autres, ont tous une meilleure position. Le colonel Denison occupera maintenant le siége de M. Small sur un rang plus proche du front. M. Cockburn garde son pupitre voisin de M. Tupper, mais M. Coatsworth, qui est nouveau dans la députation, devra prendre un siège sur le dernier rang. Cependant il peut être content de ne pas être obligé d'aller prendre un siège de l'autre côté de la chambre car il n'y a pas moins de 20 à 30 conservateurs qui seront obligés d'occuper des sièges du côté de l'opposition parcequ'il n'y a plus de place à la droite de l'Orateur.

Il y a aussi quelques changements importants du côté de l'opposition. M. Mills, député de Bothwell, prendra le siège laissé vacant par M. Blake. M. Davies prend le siège de M. Casgrain, qui est voisin de M. Mills ; M. Mulock désire prendre le siège de Sir Peter et il occupera cette place à la prochaine session. A côté de lui est le siège laissé vacant par le roi de la Gatineau, Alonzo Wright, qui sera occupé par l'ex-orateur, colonel Ouimet. Il aura pour voisin M. Desjardins, M. P. pour Hochelaga. Le siège ci-devant occupé par M. Davies a été retenu par M. Lester, de Lambton, et son voisin sera J. D. Edgar, qui prend le siège occupé par M. Mills pendant le dernier parlement. MM. Charlton et Edgar sont séparés par six ou huit pupitres. M. Cameron, de Huron, se trouve placé à côté de M. Edgar. M. Casey garde son ancien siège. Le *whip* de l'opposition occupera le siège de M. Jones.

Tels sont les principaux changements qui ont été faits pendant la distribution des sièges dans la salle d'assemblée de la Chambre des Communes. Mais il est possible que d'ici à la prochaine session il y ait de nouveaux changements.

L'immigration des Etats-Unis et d'Angleterre

Ottawa, 19 —Le département de l'Agriculture a été informé qu'une immigration considérable sera dirigée vers le Canada l'été prochain. Ces immigrants viendront spécialement des Etats de l'Ouest où les agents du Canada sont depuis quelque temps à l'œuvre en démontrant les avantages de notre pays afin d'augmenter le courant d'immigration vers le Nord-Ouest. Des centaines de familles du Dakota, Minnesota, Nebraska, etc., se dirigeront l'été prochain vers notre Nord-Ouest.

D'un autre côté, il est probable que l'immigration de la Grande Bretagne ne sera pas plus grande que les années passées, mais ces immigrants appartiendront à une meilleure classe. La plupart des immigrants de la Grande Bretagne iront s'établir soit dans le Nord-Ouest ou dans la Colombie Anglaise.

On vient de découvrir dans les parages de l'île de Crête plusieurs canons et autres pièces d'artillerie qui datent de plus de trois siècles.

Ces canons seront incessamment apportés à Constantinople par l'amirauté turque.

LES ETATS-UNIS ET L'ANGLETERRE

LA MER DE BEHRING.

La question des pêcheries de phoques dans la mer de Behring, depuis longtemps agitée entre les Etats Unis et la Grande-Bretagne, semble approcher d'un dénouement, à ce point que, d'après un bruit qui court, le prince de Bismack serait invité à servir d'arbitre entre les deux puissances. Le problème s'est d'ailleurs beaucoup simplifié par suite des dernières communications échangées entre Londres et Washington, et la note récemment reçue au ministère d'Etat par l'intermédiaire de sir Julian Pauncefote, ministre d'Angleterre aux Etats-Unis, a virtuellement réduit à quelques points de fait faciles à vérifier les proportions du conflit qui, à l'origine, mettait en cause des problèmes de droit international indiquant des intérêts inconciliables.

Dans les termes où elle était primitivement posée, la discussion soulevée créait une situation singulière, qui s'est dégagée peu à peu à mesure que les points obscurs se sont éclaircis. Il s'agissait d'abord de savoir si la mer de Behring devait être regardée comme faisant partie de l'océan Pacifique et, comme telle, ouverte à toutes les nations ; ou si c'était une mer fermée, accessible au reste du monde en tant seulement que les Etats-Unis y donnaient leur assentiment.

La première partie du dilemme a été résolue par l'admission de consentement commun par la mer de Behring était soumise au droit international qui régit toutes les mers ouvertes du globe. Cet accord coupe court à toute discussion ultérieure sur ce point en tant qu'il s'applique à toutes les nations maritimes. Seulement, la chose particulièrement remarquable, c'est que si la seconde partie du problème était résolue dans le sens de l'argumentation des Etats-Unis, toutes les nations du globe jouiraient d'une immunité absolue dans la mer de Behring comme dans toutes les autres mers du monde, toutes excepté la Grande-Bretagne ; et telle serait en effet la situation si les Etats-Unis pouvaient établir, comme le prétend M. Blaine, que la Grande-Bretagne avait accédé, en 1825, à l'ukase du tsar, promulgué en 1821, interdisant aux navires de toutes les nations l'approche du littoral à une distance moindre de cent milles des côtes ou des îles appartenant à la Russie.

M. Blaine ne prétend pas, en effet, qu'aucune nation autre que l'Angleterre ait jamais directement ou indirectement renoncé au droit de naviguer et de pêcher dans la mer de Behring. Mais il prétend que la Grande Bretagne en particulier s'est liée par le traité de 1825 en reconnaissant le droit exclusif de la Russie ; et que les Etats-Unis, devenus acquéreurs de tous les droits de la Russie dans les eaux d'Alaska, sont justifiés à imposer à l'Angleterre l'abstention à laquelle elle avait consenti.

En fait, ce qu'il s'agit de régler. toute la question étant là désormais, ce sont les deux points suivants : quelle juridiction exclusive et quels droits la Russie a-t-elle possédés et exercés dans la mer de Behring avant la cession de l'Alaska aux Etats-Unis, et jusqu'à quel point cette juridiction et ces droits ont-ils été reconnus par la Grande-Bretagne ? Ce sont là les deux points de fait qui semblent faciles à éclaircir, et comme les deux puissances sont, d'après les correspondances échangées, disposées l'une et l'autre à les soumettre à l'arbitrage, il semble, comme nous le disons tout à l'heure, que l'on soit bien près d'arriver à une entente.

Jusqu'ici il n'a rien paru, dans les témoignages diplomatiques et historiques livrés au public, attestant que la prétention faisant l'objet de l'ukase de 1821 fût autre chose qu'une usurpation. Ce serait le premier point à examiner par les arbitres, et s'il était démontré que le tsar n'eût en réalité l'autre droit que son bon plaisir à opposer au droit international universellement reconnu, il est bien évident que le gouvernement des Etats-Unis se serait fait illusion s'il croyait en achetant le territoire d'Alaska à la Russie, être devenu possesseur d'un privilège que le vendeur ne possédait pas lui-même. Quant à la question de savoir jusqu'à quel point la prétention de la Russie a été reconnue et consacrée par la Grande-Bretagne, celle-ci paraît bien armée pour défendre sa cause, puisqu'elle invoque des documents officiels suivant lesquels elle aurait dès 1822 formellement protesté à deux reprises contre le prétendu droit que s'arrogeait le tsar par l'ukase imposant des limites à la liberté des autres nations dans la mer de Behring.

C'est à ce point que restent pour le moment les négociations pour le règlement d'un différend qui, traité avec moins de patience et de modération par le cabinet anglais, aurait pu entraîner un conflit armé entre les deux nations. Rien n'était plus téméraire et plus dangereux que la saisie par les croiseurs des Etats-Unis des bateaux de pêche naviguant sous pavillon anglais dans les eaux du Nord-Ouest, et cette question est peut-être aujourd'hui le seul point sérieusement en litige, c'est-à-dire que lord Salisbury réclame pour ses nationaux lésés des indemnités que M. Blaine se fera probablement tirer l'oreille pour accorder. Mais cette question, très secondaire d'ailleurs, réglée, il en restera une autre qui est, en définitive, la question capitale, et sur laquelle heureusement tout le monde s'empressa de se mettre d'accord. Il s'agira de reconnaître, ce que personne ne conteste, la nécessité de préserver la race des phoques à fourrures de l'anéantissement dont elle est menacée, et de s'entendre sur les moyens. Ce sera l'affaire de négociations spéciales, auxquelles ne refuseront certainement pas de concourir ou d'agréer toutes les nations intéressées, c'es-à-dire toutes les nations maritimes.

Le drame de la Nouvelle-Orléans

La Mafia.—Une déclaration importante

MENACES

La puissance d'une société secrète

Nouvelle-Orléans, 18.—L'attorney du district a déclaré qu'il ne voulait pas continuer la poursuite pour les accusations pendantes dans la section B de la cour criminelle du district, contre les italiens impliqués dans l'assassinat du chef de police Hennessy. Cette déclaration libère Chas Matranga, Incardonia et le garçon Marchesi. Pour les accusations de la section A, la cour retient encore Gunserri, Patcano, John Carnso, Nathalès et Pietreze.

Le P. Manorita disait hier qu'il est sûr que la lettre qu'il a montrée venait de la faction de Provenzano, Joseph Provenzano a nié le fait. Il dit qu'il avait d'abord songé à faire arrêter le père Manorita, mais que le chef Gasler lui avait conseillé de faire un rapport, parce qu'il croyait cela plus avantageux pour tous. Provenzano dit que loin de faire partie de la Mafia, il s'est attiré les inimitiés de tous ses membres.

"Il y a cinq ans, dit-il, la Mafia m'avait envoyé plusieurs lettres, menaçant de me tuer, moi et mes frères, si nous ne donnions $1,000 à la société. Nous n'avons fait aucune réponse et, peu de temps après, Jim Caruso vint me trouver et me dit que nous aurions mieux fait de payer. Je l'aurais pu en allant au vieux lac et en m'entourant la tête d'un baudeau rouge, puis en déposant l'argent sur une souche, dans un marais, près du lac. Je serais retourné à mes affaires et les membres de la Mafia auraient emporté l'argent.

"J'allai alors trouver quelques-uns de mes amis, que je rencontrai à l'hôtel St-Charles et au nombre desquels se trouvaient le juge Davey, Pat Mcally et Ralph Morgan, et ils me conseillèrent de ne point payer et me promirent de se rendre avec moi, en voiture, pour voir qui viendrait pour chercher l'argent. Jim Caruso, qui nous entendait parler, nous dit que cela ne ferait pas, ajoutant que si nous nous rendions tous ensemble personne ne se montrerait.

"Je ne m'en occupai plus alors et conseillai à Caruso de cesser ses relations avec la société, de vendre son étal de fruits au marché français et de nous suivre, lui promettant de faire de lui un homme libre. Il nous le promit, ajoutant qu'il en avait assez de la Mafia, qui l'avait récemment choisi pour faire partie d'un comité chargé de tuer quelqu'un.

"Je dis à Jim Caruso qu'il devait faire serment de ne plus avoir affaire à la Mafia, avant que je lui procurasse du travail. Il y consentit et je me rendis ensuite avec lui à l'église italienne, où, après s'être agenouillé devant l'autel, il prit solennellement l'engagement promis.

"Il avoua que Charles Matranga était le chef de la bande et qu'il présidait aux assemblées, revêtu d'un domino noir. Recco Gracci était aussi un chef. Caruso me dit qu'il n'avait assisté qu'à une assemblée, où Matranga présidait portant un crâne dans sa main gauche et une dague de la main droite.

"Il fit serment, en élevant les deux mains, d'obéir à la société, dont le but était de tuer ceux qui se déclarent contre la Mafia. Il n'aimait pas cette manière d'inviter la victime à dîner et de l'assassiner, et c'est pourquoi il me suivit.

"Je lui rappelai que nous ne voulions pas de membres de la Mafia à notre emploi.

"Le Père Maronitta demanda à Provenzeno pourquoi son nom avait été mêlé à la Mafia et il répondit : "Je crois que Carlo a suggéré cette idée au prêtre."

"Di Carlo devant épouser Tony, la fille de Matranga et il y a, je crois, beaucoup de rapports entre Manoritta et ces gens. Je pense qu'il sait le nombre des membres de la Mafia. Je ne sais si di Carlo fait partie de la Mafia, mais j'ai tout lieu de le croire. Caruso m'a avoué en toute franchise qu'il en faisait partie.

"Il me donna les noms de huit ou neuf membres qui étaient à notre emploi et je les congédiai. Caruso travailla pour nous pendant deux ans, mais il ne fut plus question de la Mafia entre nous. Finalement il nous quitta et alla trouver Matranga.

"Je ne sais si Caruso fait partie de la société, son frère ne me l'a jamais dit."

Provenzano a ajouté que Politz travaillait pour lui, quand il prit Caruso à son emploi. Il était un de ceux que Caruso avait indiqués comme appartenant à la Maffia. Il fut congédié alors et on n'entendit plus parler de lui, jusqu'au meurtre de Hennessey.

Ginceri était aussi à son emploi et fut, lui aussi, congédié parce qu'il appartenait à la Maffia.

Provenzano dit encore que Caruso lui conseilla de ne congédier qu'un seul membre de la Maffia à la fois, ce qu'il fit, en refusant toujours de donner les raisons de l'expulsion. vu qu'il ne voulait pas nuire à Caruso.

Néanmoins, Caruso retourna à Matranga et fit tout ce qu'il put contre Provenzano, mais ce dernier croit que Caruso a agi sous l'empire de la crainte, parce qu'il avait peur d'être tué par ses anciens sociétaires.

Nouvelle Orléans, 18.—William Parkerson vient de recevoir un avis qui lui a été adressé par la société Mafia. La société l'averti que ses jours sont comptés que lui et sa famille vont être assassinés.

Parkerson est ce jeune avocat qui se fit le chef des vengeurs Noé Orléanais. Il est depuis samedi en communications constantes avec le comité des citoyens justiciers.

Il s'occupe néanmoins des affaires de sa profession comme si rien n'était arrivé. L'arsenal improvisé vendredi soir, a vu disparaître ses armes et munitions. La population est unanime à déclarer que le jury s'est vendu, cependant personne ne veut entreprendre d'établir la chose.

Un des jurés est disparu. Un autre aurait avoué au comité des vengeurs que le jury s'est laissé corrompre et on avait déjà tous les détails requis pour prouver l'accusation que toute la Nouvelle-Orléans est unanime à lancer aux jurés.

William S. Parkerson, le chef des "Régulateurs" n'a que trente-quatre ans. C'est un gaillard de six pieds, solidement bâti. Il a les yeux noirs foncés. Quand il parle et que son regard s'anime, l'œil qu'on aperçoit derrière ses lunettes d'or que porte Parkerson, est tout de feu. Le chef des "Régulateurs" est un homme à l'aspect noble et imposant.

La popularité de Parkerson s'est manifestée en 1888 surtout, quand il se fit le chef d'une bande de jeunes gens résolus, qui renversèrent la clique démocratique qui monopolisait les charges publics. Parkerson qu'on avait élu avocat de la cité n'a pas voulu accepter la charge, préférant garder son indépendance entière.

Rome, 18.—Le "Popolo Romano", parlant du drame de la Nouvelle Orléans, dit que "comptant sur la prévoyance des autorités américaines et par égard pour une puissance qui est son amie sincère, l'Italie s'est abstenue d'envoyer un cuirassé à l'embouchure du Mississipi."

Le "Capitan Fracassa" dit : "En Amérique, les faibles sont à la merci d'une populace féroce, sanguinaire, et on les torture et on les assassine en plein jour."

Le "Don Quichotte de la Manche" fait remarquer que "l'Italie devrait demander l'adoption immédiate de mesures pour protéger la colonie italienne à la Nouvelle-Orléans". Mais ce journal ajoute : "Il est juste aussi de reconnaître que des incidents de ce genre ne se produiraient pas si les villes du littoral de l'Atlantique n'étaient pas infestées d'anciens galériens venus d'Europe."

Le "Diritto" dit : "C'est le "nec plus ultra" du cynisme, de la part de la population de la Nouvelle-Orléans, d'essayer de justifier ce qu'elle a fait en prétendant que les exécuteurs avaient à leur tête les premiers citoyens. Même si les Italiens en question étaient le rebut de la colonie italienne, les premiers citoyens n'avaient pas le droit de les massacrer."

Le "Dirotto" prétend que si les Italiens acquittés ont été gardés en prison pour les protéger contre les citoyens, ce fait prouve que les autorités prévoyaient le danger et rend leur négligence d'autant plus grave.

La "Reforma" dit : "Nous pressentons qu'il sera difficile d'obtenir justice. Et cependant il faut obtenir justice. Les éléments hostiles à l'Italie, surtout l'élément irlandais, ont pris l'assassinat du chef Hennessy comme prétexte pour paralyser l'opinion publique qui tournait en faveur des Italiens."

Londres, 18—Le "Star" de ce soir est d'avis que "le trait saillant du drame de la Nouvelle-Orléans est l'ordre parfait qui n'a cessé de régner pendant toute l'affaire. Ici, les champions de la loi et de l'ordre sont terrifiés par de pareils procédés. La démocratie américaine a des notions plus saines sur la véritable signification des mots loi et ordre."

M. Moreton Frewen, un gendre de feu M. Leonard Jerome, a écrit une lettre que publie ajourd'hui la "Pall Mall Gazette et dans laquelle il prend la défense des citoyens de Nouvelle Orléans, disant que ce qu'ils ont fait "règle une fois pour toutes la question italienne," et il ajoute qu'il "laisse aux vieilles femmes des deux sexes le soin de moraliser sur les soi disant excès de la populace avide de sang," etc.

Le "Saint James' Gazette." parlant de la même question, dit : "Cet incident prouve que les Américains indigènes n'ont pas perdu la qualité de résolution énergique qui se fond parfois au milieu d'une existence confortable et luxueuse dans la société moderne. Les hommes qui ont préparé et jeté ce défi à la justice officielle n'ont pas honte de ce qu'ils ont fait. Ils ont écrasé une société de misérables prêts à tout qui essayaient de terroriser toute une ville. Il est douteux que John Bull ait encore assez de nerf pour protester d'une façon aussi énergique que l'ont fait les citoyens de la Nouvelle-Orléans."

AUTRES DÉTAILS

Le cuirassé anglais "Rodney" n'est pas le seul navire qui ait été frappé par "l'Utopia". En entrant dans la rade, ce navire est allé se jeter sur le cuirassé anglais "Anson" avant d'avoir une collision avec le "Rodney". "L'Utopia" a coulé bas en quelques minutes. Les bateaux de sauvetage des cuirassés anglais et du navire de guerre suédois, "Freya", sont aliés aussitôt au secours des naufragés. Ces bateaux ont sauvé 180 passagers, qui sont maintenant à bord de ces différents navires. Nombre d'autres naufragés ont été sauvés également et sont logés dans les bâtiments du gouvernement sur la côte.

Les officiers et les matelots des navires qu'il y avait dans le port ont fait l'impossible pour sauver les personnes qui étaient à bord de l'"Utopia". Quatre matelots qui aidaient aux travaux de sauvetage se sont noyés.

Dans toute l'histoire des désastres maritimes il ne s'est probablement passé de scène aussi terrible, aussi épouvantable que celle qui s'est déroulé après cette collision. Pendant que le navire sombrait peu à peu, les 700 immigrants qu'il portait faisaient retentir l'air de leurs cris de désespoir et d'appel au secours. La nuit était très sombre et les flots furieusement agités par le fort vent du sud-ouest qui soufflait alors.

La scène de la catastrophe était cependant éclairé un peu par les réflecteurs électriques des vaisseaux de guerre "Rodney" et "Anson" qui se trouvaient de chaque côté de l'infortuné navire que les flots engloutissaient. Grâce à ces réflecteurs on a pu constater un peu la scène de désespoir qui s'est déroulée parmi les passagers. Ceux qui en ont été témoins, les plus vieux marins même, disent qu'ils n'ont jamais rien vu d'aussi terrifiant.

Plus tard.—On porte à 331 le nombre des passagers qui ont été sauvés. jusqu'à présent 19 cadavres ont été repêchés dès le lendemain matin.

Les autorités de Gibraltar ont fourni tous le nécessaires aux personnes sauvées du naufrage.

La ligne Anchor va disposer un de ses steamers pour transporter les survivants de l'"Utopia" à destination pour l'Amérique.

Parmi les personnes qui ont échappé à la mort, il y a vingt membres de l'équipage de "l'Utopia".

Le nombre total des pertes de vie est de 576. Grand nombre de personnes sont occupées à repêcher les cadavres.

Durant la journée d'hier on a trouvé ici 29 cadavres parmi lesquels se trouve celui d'une femme. Mais sur divers autres endroits de la côte on a trouvé les cadavres de six hommes, de dix-huit femmes, de sept jeunes garçons et d'une petite fille. L'une de ces femmes tenait encore pressé contre sa poitrine le cadavre de son enfant. Tous les cadavres ont été transportés dans un cimetière qui se trouve sur les lignes espagnoles et c'est là que l'enquête sera tenue. On prétend qu'aucune femmes à bord du navire "Utopia" n'a pu être sauvée.

Plusieurs des personnes qui ont examiné le théâtre de la catastrophe, prétendent avec raison, sans aucun doute, qu'il y a plusieurs centaines de cadavres dans l'entrepont de "l'Utopia."

La cour d'enquête maritime sera convoquée à bord du vaisseau de guerre "Anson.

New-York, 19.—Les agents de la ligne Anchor ont reçu hier la dépêche suivante au sujet du naufrage du steamer "Utopia". "Deux passagers de cabine, 290 passagers de pont et 25 hommes d'équipage constituent la liste des personnes qui ont été sauvées, quinze hommes d'équipage et 475 passagers ont péri. Le navire n'était pas assuré. La cargaison était évaluée à $300,000 et le steamer à $100,000. Les passagers qui ont été sauvés seront transportés par le steamer "Assyria," de la même ligne, qui était à Gênes au moment de l'accident et qui a reçu ordre de se rendre à Gibraltar.

EXPLOSION DE GRISOU

Deux hommes tués et plusieurs blessés

New-York, 19.—On télégraphie d'Ashland, Penn., qu'une formidable explosion de grisou s'est produite dans une des mines de charbon des environs de cette ville. Deux hommes ont été tués sur le coup et plusieurs autres plus ou moins grièvement blessés.

RESUME DE LA QUESTION

Avant l'union du Manitoba à la Puissance, en 1870, il existait dans cette province des écoles séparées protestantes et catholiques—*par la coutume*. Elles étaient soutenues par les personnes du culte auquel elles appartenaient. L'Acte d'union consacra le maintien de ces écoles en décrétant que dans les lois d'éducation que la législature du Manitoba pourra faire "rien ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi ou par la coutume, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational schools.)"

La prétention des auteurs de la loi de 1890, qui abolit les écoles catholiques pour les remplacer par des écoles publiques, est que ces dernières écoles, étant neutres en fait de religion, ne préjudicient à aucun droit dont jouissaient les catholiques avant l'union.

La question, portée devant les tribunaux du Manitoba, a été décidée dans ce sens par le juge Killam, en première instance, et par la Cour d'Appel du Manitoba, qui s'est divisée, les deux juges protestants jugeant contre les catholiques et le juge Dubuc opinant en leur faveur.

Il existait des écoles catholiques.

Elles ont été supprimées, et les catholiques sont forcés de contribuer pour le maintien d'écoles neutres.

Et l'on estime, et l'on juge qu'aucune atteinte n'a été portée aux droits des catholiques, de la minorité française.

Le témoignage de Mgr Taché et des catholiques les plus éminents à l'effet que ces écoles neutres sont la négation des droits des catholiques, n'a pas ébranlé la conviction des magistrats de croyance différente à la nôtre, qui ont jusqu'ici décidé que nos coreligionnaires ne sont pas frustrés de leurs droits du moment que l'Etat leur donne des écoles neutres au lieu d'écoles catholiques.

Les dépêches confirment la nouvelle que le gouvernement de la Puissance a adopté cette interprétation du statut de 1870 et de la loi de la législature du Manitoba, l'an dernier, et qu'en conséquence c'en est fait des écoles catholiques dans cette province, où les catholiques jouissaient de tous leurs droits avant leur entrée dans la Confédération, qui les en dépouille en vertu de la loi du nombre.

Quelles sont les raisons à l'appui du maintien de la loi, de 1890 aussi, qui abolit l'usage de la langue française, expressément garanti par la section 23 de l'Acte d'Union, 1870 ?

ETATS-UNIS ET CANADA

Il paraît certain que Sir Charles Tupper, Sir John Thompson et l'hon. M. Foster partiront ces jours-ci pour Washington, dans le but d'entamer des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis pour un traité de réciprocité plus étendu que celui de 1854.

Les Provinces maritimes ne se plaindront toujours pas de n'être pas représentées, puisque les trois commissaires sont leurs trois principaux hommes publics.

Nous eussions, aimé que l'un de nos ministres français fit partie de la commission. Notre suggestion n'a pas été entendue.

Quoiqu'il en soit, il faut souhaiter que les négociations tournent à bien, car la position est critique, en dépit de ce que disent ceux qui connaissent mieux ou ne connaissent rien du tout.

L'augmentation des droits par le bill McKinly, sur les œufs, les chevaux, le foin, les volailles, les patates, l'orge, causera d'énormes embarras, si elle est maintenue. L'agriculture canadienne a besoin de vendre ses produits, et pour ceux que nous venons de nommer le marché américain est sans conteste le meilleur.

Le bill McKinly le ferme, pratiquement. Nos commissaires ont pour mission de l'ouvrir, par des concessions en faveur de certains produits manufacturés américains. Nous recommandons l'abaissement du tarif sur les produits dont nos cultivateurs ont besoin, les instruments aratoires, par exemple, que nous payons très cher au Canada—trente ou quarante pour cent plus cher qu'aux Etats-Unis.

Nous croyons que les droits sur le sucre seront diminués, de manière à ce que le consommateur paie cet article une couple de cents en moins la livre. Les manufacturiers de sucre ont réalisé depuis dix ans d'énormes profits et mis leurs établissements en état de lutter avec les raffineries de l'étranger sans être protégés davantage par un tarif aussi élevé et qui augmente d'autant le prix du sucre.

Nous pouvons, en tous cas, nous tenir pour dit que nos voisins exigeront de nous la valeur de ce qu'ils nous donneront et qu'ils ne nous ouvriront pas leur marché pour des prières. Si nous voulons avoir accès chez eux pour nos produits agricoles— nos chevaux, notre foin, nos œufs, nos patates, notre orge, etc—il faudra laisser entrer ici les produits de leurs manufactures, certains d'entre eux au moins.

M. Desjardins parlera demain au Château-Richer. Un convoi spécial laissera Québec à 1.45 heure et sera de retour vers 6.30 heures.

DES PUNITIONS A L'ECOLE

Voilà assurément un point très important en éducation, et nous voyons avec plaisir que l'un des nôtres, M. C. J. Magnan, l'aborde dans l'*Enseignement primaire*, avec une incontestable compétence.

M. Magnan définit d'abord ce qu'est le respect envers l'autorité et à quelles sources il se puise. Puis il indique ce que doit être la punition de l'élève récalcitrant, de quelle façon elle doit être infligée pour être profitable à celui qui en est l'objet.

Nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs les considérations auxquelles se livre sur ce sujet M. Magnan ; elles sont pleines de bon sens et méritent d'être méditées par ceux qui ont l'enseignement de la jeunesse entre les mains.

"Il ne faut jamais punir, dit-il, sans faire comprendre à celui qui mérite de l'être la nature de sa faute et l'obligation qu'il y a pour son maître de recourir à ce moyen. Quand l'enfant coupable est brusquement châtié, s'il voit sur la figure de son maître, soit l'emportement nerveux, l'impatience non comprimée ou ce qui est encore pis la colère, alors son corps ou ses sens seuls subissent la punition : son cœur se remplit de ressentiment et quelquefois de haine, son intelligence et sa volonté se révoltent contre une autorité si rudement absolue et aussi peu compatissante. Qu'arrive-t-il ?—Cet enfant reste avec le défaut dont on voulait le corriger et de plus, il en a acquis un autre : l'insubordination. Le soir, après la classe, il donnera libre cours à son mécontentement en critiquant son maître en termes peu respectueux et violents. Les élèves qui sympathisent avec lui l'entoureront et l'encourageront. Voilà une cause de révolte provoquée par le maître, grâce à sa conduite inconséquente et peu digne d'un éducateur. Cet enfant reviendra-t-il dans le bon chemin ? Un grand nombre de jeunes gens se perdent de cette manière ; car, lorsqu'il ne reste plus de respect pour l'autorité, l'abîme est proche."

. . . . . .

Punissez avec calme, sans aigreur ni raillerie. Tenez compte du tempérament des enfants et de la gravité des fautes, en un mot, punissez avec amour, tact et fermeté. Ne revenez jamais sur une décision, à moins que vous la jugiez fausse dans la suite ; en annulant un arrêt injuste, vous vous grandissez dans l'esprit des enfants. Chaque jour, prenez note des punitions infligées, et le soir ne laissez jamais partir les élèves qui ont été punis dans la journée sans vous assurer que leur esprit est parfaitement calme, qu'ils n'ont aucun ressentiment contre vous, qu'ils ont compris pourquoi vous les avez punis. Quelques paroles affectueuses, une franche poignée de mains, un *bonsoir* amical dissipera le nuage qui aurait pu assombrir un instant l'esprit et le cœur de ces chers petits enfants.

Cette manière de punir est salutaire à la jeunesse et d'un grand secours à l'instituteur et à l'institutrice dans l'accomplissement des délicates fonctions qu'ils ont à remplir.

LES ETRANGERS ET LES EMEUTES

Le *Herald* de New-York revient, à propos du drame de la Nouvelle-Orléans, sur la question de la responsabilité du gouvernement des Etats-Unis envers les étrangers résidant en ce pays, qui ont eu à souffrir dans leurs personnes ou dans leurs biens par suite de leurs violences populaires. "Les précédents diplomatiques, dit-il, ne sont pas favorables aux demandes de réparation que peut faire le gouvernement italien en raison du meurtre de ses nationaux à la Nouvelle-Orléans" ; et il rappelle en ces termes la doctrine établie par M. Evarts, alors secrétaire d'Etat, quand, après l'émeute antichinoise de Denver, il y a quelques années, il a récusé la responsabilité du gouvernement.

Dans des circonstances de cette nature, quand le gouvernement a fait tous les efforts légitimes pour supprimer une sédition qui menace pareillement la sécurité de ses citoyens et celle des étrangers résidant sur notre territoire, je ne connais pas de principe ou le devoir international qui oblige le gouvernement des Etats-Unis à indemniser les habitants chinois de Denver qui ont souffert, en commun avec les citoyens des Etats-Unis, des effets de l'émeute.

Toutes les réparations qui peuvent être accordées aux citoyens du Colorado ou des autres parties des Etats-Unis par suite de pertes éprouvées dans cette circonstance sont également offertes aux Chinois résidant au Colorado qui se trouvent dans le même cas. C'est tout ce qu'exigent les principes de la loi internationale et les convenances entre nations.

Cette doctrine a été plus tard approuvée et invoquée par M. Blaine au sujet de la même affaire, et elle a été réaffirmée par le secrétaire Bayard et le président Cleveland à l'occasion du massacre des Chinois à Rock Springs, dans le Wyoming. Cependant, tout en refusant de reconnaître la responsabilité du gouvernement, le secrétaire et le président ont recommandé au congrès d'accorder volontairement une indemnité pécuniaire comme un acte de justice, et cela a été fait.

Cependant, le *Herald* ne considère pas cette libéralité comme la pleine mesure des réparations légitimes. La constitution, dit-il, ne permet pas qu'aucun des Etats de l'Union entretienne des relations distinctes avec les puissances étrangères ; mais alors le gouvernement national devient par cela même responsable de la violation par les Etats de leurs obligations internationales. La cour suprême des Etats-Unis a elle-même consacré ce principe dans une récente instance.

NOTRE COMMERCE DE SUCRE

Le rapport concernant le commerce du Canada pour le dernier exercice fiscal finissant le 30 juin 1890, renferme des statistiques importantes au sujet de notre commerce de sucre. Ces statistiques font voir que ce commerce s'est largement développé depuis quelques années et qu'en conséquence il est devenu une grande source de revenus pour notre pays.

Les droits sur le sucre sont de $1.50 par 100 livres. Or l'année dernière l'importation du sucre s'est élevée à 189,282,237 livres, de sorte que le tarif douanier a versé à ce sujet une somme de $2,851,547 dans le trésor fédéral. En 1878, les droits sur le sucre étaient de $2.50. Cette année là, le Canada a importé 111,005,850 livre de sucre, ce qui a donné un revenu de $2,515,828.

L'importation du sucre au Canada a augmenté l'environ 70 pour cent pendant les douze dernières années, ainsi qu'on peut le constater par le tableau suivant :

	Livres.	
De.	1878.	1890.
Gr.-Bretagne..	53,238,162	9,459,239
Etats-Unis....	42,212,229	17,974,331
Indes Ouest...	12,022,174	61,940,116
Brésil.....	.....	18,830,177
Allemagne....	.....	34,274,474
Indes Est.....	.....	11,818,571
Autres pays...	533,285	34,985,329
Totaux...	111,005,850	189,282,237

Une statistique non moins intéressante est celle qui constate la valeur des importations de sucre des Indes Ouest directement au Canada et par les Etats-Unis :

IMPORTÉS DES INDES OUEST

1878

	Direct.	Par les E. U.
Ontario.....	$ 10	$148,882
Québec.....	63,014	40,995
Nouvelle-Ecosse..	261,119	679
Nouv.-Brunswick.	32,932	.....
Ile du P. Edouard	20,286	.....
Totaux.....	$377,361	$190,555

IMPORTÉS DES INDES OUEST

1890

	Direct.	Par les E. U.
Ontario.....	$ 10,010	$17,699
Québec.....	894,349	4,866
Nouvelle-Ecosse.	778,796	85
Nouv.-Brunswick	61,369	.....
Ile du P. Edouard	8,753	.....
Totaux.....	$1,753,277	$22,650

Pendant environ douze ans, le tiers du sucre importé des Indes Ouest passait par les Etats Unis. L'année dernière, cependant, il n'en est passé que le quart, ce qui prouve que cette quantité tend à diminuer au bénéfice de notre pays.

UN PREDICATEUR

On sait que, c'est Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris qui prêche le carême à Notre-Dame.

Les journaux français lui font son portrait et le mettent bien au-dessous de son prédécesseurs, le P. Monsabré.

Il n'a point, paraît-il, la voix, ni rien de l'éloquence chaleureuse du célèbre dominicain. En revanche, on concède que Mgr d'Hulst est un fort dialecticien.

Quatre sièges sont actuellement disponibles dans l'assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard et en conséquence quatre élections partielles auront lieu sous peu. Mais comme la majorité du gouvernement à la dernière session n'était que d'une voix, les résultats de ces quatre élections sont attendus avec beaucoup d'anxiété par les deux partis.

"L'Examiner" de Charlottetown suggère de faire des élections générales au plus vite à cause de la faiblesse du gouvernement et de l'état assez déplorable des finances de cette province.

Aider la Nature

En restaurant les tissus malades et affaiblis c'est tout ce que peut faire une médecine. Dans les affections pulmonaires, telles que les Rhumes, la Bronchite et la Consomption, la membrane muqueuse s'enflamme d'abord, ensuite des accumulations se forment dans les cellules à air des poumons, suivis de tubercules, et finalement la destruction des tissus. Il est clair, par conséquent, que jusqu'à ce que l'horrible toux soit soulagée, les tubes bronchiques n'ont aucune chance de guérir. Le Pectoral-Cerise d'Ayer

Calme et Guérit

La membrane enflammée, arrête la marche de l'épuisement, et ne laisse aucuns résultats injurieux. C'est pourquoi il est plus grandement estimé que tout autre spécifique pulmonaire.

L. D. Bixby, de Bartonsville, Vt., écrit: "Il y a quatre ans j'attrapai un fort rhume qui fut suivi d'une terrible toux. J'étais très malade, et gardai le lit environ quatre mois. Mon médecin, à la fin, me dit que j'avais la consomption, et qu'il ne pouvait y remédier. Un de mes voisins m'avisa d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je le fis, et avant d'en avoir pris un demi-flacon j'étais capable d'aller dehors. Dès que j'eus fini le flacon j'étais bien portant, et le suis depuis lors."

Alonzo P. Daggett, de Smyrna Mills, Maine, écrit: "Il y a six ans j'étais commis-voyageur, et souffrais d'une

Affection des Poumons.

Pendant des mois j'étais incapable de passer une bonne nuit. Je ne pouvais que rarement m'allonger, avais de fréquents étouffements et étais souvent obligé de chercher le grand air pour me soulager. Je fus amené à essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer, lequel m'aida. Son usage continu m'a entièrement guéri, et, je crois, sauvé la vie."

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens. Prix $1 ; six flacons, $5.

LA CLEF DE LA SANTE.

BURDOCK BLOOD BITTERS

Ouvre toutes les avenues obstruées des Intestins, des Rognons et du Foie, enlevant graduellement sans affaiblir le système, toutes les impuretés et mauvaises humeurs des sécrétions ; corrigeant en même temps l'Acidite de l'Estomac, guerissant l'Exces de Bile, Dyspepsie, Maux de Tete, Etourdissements, Brulements d'Estomac, Constipation, Secheresse de la Peau, Hydropisie, Affaiblissement de la Vue, Jaunisse, Herpes, Erasipele, Scrofule, Battements de Cœur, Etat Nerveux et Debilite Generale ; toutes ces maladies et plusieurs autres semblables cèdent à l'influence bienfaisante des BURDOCK BLOOD BITTERS.

En vente chez tous les Marchands.

T. MILBURN & Co., Proprietaires, Toronto.

Globules de Josephat

Préparation récompensée d'un diplôme de mérite et de perfectionnement pour la cure rapide et complète des **flux et écoulements contagieux, anciens ou récents** et des **échauffements ou inflammations.**

Trois jours de traitement suffisent le plus souvent pour **guérir la blennorrhagie.**

Cette médication ne laisse après elle aucune conséquence fâcheuse. C'est la plus énergique et la plus efficace de toutes.

Une instruction complète accompagne chaque boite de globules. **Exiger la Signature :**

Josephat

ET L'ADRESSE :
19, Rue Jacob, PARIS.

A VENDRE OU A LOUER

Deux terres sur le chemin de la Petite Rivière à trois milles de la barrière St. Valier.

AUSSI

Un roulant de laitier avec une bonne clientèle.

S'adresser à
Jos. Bussière,
Chemin de la Petite Rivière,
17 f. e cl. Ancienne Lorett.

LE COMMERCE DE BETAIL

M. Goldsmith, de New-York, M. Morris, de Chicago et M. Bickerdike, de Montréal, ont acheté la semaine dernière environ 10,000 têtes de bétail des diverses compagnies de distillerie d'Ontario et des cultivateurs. Cette transaction s'élève environ à un million de piastres. Les prix varient de $4.50 à $5.75 et même $6,00 par cent selon la qualité du bétail.

Les probabilités sont qu'un immense commerce de bétail sera fait cette année par la voie du St-Laurent, si l'accommodation nécessaire est fournie, car il est aussi question d'expédier par quelques uns des ports américains.

Les spéculateurs américains viennent faire ici du commerce parce que le bétail canadien peut entrer en Angleterre vivant pendant que le bétail américain doit être tué immédiatement vu que ce dernier est sensé atteint de pleuro pneumanie. Les américains affirment toute fois que leur bétail est absolument sain.

Québec a fait, l'an dernier, des efforts considérables pour attirer dans son port une portion du commerce de bétail. Comme on le sait, la grande difficulté est que les navires qui transportent le bétail ne trouvent pas ici assez de cargaison pour compléter leur chargement de bétail. Si, comme on l'a prétendu durant la dernière élection, la question des débentures du Pacifique est réglée, il y a lieu d'espérer que cette compagnie mettra le commerce en mesure d'atteindre Québec avec rapidité et facilité et quelle construira sans retard des élévateurs et autres édifices nécessaires à l'extension du trafic. Tout règlement qui ne pourvoira à de pareilles garanties serait illusoire. Le gouvernement avait devant lui toutes les informations nécessaires à le guider, et nous espérons qu'il en aura profité.

La chambre des Communes sera sans doute saisie d'un projet législatif pour sanctionner et régulariser l'arrangement que l'on dit avoir eu lieu.

LES BANQUES

Le rapport des banques du Canada pour le mois de février accuse un état d'affaires satisfaisant.

La circulation des billets de banques accuse une augmentation de $263,000 durant le mois ; elle s'élève à $31,925,000 comparativement à $30,627,000 à la date correspondante de l'année dernière.

Les dépôts à terme continuent à augmenter, étant aujourd'hui de $82,300.000 contre $81,753,000 en janvier et $72,470,000 en février 1890. D'un autre côté, les dépôts à demande ont diminué de $1,820,000 durant le mois de fevrier et sont aujourd'hui de $50,348,000 seulement, contre $50,922,000 l'année passée. Les prêts sur stocks ont diminue pendant le mois, tandis qu'ils sont plus considérables de près d'un million de piastres que l'année dernière à pareille époque. Les prêts courants au public ont diminué de plus d'un demi million en fevrier, et ils dépassent de près d'un million ceux de l'année l'année dernière. Les fonds de réserve augmentent toujours fermement,

Le numéraire et les billets de la Puissance ont augmenté de $212,000 le mois dernier, et les balances dues les agences des Etats-Unis de $958,000.

Nouvelle composition musicale

M. Napoléon Crépault, le distingué pianiste de cette ville, vient de publier un nouveau morceau de musique, intitulé : "Les Joies du Foyer."

M. Crépault n'en est pas à sa première composition. Toutes celles qu'il a publiées déjà ont été très goûtées et il n'y a pas de doute que cette dernière aura autant de succès que les précédentes.

Echos de l'Avenir

Mercredi, le 11 du courant, M. James Murphy, cultivateur de Ouest Wickham, s'est fait tuer par un arbre, à quelques arpents de sa maison.

Il était avec son frère Thomas Murphy. La pruche qu'ils venaient de bucher fut arrêtée dans sa chûte par un "chicot" qui, un instant après, céda et s'abattit sur la tête de la victime qui fut écrasée en miette, le cerveau jaillissant du coup.

Il laisse une jeune veuve et quatre enfants.

Le défunt était catholique.

—Les sucres sont commencés. Tout annonce une bonne récolte de cet intéressant article de produit canadien.

Une grande quantité de sirop d'érable est envoyée au Nord-Ouest ou au Manitoba depuis un an ou deux, donnant de bons profits.

—Je ne sais pas si je vous ai déjà dit que nos trois fromageries avaient donné près de "dix mille piastres" à notre paroisse. Le commerce de foin, dont nos orateurs libéraux ont tant parlé, n'a jamais produit autant ici, et j'espère qu'on va le mettre de côté tout à fait. Car bien que d'une qualité supérieure comme nutritif, il n'est pas un foin de commerce de première qualité selon le convenu du marché.

Debacle

La glace est partie sous le pont de Q. M. et O. sur la rivière St-Charles.

Soierie

M. J. Levesques, cultivateur, de la paroisse de St-Thomas de Joliette, et commerçant de foin à l'intention de commencer au printemps, pour son propre compte et bénéfice, la construction d'un moulin à scie, dans les environs.

Société de colonisation de Sherbrooke

La dixième réunion annuelle de la société de colonisation de la cité de Sherbrooke a eu lieu la semaine dernière sous la présidence de Mgr Racine. L'élection des officiers pour l'année courante a donné le résultat : président, Sa Grandeur Mgr Racine ; vice-président, le très-réverend A. E. Duchesne ; secrétaire-trésorier, M. l'abbé H. O. Chalifoux ; administrateurs, MM. J. A. Chicoyne, H. C. Cabana, J. T. L. Archambaut, Frs. Codère, E. Noël, Norbert Bourque, Louis Brunelle, L. H. Guay et Moïse Audet.

Opium en contrebande

M. Yon Moon, gérant de la succursale de la King Lye Cheong, à Montréal, et un de ses amis nommé Chee Ping, ont été arrêtés é Pittsburg dans un train du Delaware et Hudson, sous l'accusation contravention à la loi concernant le trafic de l'opium. Dans leurs bagages les officers de douane ont trouvé un sac contenant 15 livres d'opium.

Ils ont été relâchés moyennant un cautionnement de $1,500 pour leur comparution devant la cour de Plattsburg, le 13 avril prochain.

La catastrophe de la Quebec Worsted Co

Il reste encore trois blessés à l'Hôtel-Dieu, les nommés Pierson et Emmanuel Filteau, ce dernier de Lévis, et la fille Rousseau.

M. Emmanuel Filteau se rétablit bien tranquillement. Ses blessures étaient plus graves qu'on ne le pensait d'abord.

Ses blessures à la figure le font beaucoup souffrir. Il a dû subir plusieurs opérations douloureuses qui ont cependant très bien réussi pour lui enlever des morceaux de vitre. Grâce à l'habileté des médecins, il recouvrera l'usage de l'œil qu'on pensait perdu. Son rétablissement n'est plus qu'une question de temps.

Ce que disent les vieux

D'après l'observation des anciens, nous aurons un printemps hâtif. Ces observateurs se basent sur la température du 19 mars, pour faire cette prédiction qui ne déplaira à personne.

Ces bons vieux disent que lorsqu'il fait trop froid le jour de la fête de Saint-Joseph, pour que le soleil ne puisse fondre ni la neige, ni la glace, et que par conséquent qu'il n'y ait pas d'eau dans les chemins, le printemps commence le lendemain, et il fait beau temps jusqu'à la fin de la saison. Se tromperaient-ils ? Nous verrons cela.

Le navire de Christophe Colomb

La colonie espagnole et hispano-américaine de New-York se propose de célébrer le quatre-centième anniversaire de la découverte de l'Amérique en exposant dans un endroit central de la ville de New-York le fac-simile du vaisseau "Santa Maria" qui porta Colomb vers l'hémisphère Occidental.

Incendie

La magnifique bâtisse située au nord de la Petite Rivière, appartenant à la succession Wallace et connue comme la propriété Macpherson a été incendiée jeudi après-midi. On ignore l'origine du feu. La bâtisse était assurée au montant de $2,000.

DÉCOUVERTE PLUS d'ASTHME POUDRE CLÉRY — Se vend partout.

Statistique religieuse

Voici une intéressante statistique sur différents ordres religieux.

Depuis six cent cinquante ans, l'Ordre de Saint-François a donné 247 saints et bienheureux, 1,500 martyrs, 10 papes et cardinaux, 4,000 archevêques et évêques ; l'Ordre de Saint-Dominique, 4 papes : Innocent V, Bénoit XI, S. Pie V et Bénoit XIII, plus 80 cardinaux et 2,600 évêques.

L'Ordre de Saint-Bénoit a donné 43 papes, 200 cardinaux, 255 patriarches, 600 archevêques et plus de 40,000 évêques ; en outre, 25 empereurs, rois ou reines ont abandonné le trône pour se renfermer dans les cloîtres de cet ordre célèbre.

Société de Bienfaisance

Durant le mois dernier, l'Union St-Joseph de St-Roch a payé aux familles de ses membres décédés, les montants suivants : à la famille de M. Ferdinand Auclair, $497 ; à celle de M. David Guillet, $497.50 ; à celle de M. Urbain Lemieux, $428.00 soit une somme totale de $1,422.50.

Funérailles

Les funérailles de M. Lane ont eut lieu à l'église St Patrice, et l'inhumation s'est faite au cimetière irlandais, chemin St Louis.

Le deuil était conduit par les quatre fils du défunt, MM. John, P., T. J. P. E. et J. N. Lane.

Le service a été chaté par le révérend père Walsh, qui était assisté de MM. les abbés O'Leary et Hamelin, ce dernier chapelain de l'hôpital.

Mort d'un Père Jésuite

La nouvelle de la mort du R. P. Beaudevin, Jésuite, arrivée hier matin à Montréal sera reçue avec chagrin par tous les citoyens de cette ville qui ont eu l'occasion, pendant qu'il était au milieu de nous, d'apprécier son dévouement et ses grandes vertus.

Le Père Beaudevin est un ancien confrère de classe de Son Eminence le cardinal Lavigerie il était recteur de la maison d'études des Jésuites à Montréal.

Les obsèques auront lieu demain à 8 heures à Montréal.

Victime d'un accident

Madame Paul DeCazes, belle-sœur de l'hon. M. Mercier, a été la victime d'un sérieux accident, vendredi l'après-midi, à Montréal.

Mme DeCazes se promenait en voiture sur la rue Notre-Dame, lorsque son cheval prit le mors aux dents.

Près de la rue St-Gabriel, le sleigh rencontra une autre voiture et le choc fut si violent que Mme DeCazes fut précipitée en bas de sa voiture, et dans sa chûte reçut de sérieuses contusions à la tête. Le Dr Roy, d'Hochelaga, qui se trouvait dans les environs, donna ses soins à Mme DeCazes, qui fut reconduite chez elle, rue St-Dénis.

La voiture a été complètement brisée. Quant au cheval, il a eu son compte. S'étant heurté à un poteau de télégraphe, il a reçu une forte blessure par où s'est échappé beaucoup de sang. Le cocher en a été quitte à bon marché.

Le cheval, cause de l'accident, est celui que M. Mercier a reçu en cadeau il y a quelque temps ; il en est à sa deuxième ou troisième escapade.

Nous apprenons que Mme DeCazes, quoique souffrante, a pris beaucoup de mieux.

Dividende

Moncton, N.-B, 23—La fabrique de coton vient de déclarer le dividende final aux actionnaires originaires, de 17 cents dans la piastre sur leur premier versement.

M. Leduc, libéral, élu par 1 voix

Trois-Rivières, 21—Au décompte devant le juge ici aujourd'hui, M. Leduc a été déclaré élu pour le comté de Nicolet, par une voix de majorité.

Le département de la Marine

L'hon. C. H. Tupper, le ministre de la marine, vient de publier le rapport annuel de son département. Les dépenses durant l'année dernière se sont élevées à $307,417. Le nombre de personnes employées dans le service externe de ce département est de 1,433.

Le service météorologique a signalé durant l'année 723 tempêtes dont 563 ont été vérifiées.

Le rapport du comité de la conférence internationale maritime tenue à Washington en 1890 est annexé au rapport du département.

Parlant du bill Plimsoll, le député ministre de la marine M. Smith, dit que la loi canadienne limitant à 3 pieds la hauteur des cargaisons de bois sur le pont des navires est une loi sûre qui ne met aucunement en danger la vie des membres de l'équipage.

Il recommande au Parlement fédéral de passer une loi protégeant et régularisant le transport du bétail du Canada depuis le 1er septembre jusqu'au 1er mai. Pendant la dernière session, 119,871 bêtes à cornes et 43,852 moutons ont été expédiés de Montréal pour l'Europe.

Le Dr Collet de Lévis a fait vendredi l'amputation de deux doigts au malheureux Jean Forgues qui s'est fait broyer la main jeudi, en accouplant deux wagons.

Plus de Feu! Plus de Tares!

LINIMENT GÉNEAU
35 ANS DE SUCCÈS



Seul TOPIQUE remplaçant le *FEU* sans douleur ni chûte du poil. Adopté par les *vétérinaires* renommés ; *éleveurs, entraineurs, haras*, etc.

Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons*, Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc. Revulsif et Résolutif infaillible et sans rival dans les *Angines, Catarrhes, Bronchites*, Inflammations des Poumons, du Foie, des Intestins, *Pleurésies*, Hydropisies, Rétentions d'Urine, Fièvres typhoïdes, etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil.

DÉPOTS : Paris, MESTIVIER & Cie, 275, rue Saint-Honoré
MONTRÉAL : LAVIOLETTE & NELSON. — QUÉBEC : ED. MORIN & Cie.
ST-HYACINTHE, OTTAWA, ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

VIN DE VIAL

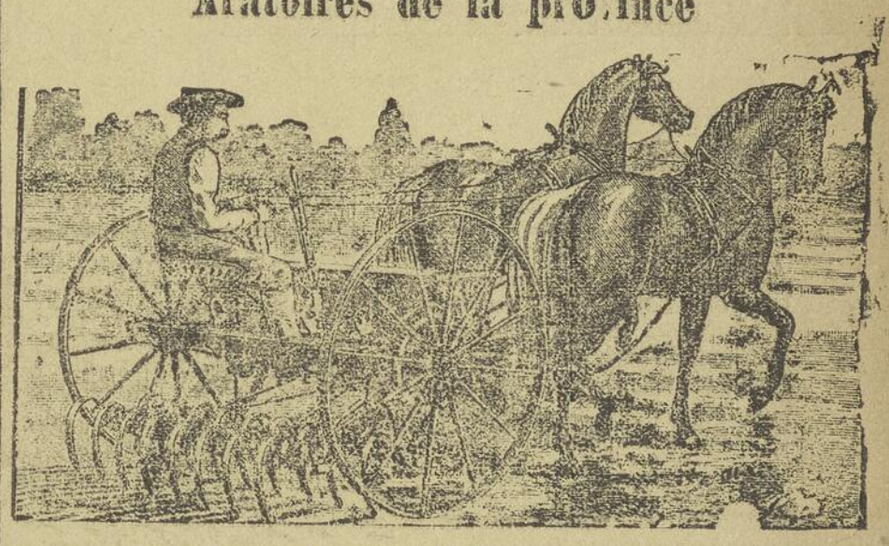
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Le Tonique
le plus énergique que doivent employer les Convalescents les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX
Composé
des Substances absolument indispensables à la formation et au Développement de la Chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Etiolement, les longues Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de Langueur, d'Amaigrissement, d'Epuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés. — *Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON.*
Dépôts à *Québec* : Dr ED. MORIN & Cie et dans toutes les Pharmacies et Droguaries.

Le plus grand assortiment de Machine Aratoires de la province



Semoirs et Herses combinés de de MANN,
Charrues, Cultivateurs, Barrutes, etc.
Aussi, Voitures de promenade et Voitures de travail (forme wagon).

Latimer & Legaré,
273 Rue Saint Paul

A MM. les Marchands de la Campagne

AVENTAGES EXCEPTIONNELS

Nous offrons en vente un grand JOB consistant en 150 doz. de Chapeaux de feutre, durs et moux, pour hommes. Nous les vendons en lots d'une demi-douzaine ou plus.

Les prix sont tellement bas que vous pourrez les vendre à grand marché tout en vous réservant un Bon Bénéfice.
Venez les voir.

L. A. BERGEVIN & ROY,
35 a 45, rue Notre-Dame, Basse-Ville
Ancienne maison Bergevin.

PETITES NOTES

Le roi de Grèce ira prochainement à Paris, où il fera un séjour de quelque durée. Il se rendra ensuite à Copenhague auprès de ses parents. Pendant l'absence du roi la régence sera confiée au prince royal.

—

Louise Michel vient de fonder à Londres une école ou quarante enfants reçoivent gratuitement une instruction comprenant l'anglais, l'allemand, la musique, le dessin et autres branches de connaissances.

—

Une exposition internationale de livres vient de s'ouvrir à Copenhague en commémoration du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans le Danemarck.

C'est, en effet, en 1491 que fut imprimé le premier livre danois, à Copenhague, par l'imprimeur Gottfried de Ghemen.

—

Pour donner une idée de la chaleur du soleil qui nous éclaire, Herschell dit : " Si l'on imagine un cylindre de glace de quarante-cinq milles de diamètre s'enfonçant dans le soleil avec la vitesse de la lumière, la chaleur est telle qu'il serait immédiatement fondu sans amener de refroidissement dans l'astre."

—

Petite statistique de la misère à Paris et à Londres.

L'Assistance publique dépense à Paris, pour les indigents et les malades, 50 millions par an, tant en sommes provenant des libéralités qu'en argent versé par les contribuables.

A Londres, la Bienfaisance publique dépense chaque année 118 millions. Sur cette somme, 57 millions proviennent de la taxe des pauvres, le reste vient des dotations charitables, des Associations ou des aumônes particulières.

—

Danton n'aura pas seulement sa statue à Paris : il aura son jardin. Le square Danton sera aménagé en bordure du boulevard Saint-Germain, entre les rues de l'Eperon, Danton et Serpente, sur l'emplacement du pâté de maisons dont on vient d'achever la démolition pour le dégagement de l'hôtel des Sociétés savantes.

—

On a vendu à New-York une Bible portant la date de 1450 et imprimée à Mayence. On l'attribue à Gutemberg. L'adjudication a été faite au prix de 75,000 francs.

—

La *Nouvelle Revue* croit que les Américains intriguent au Canada pour l'absorber ; mais elle se rassure aussitôt et déclare que les " politiciens de Washington et leurs créatures dans le *Dominion* ne mordront pas de longtemps sur l'esprit d'indépendance du Canada."

—

La question électorale canadienne est également l'objet de longs commentaires dans le *Veee*, de Rome, et la *Gazette piémontaise*, de Turin.

Tandis que le *Figaro* affirme sans broncher que les représentants des parties françaises du Dominion sont tous libéraux, le *Journal de Genève* assure également sans sourciller, que le parti conservateur comprend toute la population de race française. Il s'ensuit que les Suisses se trouvent à peu près aussi bien renseignés que les Parisiens.

—

Le Pape vient d'approuver le programme présenté par les catholiques des républiques américaines pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Les diocèses américains offriront une couronne d'or et de pierres précieuses à la Régente d'Espagne, en souvenir de la couronne dont se priva la reine Isabelle pour couvrir les frais d'expédition de ce célèbre marin.

—

"Le Club de la Rose Blanche" tel est le nom d'une nouvelle organisation fondée par des femmes dans le but d'assurer le triomphe du parti prohibitionniste aux Etats-Unis.

—

M. Gilmor, qui a été élu à Charlotte, N.-B., le 5 du courant, a déclaré qu'il avait brigué les suffrages de cette division électorale pour la dernière fois. On prête à M. Gilmore l'intention de se retirer bientôt de la vie politique.

LE SERGENT BICORNE

NOUVELLE

Je n'avais pas quinze ans : j'ai passé les quatre-vingts maintenant, mais je me souviens de ces choses que je vais dire comme si elles étaient d'hier.

Nous étions en janvier 1814. Depuis deux mois, l'ennemi tenait notre petite garnison bloquée dans Salzbourg, comme un renard dans son trou. C'était une vilaine année et un rude hiver. De la neige toujours et partout. Le froid et la faim faisaient plus de besogne pour l'ennemi que l'ennemi lui-même, et les fièvres plus de vides dans nos rangs que ses boulets. Pour se secouer un peu et se réchauffer le sang, on avait bien de temps en temps les sorties, mais c'était peine perdue : nous étions enfermés dans un cercle de ser. Enfin, ceux qui y restaient ne souffraient plus, et puis, pour les autres, cela trompait toujours la faim, comme on dit.

En ville, à la maison, nous n'étions plus que la maman et moi ; mon père était sergent et porte-drapeau dans une des compagnies que les bourgeois avaient formées dès les premiers jours de l'invasion.

Un matin, il entra, on s'était battu toute la nuit, embrassa maman et demanda :

—Où est Jacques ?

Jacques, c'était moi : Jacques Bigorne ; mon père s'appellait Jean.

La maman dit :

—Il est à l'école des tambours, dans les fossés de la maison de ville, comme t'as voulu.

Justement, je rentrais, la caisse sur le dos, les baguettes passées dans la buffleterie blanche, joyeux de vivre malgré la misère du moment et sifflant comme un merle.

Le père me regarda :

—Dis-moi, garçon, à c'theure, tu dois savoir déjà quelque chose.

Moi, j'étais fier.

—Je crois bien ! que je dis.

Et, de fait, il n'y en avait pas un à dix lieues d'alentours pour m'en remontrer sur la peau d'âne.

—Voyons, Jacques, roule un peu pour voir.. Bien.. Maintenant, bats-moi la charge.

Et je faisais si furieusement vibrer la caisse, que j'aurais conduit quiconque jusqu'à l'assaut du clocher de la cathédrale, Dieu me pardonne !

—C'est bon, fit le père, ça va bien !

Puis, il ne dit plus rien ; mais, après le souper, la mère étant remontée dans sa chambre, il me prit près de lui, et, tout bas :

—Ecoute, garçon, la nuit a été mauvaise ; on nous a tué beaucoup de monde : le lieutenant Renaud y est resté ; cent hommes, au moins, sont hors de combat, et le tambour de la compagnie, tu sais, le tambour Laicie ? eh bien ! il a deux balles dans le corps.. il nous en faut un autre.. C'est l'heure où tout un chacun doit faire son devoir ; veux-tu prendre sa place ?

Moi, je ne répondais pas. J'aurais pas pu, d'abord : le cœur me battait trop. Je ne sais pas si c'était de plaisir, mais ce n'était pas de peur, à coup sûr.

La journée se passa ; le soir, nous laissâmes endormir la maman et dès le milieu de la nuit, mon père, le fusil sur l'épaule, et moi la caisse au dos, nous étions partis.

*** Donc, me voilà soldat.

Pendant près d'un mois, tout alla bien. La peau d'âne ronflait que c'en était une bénédiction, ce qui ne m'empêchait pas de descendre avec le fusil du père tout brigand d'Autrichien qui montrait sa figure au coin d'un bois. Même j'en étais arrivé à viser mieux que les " anciens ", et l'homme que je tirais était un homme mort.

Bref, un matin, dès l'aube pointant à peine, le capitaine réunit la compagnie sur le chemin de ronde, près de la vieille porte Saint-Claude, et appelant mon père, qui passait la revue de ses hommes :

—Sergent Bigorne, qu'il dit, l'ennemi nous enserre chaque jour davantage. Si on le laisse faire, avant huit jours il sera chez nous. Ça ne peut pas durer. Cette nuit, le commandement a décidé une sortie en masse pour tenter de donner la main à ceux de Lunéville qui tiennent la campagne de leur côté. Toi et ta section, vous êtes d'avant-garde, sergent. Il s'agit de passer ou de se faire tuer.

—C'est bon, dit le père, on y va.

Et on y alla.

Quelle journée ! L'ennemi prévenu, le diable sait comment ! se gardait et nous reçut par une volée de mitraille. Pourtant, nous tînmes ferme jusqu'au soir, si ferme que pas un de nous n'entendit sonner la retraite et qu'à la nuit close, le reste des nôtres étant rentré dans la place, nous avions, à nous seuls, l'ennemi devant et derrière ; nous étions débordés, cernés, quoi !

Tout de même ces bourgeois de gardes civiques. tout bourgeois qu'ils étaient, s'entêtèrent : quand un camarade tombait, le voisin se battait pour deux, voila tout.

De la section, nous n'étions plus dix sur pied. Moi, je n'avais rien, si mince que je passais, je crois, entre les balles ; le père, lui, en tenant d'un coup de sabre dans l'épaule. Pourtant, je les voyais toujours avec le drapeau debout dans la fumée.

Mais nos coups de feu se firent plus rares : les munitions manquaient. C'était la fin. Il fallait, le mot m'étrangle encore quand je le dis, fallait se rendre !..

Deux heures après, on nous avait mis dans une ferme, incendiée dès le début de la compagne, un fild-maréchal autrichien vient, suivi de son état-major et descendit de cheval pour nous voir.

Ils nous regardaient tous et l'on sentait dans leurs yeux le plaisir qu'ils avaient à nous avoir pris ; mais leurs habits blancs noirs de poudre, et plus d'une marque de nos sabres sur leurs vieilles figures, montraient le mal que nous leur avions coûté.

Le feld-maréchal fit panser les blessés et s'arrêtant devant mon père, demanda :

—Sergent, où est le drapeau ?

Mon père haussa les épaules, et répondit :

—J'en ignore.

L'autre, je le vois encore avec le catogan de sa perruque qui lui tombait dans le dos, l'autre se tourna vers l'officier du poste.

—C'est bon ! s'il ne se retrouve pas, demain matin vous fusillerez le sergent !

Quand on nous eut laissés sans armes et tenus à vue dans notre coin, mon père, tout en surveillant de l'œil l'homme de garde, nous confia qu'il avait caché le drapeau : voyant l'affaire mal tourner, il en avait brisé la hampe, tordu et jeté l'aigle dans un fossé, mais il avait sur lui l'étoffe trouée de balles que sa main y serrait encore.

C'était un homme simple que mon père, un rude paysan, fils de la terre ; mais en nous parlant, tout bas pourtant, de ces choses, il semblait que sa parole s'élevait et que l'homme en grandissant d'autant ; il nous disait que ce chiffon de soie est sacré, que le vent qui passe dans ses plis est le souffle même du pays et qu'il est au milieu de nous comme l'image de la patrie qui marche.

Puis, il me le glissa dans la poitrine, ne voulant pas qu'on le trouvât sur lui, s'il était fusillé le lendemain.

Alors, seulement, je sentis tout à fait que j'étais un homme !

*** Dans la soirée, un mouvement se fit : on envoyait à Salzbourg un parlementaire conclure une courte suspension d'armes, pendant laquelle chacun pourrait enterrer ses morts, et l'on demandait l'un de nous pour servir de guide jusqu'aux premières lignes de la place.

Un camarade s'offrit, colporteur de son état et qui connaissait le pays, comme personne. On lui donna donc un fusil et il partait avec un officier, quand on s'aperçut que personne n'avait de quoi bander les yeux du parlementaire.

Alors, à moi, du coup, il me vint une idée ! C'était jouer gros jeu, mais risque pour risque, autant valait essayer. Je dis :

—Nos premiers postes ne sont pas à deux cents pas d'ici. Si vous voulez, je vous banderai les yeux, monsieur l'officier. J'ai mon mouchoir.

Et je montrais le drapeau dont j'avais replié en dedans le bleu et le rouge, et ne laissant voir que le blanc.

De son côté, le père, qui avait compris, expliquait au guide l'affaire, en patois : arrivé dans nos lignes, il ôterait le bandeau et, pendant qu'on parlementerait, le laisserait aux mains des nôtres comme le premier chiffon venu.

Le falot n'éclairait guère, et puis le bon Dieu, sans doute aussi, était avec nous : la chose passa, l'officier monta à cheval, les yeux bandés, le guide prit la bride, et nous n'eûmes plus qu'à suivre de la pensée l'ennemi, qui reportait lui-même le drapeau jusque dans nos murs.

Le temps s'écoula.

Nous pouvions entendre, dans la nuit, l'horloge de la cathédrale qui sonnait les heures.

Enfin, une sentinelle cria son : " Qui vive ? " Le parlementaire revenait. De suite, je courus au guide.

—Le drapeau est sauvé, n'est-ce pas ?

—Oui, mais nous.... nous sommes perdus !

En deux mots, il expliqua que l'aventure avait réussi, mais que l'officier s'était aperçu trop tard pour lui, qu'on l'avait joué et rentrait furieux.

En effet, nous le vîmes venir avec un autre plus vieux, qui devait être au moins capitaine ; il lui montrait celui de nous qui l'avait accompagné jusqu'à la place.

Le vieux dit :

—Commandez le peloton d'exécution : cet homme sera passé par les armes !

Alors, moi :

—Ce n'est pas lui, monsieur le capitaine, c'est moi tout seul qui ai eu l'idée de la chose !

Mais mon père passa devant nous et s'écria :

—Faites excuse, mon officier ! Le commandant d'un détachement est responsable de ses hommes, n'est-ce pas ? J'ai donné un ordre : mon soldat n'a fait qu'obéir.

—Comment t'appelles-tu ?

—Le sergent Bigorne.

—Eh bien ! sergent, tu seras fusillé !

—Bien, mon capitaine : c'est la guerre ! Je prie seulement, c'est une faveur que je demande, que ce soit par les camarades. Qu'on leur rende leurs armes ! Je reponds d'eux.

Le vieux, avec ses petits yeux gris, regarda mon père un moment, puis dit :

—Accordé !

Alors, j'écartai mon père je voulais parler ; ce n'était pas possible ? on n'allait pas me le faire tuer peut-être. Mais lui m'embrassa, puis me tendant mon fusil rudement, me remit dans le rang.

—Silence ! on ne parle pas sous les armes. Devant l'ennemi tu n'es pas mon fils, tu n'es qu'un soldat ! Je suis ton chef, obéis !

On nous donna des cartouches prises sur les blessés ; mon père, devant le mur de la ferme, compta quinze pas, nous fit aligner, puis, d'une voix calme, la tête haute, il commanda l'exercice tout au long et dit :

—En joue !

Alors le fusil me tomba des mains.

Le père quitta sa place, ramassa l'arme, et comme étouffé de sanglots, je me jetais dans ses bras, il me dit tout bas :

—Garçon, les autres tirent mal ; ce sont des conscrits encore que ces bourgeois ; ils me manqueront ! Toi, tu es sûr de ta main. Je compte sur toi, n'est-ce pas ? C'est dit.. ..

Moi, je voyais l'aube blanchir là-bas, derrière la ville, au-dessus du toit où dormait la mère ; sans doute, il comprit mon regard et, me prenant la tête dans ses mains et m'embrassant :

—Pour la maman ! dit-il.

Puis, il se replaça contre le mur, tandis que, venus pour voir, les officiers étrangers attendaient tête nue et chapeau bas.

Père commanda :

—Au temps, les enfants !....ça ne vaut rien !

Et nous remîmes l'arme au pied.

Alors, il refit les commandements, compta les temps, décomposa les mouvements, lentement, comme s'il eût été à la parade, et cria :

Feu !

Et je fis feu.... Voilà !

EUGENE MORAND.

A TERRENEUVE

La question de Terreneuve prend des proportions inquiétantes.

On sait que les gouvernements anglais et français en sont venus, l'an dernier, à un *modus vivendi* ou arrangement temporel que le gouvernement britannique a fait respecter par sa marine militaire, comme l'indique le jugement qui vient d'être rendu par la cour suprême de Terreneuve dans le cas de Sir Baldwin Walker. Les terreneuviens n'ont jamais accepté cet arrangement et ont refusé persévéramment de s'y conformer en aucune façon. Le droit constitutionnel veut, paraît il, que des arrangements ou traités comme ceux conclus entre la France et l'Angleterre n'affectent les sujets d'un pays qu'en autant qu'ils ont reçu la sanction parlementaire. Or, il y a, en ce moment, devant la chambre des Communes anglaises un projet de loi présenté par le gouvernement pour rendre obligatoire et exécutable par la forme même le traité entre l'Angleterre et la France. La colonie de Terreneuve se révolte à cette idée qu'elle traite d'oppression, et le parti libéral dirigé par M. Gladstone semble prendre fait et cause pour les colonistes s'ils veulent suivre les conseils de la prudence et de la modération.

Lord Salisbury a donné des explications dans la chambre des lords et reconnu la gravité de la situation. De nouvelles explications auront lieu dans la chambre des Communes, et il est probable que le projet de loi susmentionné sera retardé jusqu'à l'arrivée en Angleterre des délégués de Terreneuve.

L'embarras de l'Angleterre est extrême. Le gouvernement français refuse de faire aucune concession, et ses traités avec la Grande-Bretagne lui donnent des droits absolus sur une partie des rives de Terreneuve, droits que les Terreneuviens refusent de reconnaître. L'Angleterre et la France ne peuvent pourtant pas en venir aux mains sur une affaire de cette nature, et il faut que chacun mette du sien et qu'il intervienne un arrangement final.

Terreneuve a bien parlé d'annexion aux Etats-Unis dans ces derniers temps. Mais le changement d'allégéance de la colonie ne changerait aucunement la situation. Car il est bien certain que la France ne ferait pas plus de concessions pour les Etats-Unis que pour l'Angleterre avec laquelle elle a d'énormes rapports commerciaux et avec laquelle elle vit en paix.

MORT DE M. F. M. LEPAILLEUR

Un patriote de 1837-38

Les vieux patriotes de 1837-38 disparaissent rapidement.

M. François Maurice Lepailleur est mort vendredi à Montréal à l'âge de 84 ans et trois mois.

M. Lepailleur a pris une part très importante à la révolution canadienne de 1837-38.

Il avait été, avec plusieurs compagnons de chaîne, condamné à la potence. Sa sentence fut commuée en déportation à vie, puis après plusieurs années d'exil, il put revenir dans sa famille.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui

L'état des mortalités dans les principales villes du pays durant le mois de février accuse que le taux des décès à Montréal a été de 1.77 ; à Québec, 2.59 ; à Hull, 1.50; à Sherbrooke, 1.51 ; Trois-Rivières, 2.79 ; St Hyacinthe, .75, et St. Jean P. Q., .72. Le plus grand nombre de décès comparativement à la population a été enregistré à Trois-Rivières et le moindre à Stratford, Ont.

QUESTIONS ECONOMIQUES

Tous les pays d'Europe se préoccupent des questions économiques. En France, le libre-échange et la protection ont respectivement des partisans qui se sont livrés une bataille en règle à la chambre des députés.

Les lignes suivantes que nous empruntons à un journal de Paris sur le sujet ne manquent pas d'intérêt :

L'heure du grand duel entre les libre-échangistes et les protectionnistes est arrivée. Ce ne peut être qu'un tournoi académique, car, en dehors de quelques résolus, de quelques irréconciliables qui ont élevé au libre-échange une chapelle dans laquelle ils viendront faire éternellement leurs dévotions, la plupart des esprits sagaces et clairvoyants ne voient pas dans les tarifs de douane une question de principe, mais un mode de règlementation suivant l'état économique des différents pays. On est donc actuellement plus ou moins protectionniste. C'est une question de quantité et de mesure.

Il est de mode de dénoncer à la malédiction publique les traités de 1860 ; c'est un thème favorable aux déclamations, et cependant il est juste de reconnaître qu'à cette époque, grâce au développement des voies ferrées et à la facilité par la mer, notre commerce a atteint une grande prospérité. Aujourd'hui, les conditions économiques se trouvent changées, des mondes nouveaux ont grandi, et il se trouve que la rapidité des communications qui, en 1860, nous était favorable, menace aujourd'hui d'être périlleuse. Le monde devient si petit, grâce à la vapeur, au télégraphe et au téléphone, que nous avons maintenant à notre porte les grands marchés qui paraissaient autrefois si éloignés. Les blés d'Amérique et de l'Inde arrivent à meilleur compte que nos blés au Havre et à Marseille, le bétail sur pied fait une concurrence redoutable à notre bétail.

. . . . . .

Un bon tarif douanier consiste donc à combler l'écart qui existe entre la production étrangère et la production nationale, à effacer par des relèvements de droits, les causes d'infériorité qui peuvent exister soit au point de vue de la nature du sol, soit au point de vue des charges qui pèsent sur le travail.

Si, parfois, certains intérêts se contrarient, l'œuvre du législateur est de chercher les compensations nécessaires pour concilier les divers intérêts en jeu. C'est ainsi qu'on a voulu favoriser l'industrie en exemptant la laine, les peaux et la soie ; on risquait, en effet, en frappant des droits sur des industries dont l'exportation représente un milliard, de l'atteindre gravement, et, d'autre part, si l'agriculture pouvait se plaindre de cette exemption, elle trouvait une compensation naturelle dans la protection qu'elle lui accordait en relevant les droits sur le mouton, le bétail vivant, les viandes abattues.

Les tarifs de douanes doivent donc être une transaction entre les diverses industries, ils doivent être à la fois une protection pour notre production et une assurance contre la diminution des salaires ; ils doivent être en un mot une prime d'encouragement à notre commerce national.

Un autre journal parlant de la question des tarifs des douanes s'exprime ainsi :

Elle a déjà excité bien des passions parce qu'elle touche aux intérêts les plus multiples, à ceux de l'industriel comme du cultivateur, du fabricant comme du producteur, et enfin du consommateur. Et cependant elle semble pouvoir être résolue facilement, à la condition qu'on veuille montrer un peu de bon sens et un peu de bonne foi. Les rêves des libre-échangistes, si séduisants qu'ils paraissent, se trouvent pour longtemps ajournés, et les projets de ceux qui voudraient élever des murailles de la Chine entre la France et le reste du monde doivent paraître un anachronisme dans le siècle du chemin de fer, du télégraphe et du téléphone.

Il ne s'agit donc, dans le grand débat qui va s'ouvrir, ni de nous livrer, ce qui serait une duperie, ni de nous barricader, ce qui serait un péril, mais d'établir une protection intelligente qui soit une garantie et une sauvegarde pour le développement de nos grandes industries.

Qu'on y songe bien, nous sommes en face du monde nouveau ou de nations jeunes qui ont profité du progrès de la science pour organiser leur outillage, qui, par la diminution du prix de la main-d'œuvre, par l'établissement de droits établis contre nos produits, sont venues faire une concurrence redoutable et menacer plusieurs de nos industries en pénétrant par notre frontière largement ouverte ; les nations plus vieilles, comme la nôtre, qui vivent avec leur ancien outillage, qui sont obligées de faire de nombreux sacrifices pour le transformer, qui abritent des industries dont les frais de main-d'œuvre sont plus considérables qu'ailleurs à cause des impôts, du prix des loyers et du taux des salaires, sont obligées de protéger la production nationale si elles ne veulent pas la voir s'affaiblir ou péricliter.

C'est la ligne de conduite qui a été suivie lorsqu'il s'est agi de défendre la betterave française contre l'invasion de la betterave allemande, et la loi qui a été votée alors, a produit les plus heureux résultats.

S'ensuit-il qu'il faille exagérer la protection ? Ce serait évidemment une erreur et une faute. Nous ne sommes pas, notamment au point de vue du commerce et de l'agriculture, les maîtres des saisons et en une nuit, toutes les espérances d'une bonne récolte peuvent être anéanties et nous sommes obligés dès lors de combler ce vide par les produits étrangers similaires ; il en est de même pour les produits étrangers, ils peuvent être victimes des intempéries, et nos voisins doivent à leur tour recourir à nos produits. Toute taxe trop élevée peut donc porter les plus graves préjudices au commerce, et la commission des douanes a, sur certains tarifs, dépassé un peu la mesure, en forçant les chiffres très raisonnables du gouvernement ; elle s'est montrée, sur d'autres points, d'un opportunisme économique dont il faut le féliciter.

PETITES NOTES

On télégraphie de Rome que le Pape a résolu de continuer la donation qui a été longtemps faite par le Vatican à l'observatoire astronomique de la Ville Eternelle.

Sa Sainteté fait preuve une fois de plus de son grand amour pour la science.

—

La taxe dont l'immigration chinoise a rapporté pendant le mois de février à Vancouver la somme de $3,391, contre $2,228 perçus l'année dernière durant le même mois, ce qui accuse une augmentation de $1,163.

—

Une dépêche d'Ottawa annonce que le département de la marine a cancelé pour douze mois le certificat du capt. Larochelle, du steamer du gouvernement " Napoléon III ", à cause de l'accident qui a amené la perte de ce vaisseau l'automne dernier sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Le certificat du second, M. Mathurin, est suspendu pour six mois.

—

Dans un discours prononcé à une grande réunion tenue en son honneur M. Jules Ferry a signalé la nécessité de reformer les groupes des partis politiques en ce moment existants en France afin de donner plus de stabilité au gouvernement. Ce travail, a-t-il dit, incombe à la jeunesse de la France qui est imbue des idées de progrès politique et soliale.

—

Le premier ministre italien vient de voir sa politique ratifiée par la grande majorité de la chambre des députés. Au cours du débat sur le budget, une proposition de non-confiance a été rejetée par un vote de 246 contre 96.

M. de Rudini a adopté une politique de conciliation et de rapprochement avec le Vatican.

—

Le secrétaire de la guerre des Etats-Unis, M. Proctor, doit sortir, dit-on, du cabinet américain. Les raisons de cette retraite ne sont pas connues.

—

S'il faut en croire les dépêches de Rome, Léon XIII aurait, pour ne pas blesser la France, refusé de se rendre à la prière du cardinal Bonaparte qui lui demandait une audience pour le prince Victor. Le Saint-Père aurait déclaré que ses bons rapports d'amitié avec la France ne lui permettaient pas de recevoir un prétendant au trône de France.

—

On mentionne comme successeur de M. de Windhorst à la direction du parti catholique en Allemagne Mgr l'archevêque Kopp, qui est en très grande faveur au Vatican et qui est un homme éminemment supérieur.

—

Le comité des nationaux libéraux allemands a décidé de soutenir la candidature du prince de Bismark au reichstag pour la circonscription de Geestemunde. Les socialistes de ce district ont choisi M. Schmalfeld, et les progressistes, M. Waltemath, comme candidats qu'ils opposent à M. de Bismarck. Les élections auront lieu le 15 avril.

—

M. Rouvier, ministre des finances, a déposé à la chambre des députés en France un projet de loi portant une réduction des droits sur les vins, le cidre et la bière. Pour faire face au déficit qui résulterait de cette réduction et qui s'élèverait à 79 millions de francs, M. Rouvier propose de porter les droits prélevés sur les alcools de 156 francs à 193 francs par hectolitre.

RELATIONS COMMERCIALES

La Guyane Anglaise

La Guyane Anglaise, avec laquelle le Canada désire établir des relations commerciales, est située au Nord-est de l'Amérique du Sud, entre Venezuela et la Guyane hollandaise. Son territoire est baigné par la mer sur une étendue de 280 milles. Sa superficie est d'environ 76,000 carrés. Sa population est de plus de 275,000 habitants dont 8000 appartiennent aux nations indiennes du pays.

Les principaux produits de la Guyane anglaise sont le sucre, le rhum, la melasse, le bois, le coco, ainsi que la plupart des production tropicales.

Elle importe chaque année pour une valeur d'environ $7,250,000 et exporte pour à peu près $9,000,000 dont plus de la moitié en Angleterre.

Nous souhaitons que des relations commerciales soient établies au plustôt entre cette colonie anglaise et notre pays. Ce sera un nouveau débouché pour notre commerce. Le marché de la Guyane Anglaise est assez important pour que les autorités du Canada ne dédaignent pas d'y faciliter l'accès des produits canadiens.

LE DEVOIR de la POPULATION

Le recensement de la population du Canada est à la veille d'être opéré.

Nous comptons sur l'intelligence et le patriotisme de nos compatriotes pour fournir aux officiers du recensement tous les renseignements qu'ils solliciteront.

Que l'on ne se fasse pas d'illusion à cet égard : le recensement a d'incalculables conséquences pour le pays où il se fait, et pour cette opération l'on ne saurait jamais apporter trop d'intelligence et de bonne volonté.

Nous, canadiens de la province de Québec, nous avons surtout un grand intérêt à ce que le dénombrement de la population soit fait avec la plus scrupuleuse exactitude, car notre province étant pour ainsi dire le pivot de la confédération, l'influence que nous sommes appelés à exercer dans les décisions du gouvernement, dépend en quelque sorte des résultats du recensement.

On sait, en effet, qu'en vertu d'un article de la charte canadienne, la province de Québec ne doit jamais envoyer aux Communes, ni plus ni moins de 65 représentants, et que la représentation des autres provinces doit être toujours calculée d'après la proportion qui existe entre le chiffre de la population de Québec et les totaux respectifs des habitants des autres provinces.

Ainsi, plus le nombre des habitants des autres provinces augmente et plus grandit le chiffre de leurs représentants, à moins que l'accroissement des habitants de notre province ne soit dans la même proportion.

Cela ne veut pas dire que nous devons grossir les chiffres de la population de la province de Québec, mais tout simplement que nous avons le devoir de ne pas les diminuer.

En d'autres termes, ce travail de dénombrement doit être fait avec le plus grand soin, et pour qu'il soit efficace, il faut que notre population donne son concours aux énumérateurs, qu'elle se prête de bonne grâce à fournir les informations qui lui sont demandées.

Nous reviendrons encore sur cet important sujet.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX



Une grande multitude de peuple étendit ses vêtements le long du chemin ; les autres coupaient des branches d'arbres, et les jetaient par où il passait : Et tous ensemble criaient : béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! MATHIEU, C. XXI ; V. 8 et 9.

Qui de nous n'a été ému à la lecture de ce beau chapitre de l'évangéliste ?

Le Sauveur fait son entrée dans Jérusalem, monté sur un âne, escorté par ses apôtres choisis pour la plupart dans les rangs du peuple. Rien ne révèle sa puissance, et cependant tous s'inclinent devant lui. On l'acclame, les mères élèvent leurs enfants au-dessus de la multitude, pour leur montrer celui qui vient au nom du Seigneur..

A cette époque, Rome était maîtresse du monde. Ses empereurs attachaient à leur char triomphal les rois et les généraux vaincus, et leurs esclaves construisaient des monuments chargés de perpétuer leur mémoire.

Que reste-t-il aujourd'hui de toute cette splendeur ? Les savants seuls connaissent encore le nom de ces conquérants superbes dont la plupart périrent misérablement.

Mais chaque année, dans toute la chrétienté, d'un bout du monde à l'autre, sous la zone torride comme au milieu des pays où la neige et la glace couvrent pour ainsi dire constamment la terre, on célèbre la Fête des Rameaux, on chante l'hosanna éternel.

Oui, dimanche nous entendrons à l'église ces belles paroles du cantique d'Israël :

" Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! "

Ceci seul suffirait pour prouver aux plus incrédules ce que proclamèrent les témoins du drame sanglant du Golgotha lorsqu'ils s'écrièrent :

--Le Christ est vraiment Dieu !

* * *

Mais les acclamations qui accueillirent le Sauveur faisant son entrée dans Jérusalem, augmentèrent encore, si possible, la haine de ceux qui avaient juré sa perte.

Que pouvaient-ils donc lui reprocher ? Quelle faute avait-il commise ? D'où venait cette haine aveugle et implacable ?..

La raison de cette colère des Pharisiens est facile à indiquer

Le Christ était humble, et il condamnait les orgueilleux.

Il était la justice même et il lançait l'anathème à ceux qui commettaient l'injustice.

Rien n'était caché dans sa vie dont chaque instant était marqué par un bienfait pour l'humanité déchue, et il démasquait les hypocrites, il arrachait le masque trompeur dant ils s'affublaient.

Fils du Dieu de bonté, de justice et de charité, il chassait les marchands du temple.

Mais, comment le perdre ?

Témoin de ses nombreux miracles, objet de ses bienfaits les plus généreux, le peuple le bénissait.

Comment demander aux aveugles, aux paralytiques, aux lépreux et aux possédés qu'ils guéris, comment demander aux morts qu'ils avait ressuscités, de se tourner contre lui, de le persécuter, de le mettre à mort ?

* * *

La haine trouve toujours le moyen de se satisfaire. De plus, elle est patiente : ce qu'elle ne peut faire aujourd'hui, elle le fera demain ou plus tard, mais elle le fera.

Les Pharisiens lancent sur la foule une meute infernale : les calomniateurs.

" Celui qui se dit le Fils de Dieu est un imposteur..

" Il opère des miracles avec l'aide du démon..

" Il attaque la religion..

" Il conspire contre l'Etat.. "

De tout temps, la calomnie a été une arme terrible : elle fut forte contre la toute-puissance même, elle suscita des ennemis à celui qui était venu pour sauver le monde !

La reconnaissance est refoulée au fond des cœurs : la haine triomphe, l'innocent est trouvé criminel.

Il ne s'agit plus que de le traîner devant les juges iniques dont la sentence est toute prête. Mais comment s'emparer de sa personne ? Ne fait-il pas des miracles, ne lui est-il pas facile de châtier ceux qui le bravent ? Puis, le souvenir de ses nombreux bienfaits est toujours là.

Ah ! on l'a trouvé, l'ingrat qui doit livrer son bienfaiteur. Judas va trouver les ennemis du Sauveur et, moyennant trente deniers, il promet de leur livrer son maître.

Judas est mort en désespéré depuis bientôt dix-neuf siècles, et aujourd'hui encore, son nom jeté à la face d'un individu, est le plus sanglant des affronts. Et cependant il trouve encore des imitateurs ! pour un peu d'argent, pour un léger avantage, des misérables trahissent, calomnient leurs amis et leurs bienfaiteurs ! Et si la race de Judas n'est pas éteinte, celle des Pharisiens, des hypocrites, des partisans de la médisance est aussi nombreuse sur terre.

L'Evangile de dimanche nous indique clairement de quel côté est la vérité et la justice.

Détournons-nous de ceux dont la langue distille le poison, n'encourageons pas la médisance ; par amour pour le divin supplicié prenons la défense de ceux qu'on accuse pendant leur absence et songeons que le souffle de Judas a passé sur ceux qui disent le mal, comme l'esprit des Pharisiens et des hypocrites est dans ceux qui fraternisent avec les héritiers de l'apôtre infidèle.

N'oublions pas ce conseil de Salomon : " Rejetez de vous la bouche maligne et que les lèvres médisantes soient bien loin de vous. "

JEAN DES ERABLES.

Le sinistre de Gibraltar

FUNERAILLES DES VICTIMES

Gibraltar, 23. — Aux funérailles des victimes, le consul d'Italie a prononcé un discours dans lequel il a dit que le roi d'Italie envoyait ses vifs remerciements aux officiers de l'escadre anglaise pour le zèle qu'ils ont déployé à sauver les passagers de "l'Utopia."

Les plongeurs des navires de guerre anglais ont encore ramené dix cadavres ; un fait particulier est que la plupart de ces cadavres étaient tellement enlacés, par suite de la dernière lutte désespérée des passagers pour se sauver, qu'il était difficile de les séparer.

Le capitaine de "l'Utopia", M. MacKeague, n'a pas encore été appelé à déposer.

En outre des charges qui pèsent déjà sur lui, on l'accuse du meurtre de personnes inconnues. Il a été admis à fournir caution.

Pendant l'enquête, on a entendu un certain nombre de témoins. L'officier qui était de quart sur le cuirassé " Anson " au moment de l'accident, a déclaré que la catastrophe était due à la négligence des officiers du navire naufragé.

Un canonnier de l' " Anson " a affirmé que l' " Utopia " aurait dû continuer sa route et passer à l'arrière du cuirassé sans courir aucun danger.

Le capitaine Bonerie F. Clark, de l' " Anson ", a déposé qu'il était dans sa cabine au moment de la collision. Il était aussitôt monté sur le pont et l'amiral lui a donné l'ordre de faire mettre les embarcations à la mer et de diriger les travaux de sauvetage. Il a déclaré qu'il ne faisait pas très sombre et que l'on pouvait distinguer les navires à une petite distance.

Le capitaine de l' " Anson " ne veut pas accuser de négligence le capitaine MacKeague ; il croit plutôt qu'il a commis une erreur.

Le capitaine du "Camperdown" est du même avis ; il croit que le second de l' " Utopia " n'a pas pris les précautions nécessaires pour éviter de se jeter sur l' " Anson ".

LE VERDICT DU JURY

Plus tard. — L'enquête est terminée et le jury après avoir délibéré pendant trois heures, a rendu un verdict de " Mort accidentelle. "

L'OMNIBUS

NOUVELLE

—Places, s'il vous plaît !

Le conducteur d'un omnibus sur la gne Panthéon-Courcelles, un vieux avard, qui, à chaque station, égrène, une voix agaçante, le chapelet des correspondances," venait d'arborer " Complet " de son véhicule, le long u boulevard Saint-Germain, à la hauur du ministère de la guerre.

Six heures du soir. Un samedi, fin février, le grand retour du " Bonarché " que connaissent bien toutes s clientes de la ligne, les habitants u boulevard Péreire, de l'avenue de villiers et du quartier Monceau. Sur s quatorze places d'intérieur, treize mes ou demoiselles, encombrées de rtons et de petits paquets, emmitoues dans les pelisses et ne laissant ère entrevoir sous des bois de fourres ou de plumes que des nez rouges e toutes dimensions.

Il faisait un froid, oh ! mais un de s froids très secs, qui mettent les iétons au trot et font battre la seelle aux gardiens de la paix, à tous s coins de la rue.

Bien que tassés dans notre boîte oulante comme autant de sardines, ttéralement on gelait, et il fallait ue le vieux conducteur s'y prit à deux is pour secouer ses voyageuses :

—La chambre des députés, les Invalides, le Gros-Caillou, l'Ecole militaire... Personne ne descend !... En oute !... Places, s'il vous plaît !

Après un court arrêt au coin du uai d'Orsay, l'omnibus avait repris sa arche et, maintenant, il traversait u pas le pont de la Concorde.

Les bourses avaient peine à sortir u milieu des petits manchons ou de profondeur des poches. C'étaient e continuels : " Pardon, Madame", otivés par les coups de coude involontaires et les trémoussements énerés des clientes où "Bon Marché" dont s mains engourdies ne découvraient as aisément les six sous du voyage.

—Oh ! mon Dieu, mon porte-monaie ! Tu ne l'as pas, Gabrielle ?

—Mais non, maman.

—On me l'a volé, ou je l'aurai laissé à la caisse des articles de Paris... Je rois me souvenir...

Les têtes s'étaient curieusement ournées vers la dame qui parlait tout aut, et le vieux conducteur, occupé à ire sa recette, se mit à l'interpeller rusquement :

—Vous n'avez pas d'argent ?

—Mais, monsieur, j'ai perdu mon orte-monnaie, qui contenait plus de ent francs ; je vais faire ma déclaraion. Je demeure tout près du bureau e l'avenue de Villiers. J'enverrai ayer nos deux places, tout à l'heure, uand je serai rentrée.

—Impossible, madame ; il faut desendre.

L'omnibus venait de s'arrêter aux hamps-Elysées et le conducteur s'apprêtait à conter l'histoire au chef de ation, quand je lui dis, d'un ton d'autorité :

—C'est bien, marchez !

Le conducteur me connaît : surpris, ans doute, par cette intervention, il onna le signal du départ et l'omnibus e remit à trottiner vers la rue Royale.

Tout cela s'était passé en moins une minute, et, dans la demi-obscurité du véhicule, j'avais à peine entreu la mère et la fille.

—C'est leur nouvelle consigne, madame, dis-je : la compagnie refuse tout rédit aux voyageurs, mais vous voudrez bien me permettre de vous épargner l'ennui de descendre, à cette eure, sur la place de la Concorde.

Mon office, n'est-ce pas ? était la lus naturelle du monde, mais je souirais en pensant qu'aucune des onze ames qui complétaient le chargement 'avait pris l'initiative de cette assistance modeste.

—Mon Dieu ! monsieur, je vous uis bien reconnaissante et j'accepte rès volontiers.. Voulez-vous avoir obligeance de me laisser votre adresse pour que je puisse m'acquitter, sans etard, de cette petite dette ?

J'avais payé le conducteur qui me remit deux correspondances et je les endis machinalement à la dame ; ce ut la jeune fille, très rouge, qui les rit.

—Oh ! madame, c'est si peu de chose !.. Veuillez remettre, à la première occasion, ces quelques sous à un pauvre que vous rencontrerez..

—Non, je vous en prie, monsieur..

Devant cette insistance, je n'avais qu'à m'exécuter. L'omnibus, maintenant, était tout yeux et tout oreilles, mais on arrivait à la Madeleine, et c'est là que je descendais. Je sortis une carte de visite de mon portefeuille et la remis à mon obligée, en saluant très recpectueusement.

*** Le lendemain matin, je ne pensais plus à cet incident quand, dans mon courrier, je trouvai une lettre portant le timbre du Bureau de poste de la rue Meissonier.

L'écriture, inconnue.

J'ouvre et j'aperçois, gommés au coin supérieur d'un carton glacé, quatre timbres de quinze centimes ; sur le carton, il avait imprimé :

JULES DESROZIERS

Conseiller à la Cour d'appel.

et en dessous, à la main :

Monsieur et madame Desroziers remercient monsieur Paul Brossard de sa courtoisie.

Le mardi. *125 avenue de Villiers.*

A ma place, qu'eussiez-vous fait ?

Moi, je laissai le carton à droite, sur mon bureau, devant un bouquet de violettes, et, le matin, en m'occupant de ma correspondance, je relus ces lignes polies et banales.

On rencontre, tous les jours, en omnibus, des personnes que l'on examine un instant avec plus ou moins d'attention ; moi, je n'avais fait qu'entrevoir, dans une clarté douteuse, la mère et la fille, belles ou laides, je n'aurais pu le dire.

Famille très convenable, évidemment. La qualité de M. Desroziers l'indiquait du reste. Mais quel intérêt pour moi ?...

Eh ! oui, cela m'intéressait, pourquoi ne pas l'avouer ? On me donnait l'adresse, le jour de réception. L'adresse était imprimée, c'est vrai, mais *le jour* écrit à la main, et d'une petite écriture fine, mignonne, déliée. Pas l'écriture des remerciements. Oh ! non. Celle-là droite, correcte, un peu majestueuse. Le père, à n'en pas douter, à qui ces dames, en rentrant, avaient conté l'aventure. Mais la main qui avait écrit *le jour*.... Ah ! voilà ! J'étais agacé. J'aurais voulu voir.

Il y avait un moyen.

Oui mais faire une visite à des personnes que je ne reconnaîtrais certainement pas dans la rue, et qui, après huit jours, ont certainement oublié mon nom, ma physionomie, c'est très délicat.

Avez-vous remarqué comme on a l'air emprunté dans un salon où l'on ne connaît personne, quand un domestique vous annonce et qu'une demi-douzaine de dames vous dévisagent en ayant l'air de dire :

—Qu'est-ce que c'est que ce monsieur-là ?

Mais non : en réfléchissant bien, on a dû parler de moi plusieurs fois. Au nom de "Paul Brossard" Mme Desroziers saura bien qui je suis ! Il faut que je vois cet intérieur. Après, je n'y penserai plus.

Le mardi suivant, le cœur me battait bien un peu.

J'avais dû demander :

—A quel étage M. Desroziers ?

—Au second, au-dessus de l'entresol. On a toujours l'air un peu..... nigaud (on croit l'avoir surtout), quand on va faire une visite et qu'on est obligé de solliciter des indications dans la loge : le concierge vous déshabille de l'œil, et quelquefois vous suit d'un regard méfiant.

Enfin, m'y voici.

Je sonne. ....

*** Quelques mois après :

—Paul, qu'est-ce que tu écris là ?

—Une *Nouvelle*, ma mignonne.

—Voyons !

—Non, non, pas maintenant.

Mais elle lit par-dessus mon épaule, et une petite main me ferme les yeux, tandis que l'autre glisse autour de mon cou et que ses lèvres se posent sur les miennes.

—Oh ! le méchant. Attendez-moi, monsieur !

Elle disparaît, rieuse, légère, et revient, au bout d'un instant, me montrant, dans un petit sachet de satin bleu.....deux correspondances d'omnibus.

—Je les avais gardées, moi ! Tu ne t'en doutais pas, ami. Le premier mardi, j'ai pleuré....le soir....Si tu n'étais pas venu....le second....

—Qu'aurais-tu fais, ma Gabrielle ?

—Je n'ose pas dire.

—N'aie pas peur.

—Tu ne gronderas pas ? Eh bien ! je t'aurais envoyé, par la poste, une des deux correspondances....

—C'est du joli ! Et Mme Desroziers savait....

—Oh ! non, Elle a même été étonnée de ta visite. C'est moi qui avais écrit, en cachette, avant de fermer l'enveloppe, au bas du carton de papa, *le mardi*.... Tu regrettes...?

(On entend un bruit de baisers.)

Z.

L'évolution impérialiste

Nous lisons dans la *Baix* de Paris :

L'impérialisme, qui n'existait plus que de nom depuis plusieurs années et que la mort tragique du prince impérial avait réduit à n'être qu'un parti purement théorique, a voté solennellement son suicide politique.

A l'unanimité moins deux voix, les cinq cents électeurs bonapartistes qui se trouvaient réunis au gymnase de la rue de toute politique dynastique et déclaré qu'ils adhéraient à la République.

Les orateurs impérialistes,— impérialistes d'hier,—MM. de Verly et Blum, ont tenu un langage d'une netteté, qui n'a pas été sans surprendre leur auditoire. Nous n'avons pas, pour l'instant, à rechercher si les déclarations des promoteurs de l'évolution du parti de l'appel au peuple, sont ou ne sont pas sincères. Nous nous contentons de les enregistrer. D'ailleurs, l'état de décomposition, dans lequel se trouve l'impérialisme, les succès répétés de la République justifient assez ce changement de front pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui attribuer d'autres causes.

En passant, M. Blum s'est montré particulièrement sévère pour le prince Victor, qui " ignore les besoins de la nation " et pour " la camarilla qui l'entoure ". L'orateur ne s'est pas contenté de reconnaître que la République est la seule forme de gouvernement qui puisse rallier tous les Français " patriotes et prévoyants ", il a ajouté qu'il fallait accepter sans arrière-pensée toutes les réformes qu'elle avait accomplies. Bref, les impérialistes entrent,—du moins, ils le disent,—dans la République, sans condition.

Toutefois, notre confiance dans la conversion politique des bonapartistes est quelque peu atténuée par l'immixtion, dans cette affaire, de divers boulangistes de marque MM. Argelliès de Le Senne, députés du gymnase de Vaugirard, appuyer la déclaration de MM. de Verly et Blum ; ils se réjouissent, ont-ils dit, à la pensée que l'union de tous les Français allait enfin être un fait accompli. M. Argelliès a évangéliquement terminé son discours en souhaitant la "paix à tous les hommes de bonne volonté dans la République." Ce vœu, qui n'est ni bien significatif, ni bien compromettant, a été chaudement applaudi. Il est, au surplus, d'une réalisation d'autant plus facile entre impérialistes et boulangistes, que l'union désirée par le député de Corbeil n'a jamais, que nous sachions, été rompue entre ces deux partis qui, depuis plus de trois ans, n'en font qu'un sous le drapeau de la revision constitutionnelle.

M. Le Senne, de son côté, a fort bien expliqué que, question dynastique à part, l'impérialisme et le boulangisme se proposent le même but en employant les mêmes moyens, sous des noms différents. Le boulangiste appelle " referendum ce que le bonapariste appelle plébiscite. Entre eux, il n'y a qu'une différence nominale.

Sans vouloir mettre en doute la sincérité de l'évolution des impérialistes, nous persistons à croire qu'ils eussent été mieux inspirés s'ils s'étaient dispensés d'appeler à leur aide leurs anciens alliés du boulangisme. Le certificat de civisme que ces derniers leur ont donné n'est pas de nature à les rehausser dans l'opinion publique, tout au moins, dans l'opinion républicaine.

Voici, à titre documentaire, le texte de l'ordre du jour voté par la réunion :

Les membres des comités impérialistes indépendants de la Seine, assemblés en réunion générale privée, 33, rue de Vaugirard, après avoir entendu les explications présentées par divers orateurs, confirment la déclaration faite le 26 février par leurs présidents et délégués, et renonçant, dans l'intérêt de la patrie, à toute préoccupation dynastique, adoptent le régime républicain, adhèrent à la création d'un comité central plébiscitaire, composé de vingt-cinq membres. Ils chargent le dit comité d'élaborer un programme basé sur l'exercice du suffrage universel et qui aura pour but les reformes économiques et socials. Ils invitent le comité central à soumettre ce programme à la ratification d'une assemblée publique, à laquelle seront convoqués, sans exception de parti, tous les membres du Parlement. "

Cet ordre du jour a été voté par acclamation. Coïncidence curieuse, l'évolution des impérialistes se produit au moment où le prince Napoléon, l'homme le plus intelligent et l'esprit le plus libéral de l'ex-famille impériale, est à l'agonie..

Bismarck et les Américains

Friedrichsruhe, 24—Dans une conversation avec un correspondant américain, le prince de Bismarck a dit ceci :

" En général, les Allemands connaissent mieux l'Amérique que les Américains ne connaissent l'Allemagne. Il est à regretter que les Américains ne viennent pas ici en plus grand nombre. Pour la plupart, ils vont à Londres, Paris, Nice ou Monte Carlo, parce que ces villes offrent plus de distractions. Pour le plaisir l'Allemagne n'a pas le même attrait. Des relations plus suivies entre les deux pays produiraient des résultats très favorables." Puis, en parlant des Français, il a ajouté : Je ne puis pas en dire autant des Français ; il faut d'abord qu'ils deviennent plus raisonnables."

EN ALLEMAGNE

Le temple élevé à la mémoire de l'empereur Guillaume

Berlin, 24.—La pose de la première pierre du temple élevé à la mémoire de l'empereur Guillaume vient d'avoir lieu. L'empereur et l'impératrice, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade, le maréchal de Moltke, le chancelier de Caprivi et les ministres assistaient à la cérémonie. Après un service religieux, plusieurs discours ont été prononcés ; puis l'empereur et l'impératrice ont donné chacun un coup de maillet sur la première pierre. Une salve d'artillerie a terminé la cérémonie.

L'Allemagne et l'Italie

Rome, 24.—Le gouvernement allemand continue à faire tous ses efforts pour entraîner l'Italie dans un " zollverein " européen contre les Etats protectionnistes. Mais dans l'état actuel de la politique et des finances de l'Italie, le gouvernement italien hésite à répondre aux offres de l'Allemagne, car il doute qu'il soit sage de sacrifier son commerce avec la France et l'Amérique, qui s'est élevé en 1889 à 275 millions de francs, pour le commerce avec l'Allemagne et l'Autriche, qui est en baisse constante et qui ne s'est élevé pendant la même période, qu'à 175 millions de francs. " L'Italia " pense que la prochaine conférence entre les directeurs de chemins de fer allemands et italiens sera le premier pas fait dans le sens d'un " zolleverein."

Le gouvernement n'a pas encore répondu à l'invitation des Etats-Unis de prendre part à l'exposition universelle de Chicago, mais les Italiens en général s'intéressent beaucoup à cette exposition.

Mort d'un général américain

Washington, 24.—Le général Joseph E. Johnston est mort peu après 11 heures, samedi soir, à sa résidence, avenue Connecticutt. Il souffrait depuis trois semaines d'une maladie de cœur aggravée d'un mauvais rhume pris à la suite des funérailles de feu le général Sherman, et ses médecins, qui faisaient leurs efforts pour prolonger ses jours, n'avaient plus aucun espoir de le sauver.

Le général Johnston était, à part le général Beauregard, le dernier des six généraux de la confédération.

Un syndicat de capitalistes français négocie avec le président de la république afin que l'Huile Electrique Magiclenne de Bourke, entre en franchise, vue qu'elle guérit Mal de tête, mal de dents, coliques et crampes, mal d'oreille, rhumatismes, toux et rhumes.

Pour la guérison de toutes les affections et irrégularités des femmes, la Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égale.

Démonstration sympathique

Un certain nombre d'amis politiques et personnels de M. L. G. Desjardins, dans le comté de Montmorency, lui ont présenté dimanche un magnifique service à thé en argent.

La démonstration a eu lieu au Château Richer.

L'adresse a été lue par M. le Dr J. P. Deblois, et les cadeaux présentés par MM. Joseph Prémont, Nicolas Trépanier et Eugène Raymond.

Il y a eu aussi présentation de bouquets à M. et Mme Desjardins, par Mme Pierre Cauchon.

DEUX CANADIENS MALTRAITES

Les Chinois saccagent une mission chrétienne

San Francisco, 24.—L' " Océanic " qui vient de jeter l'ancre dans ce port nous apprend que des émeutes viennent d'avoir lieu dans nombre d'endroits autour de Chung-King, Chine. Les païens ont subitement fait irruption dans les établissements chrétiens, pillant et incendiant les habitations. Les troupes ont été appelées au secours et plusieurs émeutiers ont été tués.

Le Dr Hunter, sa femme et sa famille ainsi que le Dr Lane de la mission presbytérienne américaine, ont été chassés de leur mission.

Deux missionnaires canadiens MM Goforth et McClure ont été attaqués par une foule furieuse qui, après avoir saccagé leurs demeures, les ont battus cruellement.

Privé de son certificat

Le capitaine Larochelle du steamer "Napoléon III", appartenant au gouvernement, a été privé de son certificat pour 12 mois, à partir du mois de janvier dernier, et celui du contre-maître Mathurin a été confisqué pour 6 mois. C'est le résultat de l'enquête qui a eu lieu à la cour maritime à la suite de l'accident qui a eu lieu à Glace Bay, N. E., en octobre dernier. Il a été déclaré que le naufrage du vaisseau était dû à la négligence de ces deux officiers.

La fortune du prince Napoléon

Rome, 24.—La fortune que le prince Napoléon a laissée à ses héritiers donne un revenu annuel de £12,000. En vertu du testament du prince, un revenu annuel de £6,000 est laissé au prince Louis ; quant au prince Victor et à la princesse Létitia ils recevront chacun un revenu annuel de £3,000. On dit que tous les manuscrits et les documents historiques sont laissés à Louis. Le roi Humbert a empêché le prince Victor de publier un manifeste de l'Italie.

L'EMULSION

d'Huile de FOIE de MORUE

DE

SCOTT

Guérit la

PHTISIE

Quand elle est incipiente.

Son Goût ressemble à celui du Lait.

Méfiez-vous des imitations et achetez les véritables flacons enveloppés dans du papier saumon.

Chez tous les Pharmaciens. — Prix, 50 cents et $1.00.

SCOTT & BOWNE, Belleville.

Globules de Josephat

Préparation récompensée d'un diplôme de mérite et de perfectionnement pour la cure rapide et complète des flux et écoulements contagieux, anciens ou récents et des échauffements ou inflammations.

Trois jours de traitement suffisent le plus souvent pour guérir la blennorrhagie.

Cette médication ne laisse après elle aucune conséquence fâcheuse. C'est la plus énergique et la plus efficace de toutes.

Une instruction complète accompagne chaque boîte de globules.

Exiger la Signature :

Josephat

ET L'ADRESSE :

19, Rue Jacob, PARIS.